

PARLEMENT WALLON

SESSION 2008-2009

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

de la séance
du
Jeudi 30 avril 2009

Le compte rendu *in extenso* est publié au compte rendu intégral
Le compte rendu analytique est un résumé des débats.

SOMMAIRE

- 7 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 7 ABSENCES MOTIVÉES
- 7 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
- 7 COMMUNICATIONS
- 8 PROPOSITION DE DÉCRET RELATIF AU CONTRÔLE RÉVISORAL AU SEIN DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC, DES INTERCOMMUNALES ET DES SOCIÉTÉS DE LOGEMENT DE SERVICE PUBLIC, DÉPOSÉE PAR MM. CHERON ET CONSORTS (DOC. 589 (2006-2007) - N^{os} 1 À 4)
- 8 PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU DÉCRET DU 12 FÉVRIER 2004 RELATIF AUX COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT POUR LES MATIÈRES RÉGLÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 138 DE LA CONSTITUTION ET RELATIF AUX MISSIONS DE CONTRÔLE DES RÉVISEURS AU SEIN DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC AINSI QU'AU RENFORCEMENT DE LA TRANSPARENCE DANS L'ATTRIBUTION DES MARCHÉS PUBLICS DE RÉVISEURS PAR UN POUVOIR ADJUDICATEUR WALLON, DÉPOSÉE PAR M. CHERON, MME CORNET, MM. BAYENET ET FOURNY (DOC. 1010 (2008-2009) - N^o1)
- 8 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs: M. le Président, MM. Fourny, Rapporteur, MM. Cheron, Pire, Mme Cornet, M. Bayenet)
- 12 EXAMEN DES ARTICLES
- 13 PROPOSITION DE DÉCRET VISANT À PERMETTRE AU RECEVEUR LOCAL D'UNE COMMUNE DE MOINS DE 20.000 HABITANTS D'ÊTRE NOMMÉ RECEVEUR DU CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE, DÉPOSÉE PAR MM. BOUCHAT, FURLAN, BORSUS ET CONSORTS (DOC. 926 (2008-2009) - N^{os} 1 À 5)
- 13 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs: M. le Président, MM. Bouchat, Neven, M. Courard, Ministre)
- 16 EXAMEN DES ARTICLES
- 16 PROPOSITION DE DÉCRET ACCORDANT LE TITRE DE « VILLE » À LA COMMUNE DE HERSTAL, DÉPOSÉE PAR MM. F. DAERDEN, DE LAMOTTE, NEVEN ET CONSORTS (DOC. 930 (2008-2009) - N^{os} 1 ET 2)
- 16 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs: M. le Président, M. Daerden, M. Courard, Ministre)
- 17 PROPOSITION DE DÉCRET PORTANT MODIFICATIONS DES DÉCRETS DU 18 DÉCEMBRE 2003 RELATIF AUX ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE ET DU 1ER AVRIL 2004 RELATIF AUX ATTRACTIONS TOURISTIQUES, DÉPOSÉE PAR MM. GENNEN ET CONSORTS (DOC. 961 (2008-2009) - N^{os} 1, 1 BIS ET 2)
- 17 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs: M. le Président, M. Bayenet, Rapporteur)
- 18 EXAMEN DES ARTICLES

- 18 PROPOSITION DE DÉCRET PORTANT DES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE FONCTION PUBLIQUE LOCALE, DÉPOSÉE PAR MM. FURLAN ET CONSORTS (DOC. 963 (2008-2009) - N^{os} 1 ET 2)
- 18 PROPOSITION DE DÉCRET PORTANT DES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE FONCTION PUBLIQUE LOCALE POUR LES MATIÈRES VISÉES À L'ARTICLE 138 DE LA CONSTITUTION, DÉPOSÉE PAR MM. FURLAN ET CONSORTS (DOC. 962 (2008-2009) - N^{os} 1 ET 2)
- 18 PROPOSITION DE DÉCRET PORTANT DES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE FONCTION PUBLIQUE RÉGIONALE, DÉPOSÉE PAR MM. ONKELINX ET CONSORTS (DOC. 965 (2008-2009) - N^{os} 1 ET 2)
- 18 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs : M. le Président)
- 19 EXAMEN DES ARTICLES
- 19 PROPOSITION DE DÉCRET PORTANT DES DISPOSITIONS MODIFIANT LA LOI SUR LA CONSERVATION DE LA NATURE DU 12 JUILLET 1973 ET LE LIVRE 1ER DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, DÉPOSÉE PAR MME CORBISIER ET CONSORTS (DOC. 964 (2008-2009) - N^{os} 1 À 4)
- 19 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs : M. le Président, Mme Corbisier-Hagon, M. Lutgen, Ministre)
- 20 EXAMEN DES ARTICLES
- 20 PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 3 FÉVRIER 2005 SUR LE PLAN MOBILISATEUR DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION, DÉPOSÉE PAR MM. LANGENDRIES ET CONSORTS (DOC. 966 (2008-2009) - N^{os} 1 ET 2)
- 20 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs : M. le Président)
- 20 EXAMEN DES ARTICLES
- 21 PROPOSITION DE DÉCRET RELATIF À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DES ARTICLES 1ER À 6 DU DÉCRET-PROGRAMME EN MATIÈRE DE FISCALITÉ WALLONNE DU 18 DÉCEMBRE 2008, DÉPOSÉE PAR MM. GENNEN ET CONSORTS (DOC. 967 (2008-2009) - N^{os} 1 ET 2)
- 21 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs : M. le Président)
- 21 EXAMEN DES ARTICLES
- 21 PROPOSITION DE DÉCRET PORTANT DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA DÉTERMINATION D'UN ORGANE RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION ET DE LA CONDUITE DE LA PROCÉDURE EN MATIÈRE D'EXPROPRIATIONS ET D'ACQUISITIONS D'IMMEUBLES PAR LA RÉGION WALLONNE ET SES INSTITUTIONS, DÉPOSÉE PAR MM. ONKELINX ET CONSORTS (DOC. 968 (2008-2009) - N^{os} 1 À 3)
- 21 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs : M. le Président, M. Onkelinx)
- 22 EXAMEN DES ARTICLES

- 22 PROPOSITION DE DÉCRET PORTANT DES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE LOGEMENT ET D'ÉNERGIE, DÉPOSÉE PAR MM. LEBRUN ET CONSORTS (DOC. 969 (2008-2009) - N^{os} 1 À 4)
- 22 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs: M. le Président, M. Grommes, Rapporteur, MM. Lebrun, Mme Dethier-Neumann, M. Antoine, Ministre)
- 24 EXAMEN DES ARTICLES
- 24 PROPOSITION DE RÉSOLUTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN PLAN MARSHALL POUR LIBÉRER LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, DÉPOSÉE PAR M. JAMAR (DOC. 920 (2008-2009) - N^{os} 1 ET 2)
- 24 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs : M. le Président)
- 25 PROPOSITION DE RÉSOLUTION APPELANT À UN PLAN EUROPÉEN AMBITIEUX POUR SOUTENIR LE REDÉPLOIEMENT ÉCONOMIQUE ET DANS CE CADRE, LA PÉRENNITÉ D'UN PÔLE EUROPÉEN DE L'ACIER, DÉPOSÉE PAR MM. WESPHAEEL ET ONKELINX (DOC. 931 (2008-2009) - N^{os} 1 ET 2)
- 25 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs: M. le Président, MM. Onkelinx, Fourny, Wesphael, M. Marcourt, Ministre, M. de Lamotte)
- 27 PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE À LA COMPOSITION DU GOUVERNEMENT, DÉPOSÉE PAR M. HAPPART (DOC. 935 (2008-2009) - N^{os} 1 À 4)
- 27 PROPOSITION DE RÉSOLUTION CONCERNANT LA PRIMAUTÉ À LA DERNIÈRE CANDIDATURE À UN SUFFRAGE POUR UNE ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE, DÉPOSÉE PAR M. HAPPART (DOC. 936 (2008-2009) - N^{os} 1 ET 2)
- 27 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs: M. le Président, M. Miller, Rapporteur, M. Pire)
- 32 PROPOSITION DE RÉSOLUTION CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DE LA CIRCULAIRE DE RÉGULARISATION DES « SANS PAPIER » PRÉVUE PAR L'ACCORD DE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DU 18 MARS 2008, DÉPOSÉE PAR MM. LUPERTO ET CONSORTS (DOC. 959(2008-2009) - N^{os} 1 À 3)
- 32 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs: M. le Président, Mmes Willocq, Dethier-Neumann)
- 33 PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À LANCER UN PLAN STRATÉGIQUE DE SOUTIEN AU SECTEUR LAITIER, DÉPOSÉE PAR MM. BORSUS ET CONSORTS (DOC. 960 (2008-2009) - N^{os} 1 À 3)
- 33 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs: M. le Président, M. Bayenet, Rapporteur, Mme Corbisier-Hagon, M. Lutgen, Ministre)
- 35 PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À RÉGLEMENTER LES MODALITÉS D'AFFICHAGE SUR LES PANNEAUX ÉLECTORAUX, DÉPOSÉE PAR M. WESPHAEEL (DOC. 985 (2008-2009) - N^{os} 1 ET 2)
- 35 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs : M. le Président)

- 35 PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À ACCROÎTRE LE SOUTIEN AU SECTEUR
« HORECA » AFIN DE L'AIDER À FAIRE FACE À LA CRISE ÉCONOMIQUE,
DÉPOSÉE PAR MM. FOURNY ET CONSORTS (DOC. 991 (2008-2009) - N^{os} 1 À 3)
- 35 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs : M. le Président)
- 35 ORGANISATION DES TRAVAUX
- 35 PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR DU
PARLEMENT WALLON, DÉPOSÉE PAR MM. HAPPART, FOURNY, WAHL,
WESPHAEEL ET CONSORTS (DOC. 1001 (2008-2009) — N^{os} 1 ET 2)
- 35 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs: M. le Président, M. Pire)
- 36 RAPPORT RELATIF À L'AUDIT DE L'OFFICE WALLON DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI (FOREM) EFFECTUÉ PAR LA COUR DES
COMPTES EN EXÉCUTION DE LA RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR LE PARLEMENT
WALLON EN DATE DU 3 DÉCEMBRE 2008 (DOC. 880 (2008-2009) — N^{os} 1 À 5)
- 36 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs : M. le Président)
- 36 PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 25 MAI 1983 MODIFIANT,
EN CE QUI REGARDE LE CONSEIL ÉCONOMIQUE RÉGIONAL POUR LA
WALLONIE, LA LOI CADRE DU 15 JUILLET 1970 PORTANT ORGANISATION DE LA
PLANIFICATION ET DE LA DÉCENTRALISATION ÉCONOMIQUE ET INSTAURANT
UN CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE LA RÉGION WALLONNE, DÉPOSÉE
PAR MM. BAYENET ET DE LAMOTTE (DOC. 1008 (2008-2009) - N^o 1)
- 36 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs : M. le Président)
- 37 EXAMEN DES ARTICLES
- 37 PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE À LA CHARTE ASSOCIATIVE PAR
MM. BAYENET, DE LAMOTTE, ET WESPHAEEL (DOC. 1009 (2008-2009) - N^o1)
- 37 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs: M. le Président, M. Fourny, Rapporteur)
- 39 ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)
(Orateurs: M. le Président, M. Marcourt, Ministre, MM. Wesphael, de Lamotte)
- 40 COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT WALLON SUR LES ACTIONS
PRIORITAIRES DE L'AVENIR WALLON
(Orateurs: M. le Président, M. Demotte, Ministre-Président, M. Kubla, M. Marcourt,
Ministre, MM. de Lamotte, Wesphael, Pire, Gennen, Fontaine)
- 53 ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)
- 53 PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE AU DEVOIR DE MÉMOIRE, À LA
DÉFENSE DE LA DÉMOCRATIE ET DE LA CITOYENNETÉ ET À LA LUTTE CONTRE
LES EXTRÉMISMES, DÉPOSÉE PAR M. BAYENET, MME BERTOUILLE, MM.
PROCUREUR ET WESPHAEEL (DOC. 992 (2008-2009) - N^{os} 1 À 3)
- 53 PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR VISANT
LA CRÉATION D'UN COMITÉ «MÉMOIRE ET DÉMOCRATIE», DÉPOSÉE PAR M.

BAYENET, MME BERTOUILLE, MM. PROCUREUR ET WESPHAEEL (DOC. 993 (2008-2009) — N^{os} 1 ET 2)

- 53 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs: M. le Président, M. Bayenet, Mme Bertouille)
- 58 ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)
- 58 CERTIFICATION ISO 9001 : 2008 DES SERVICES DU GREFFE DU PARLEMENT WALLON - COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT
- 59 NOMINATION DU GREFFIER DU PARLEMENT WALLON (ART. 79 DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR ET ART. 47 DE LA LOI SPÉCIALE DE RÉFORMES INSTITUTIONNELLES DU 8 AOÛT 1980)
(Orateurs: M. le Président)
- 60 VOTES
- 63 JUSTIFICATION D'ABSTENTION
(Orateurs: M. le Président, M. Daerden)
- 63 VOTES (SUITE)
- 70 NOMINATION DU GREFFIER DU PARLEMENT WALLON (ART. 79 DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR ET ART. 47 DE LA LOI SPÉCIALE DE RÉFORMES INSTITUTIONNELLES DU 8 AOÛT 1980)
(Orateurs: M. le Président)
- 70 VOEUX DE FIN DE LÉGISLATURE
(Orateurs: M. le Président, M. Kubla, M. Demotte, Ministre-Président, Mme Fassiaux-Looten)
- 73 VOTES (SUITE)
- 75 LISTE DES INTERVENANTS
- 76 INDEX DES MATIÈRES
- 77 ABRÉVIATIONS COURANTES

SÉANCE PUBLIQUE

Présidence de M. José Happart, Président

- La séance est reprise à 9 heures 01 minute.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est reprise.

Il est l'heure de commencer nos travaux, mais nous ne sommes pas en nombre. Je propose de suspendre la séance, le temps que tous les Groupes soient représentés.

- La séance est suspendue à 9 heures 02 minutes.

- La séance est reprise à 9 heures 12 minutes.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – A demandé d'excuser son absence à la présente séance: M. Istasse, retenu par d'autres devoirs.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président. – Conformément à l'article 29 du Règlement d'ordre intérieur, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance.

Ce document vous a été adressé.

La proposition de décret modifiant le décret du 25 mai 1983, modifiant, en ce qui regarde le Conseil économique régional pour la Wallonie, la loi cadre du 15 juillet 1970, portant organisation de la planification et de la décentralisation économique et instaurant un Conseil économique et social de la Région wallonne, déposée par MM. Bayenet et de Lamotte (Doc. 1008 (2008-2009) — N°1), ainsi que la proposition de résolution relative à la Charte associative, par MM. Bayenet, de Lamotte et Wesphael (Doc. 1009 (2008-2009) — N°1) ont fait l'objet d'un examen en Commission des Affaires générales, de la Simplification administrative, des Fonds européens, du Règlement et de la Comptabilité.

Je vous propose d'ajouter leur examen à notre ordre du jour.

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – J'ai été saisi du dépôt du treizième rapport annuel (1-10-2007 au 30-09-2008), adressé au Parlement par le Médiateur de la Région wallonne.

Il sera envoyé à la Commission des Affaires intérieures et de la Fonction publique.

Chers Collègues, avant d'aborder le point suivant, je voudrais vous faire part de la décision que j'ai prise, et qui concerne la demande d'avis au Conseil d'État. J'ai décidé, à la demande expresse de MM. Michel et Frédéric Daerden de ne pas faire usage de mon droit réglementaire de demande d'avis préalable au Conseil d'État et ce, afin de ne pas leur porter un préjudice quelconque. Nonobstant cela, je considère que cette proposition de décret comporte un nombre évident d'insécurité juridiques qui ouvrent droit à des recours individuels ou collectifs. Evidemment, le Parlement peut toujours demander cet avis au Conseil d'État pour éviter de courir le risque de se faire déjuger plus tard par une instance juridictionnelle. Notre société est une

société d'interdits au lieu d'être une société de liberté. Cette société se met de plus en plus à juger les hommes plutôt que leurs actes. Le Parlement est taillé de palabres et d'échanges d'idées, mais aussi de décisions législatives. C'est ici que l'on parle et que l'on fait des commentaires. Ce que l'on dit en dehors n'a aucune portée de droit, et encore moins de fait.

Il est évident qu'en terme de droit réglementaire, le président peut unilatéralement demander l'avis au Conseil d'État si cela était prévu dans le règlement, n'en déplaise à certains mauvais coucheurs. C'est que d'aucun n'a estimé en tant utile à l'époque où ce règlement a été fait qu'il fallait donner au Président la possibilité, même si c'est seul contre tous, d'user de ce droit de demande au Conseil d'État.

À mon sens, il vaut mieux le courage que la jalousie, le projet plutôt que la critique stérile.

Voici les mises au point que je tenais à faire avant de commencer.

PROPOSITION DE DÉCRET RELATIF AU CONTRÔLE RÉVISORAL AU SEIN DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC, DES INTERCOMMUNALES ET DES SOCIÉTÉS DE LOGEMENT DE SERVICE PUBLIC, DÉPOSÉE PAR MM. CHERON ET CONSORTS (DOC. 589 (2006-2007) — N^{os} 1 À 4)

PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU DÉCRET DU 12 FÉVRIER 2004 RELATIF AUX COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT POUR LES MATIÈRES RÉGLÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 138 DE LA CONSTITUTION ET RELATIF AUX MISSIONS DE CONTRÔLE DES RÉVISEURS AU SEIN DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC AINSI QU'AU RENFORCEMENT DE LA TRANSPARENCE DANS L'ATTRIBUTION DES MARCHÉS PUBLICS DE RÉVISEURS PAR UN POUVOIR ADJUDICATEUR WALLON, DÉPOSÉE PAR M. CHERON, MME CORNET, MM. BAYENET ET FOURNY (DOC. 1010 (2008-2009) — N^o1)

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret relatif au contrôle révisoral au sein des organismes d'intérêt public, des intercommunales et des sociétés de logement de service public, déposée par MM. Cheron et Consorts (Doc. 589 (2006-2007) — N^o 1) et de la proposition de décret modifiant certaines dispositions du décret du 12 février 2004 relatif aux commissaires du Gouvernement pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution et relatif aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public ainsi qu'au renforcement de la transparence dans l'attribution des marchés publics de réviseurs par un pouvoir adjudicateur wallon, déposée par M. Cheron, Mme Cornet, MM. Bayenet et Fourny (Doc. 1010 (2008-2009) — N^o1).

Ces propositions de décret et de résolution ayant fait l'objet d'un examen commun en Commission, je vous propose d'en débattre conjointement.

Pour la proposition de décret n^o 1010, le vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2 de la Loi spéciale de Réformes institutionnelles du 8 août 1980, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Mme Dethier-Neumann et de MM. Grommes, Pire et Stoffels.

Pour la proposition de décret n^o 589, je vous propose de prendre comme base de la Discussion générale, le texte adopté par la Commission des Affaires générales, de la Simplification administrative, des Fonds européens, du Règlement et de la Comptabilité.

Les propositions de décret n^{os} 885, 917 et 989 ainsi que la proposition de résolution n^o 744 sont reportées à l'arrière de la Commission.

Je déclare la Discussion générale ouverte.

La parole est à M. Fourny, pour un Rapport oral.

M. Dimitri Fourny, Rapporteur. – Je vais tenter d'être aussi bref que possible pour la présentation de mon Rapport. La Commission s'est réunie plusieurs fois pour analyser les différentes propositions, il est apparu plus facile d'élaborer une Commission de travail pour rédiger un texte conjoint à la Commission.

Nous sommes partis du texte le plus ancien, c'est-à-dire celui de M. Cheron pour élaborer notre document. Quatre grands principes ont recueilli l'unanimité des Groupes :

- établir un cadastre des différents bureaux de réviseurs;
- préciser ce que nous entendons par conflit d'intérêt et la notion de réseau;
- examiner les conditions pour pouvoir saisir un réviseur;
- l'augmentation des délais prévus.

Le travail a été transversal et touche l'ensemble des contrôleurs ne pouvant être contrôlés.

Le texte évoqué a recueilli l'unanimité.

M. le Président. – La parole est à M. Cheron.

M. Marcel Cheron (Écolo). – Dans le cadre de cette Discussion générale, je me réjouis de l'avancée de la proposition de décret.

Le débat a été lancé il y a quelques mois, voire quelques années, et aujourd'hui, cette proposition est la résultante de l'unanimité des groupes au sein de la Commission. Le travail concerne le contrôle révisoral, mais aussi d'autres points.

Par rapport à d'autres professions libérales, je pense que le débat doit aussi avoir lieu. Une résolution a été débattue et une circulaire a été rédigée par le Ministre-Président.

Par rapport à la question des réviseurs, leur mission particulière de contrôle des Services publics trouve sa limite entre deux niveaux de pouvoir: le fédéral et le régional. Sur cette question, nous devons l'appréhender dans sa réalité. Il ne faut pas se focaliser et ne viser qu'un seul bureau.

J'ai réalisé mon travail parlementaire en posant des questions aux Ministres sur ce qu'il en était dans les OIP, les intercommunales et les sociétés de logement.

Que donne l'enquête? Un inventaire a été réalisé dans lequel il n'est pas question d'un seul bureau. Quatre bureaux, dont un sur lequel on s'exprime beaucoup, dominant le marché. Il faut savoir, quand on parle de porter atteinte à la concurrence, que quatre bureaux contrôlent, à eux seuls, 53 intercommunales, ce qui représente 40% de l'ensemble. Le bureau dont on parle beaucoup contrôle 25 des 122 intercommunales, soit plus de 20%. Si on s'exprime sur la concurrence sous-régionale, ces positions dominantes le deviennent encore plus. Ainsi, dans l'arrondissement de Liège, 16 intercommunales sur les 21 sont contrôlées par le bureau, soit 76%.

Par rapport aux sociétés de logement, deux cabinets dirigent le secteur où le bureau particulier occupe, là encore, une position hégémonique en contrôlant 40%. Septante-cinq pourcents des sociétés contrôlées au sein de la Province de Liège le sont par un seul et même bureau.

Voilà le tableau de la situation. Par rapport à la réalité du contrôle, je reprendrai les beaux mots de Mme Cornet qui disait: «Il faut faire tourner les assiettes!».

Aujourd'hui, la question est de trouver un juste milieu, mais aussi que la Région wallonne assure sa pleine compétence régionale.

Du point de vue juridique, le Conseil d'État a examiné les différentes propositions. Le Conseil d'État qui s'est exprimé sur la question des rotations s'exprime, selon moi, sous le seul angle de la déontologie et de la loi fédérale.

Notre proposition est argumentée et nous avons répondu à un ensemble d'éléments.

En ce qui concerne le fondement juridique, il s'agit de l'article 9 de la loi spéciale du 8 août 1980 des réformes institutionnelles. Le contrôle est explicitement visé.

Il convient de rappeler aussi que notre Parlement prend connaissance des rapports annuels, des projets de budget et qu'il vote des articles budgétaires en faveur des différents organismes d'intérêt public.

Je souhaite évoquer également une observation faite par la Commission wallonne des marchés publics. Pour cette dernière, la question ne doit pas être abordée sous l'angle retenu par le Conseil d'État. Cette Commission indique notamment «*Le souci de limiter le mandat confié à un organe de contrôle d'un organisme d'intérêt public vise, en effet, à déterminer le mode de fonctionnement d'une telle institution, concernant laquelle la Région dispose de la compétence de fixer les règles qui lui sont applicables, notamment, en matière d'incompatibilités et de bonne gouvernance. Dans un tel contexte, la limitation des possibilités de renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises peut se justifier par le fait que ce dernier exerce une mission de contrôle de l'organisme qui le désigne, cette situation étant de nature à fonder un régime particulier en la matière, afin d'éviter une trop grande proximité entre ces deux catégories d'acteurs*».

J'ajoute que le Droit européen en matière de contrôle légal des comptes autorise les États membres à exiger un changement périodique du cabinet d'audit en vue d'atteindre les objectifs visés, notamment l'indépendance des organes de contrôles.

Il convient de souligner également que la législation sur les marchés publics s'applique à la désignation des réviseurs.

Nous avons, par ailleurs, abandonné une idée, soit la fixation d'un seuil minimal pour caractériser le conflit d'intérêt.

Nous nous rallions à la notion d'intérêt patrimonial direct ou indirect, sans fixer de seuil minimum.

L'objectif du texte est d'éviter tout conflit d'intérêt et de permettre l'exercice de la mission de contrôle en toute indépendance.

Je souligne également que l'Institut des Réviseurs d'entreprises a, chaque fois, demandé de vérifier la garantie d'indépendance mais également, notion anglo-saxonne, d'apparence d'indépendance.

Je souhaite également souligner la qualité de nos travaux menant à un résultat fondé juridiquement. J'insiste aussi sur le respect de la parole donnée. C'est d'une grande correction, il convient de le souligner par les temps qui courent.

M. Charles Pire (FN). – Indépendamment du fait que nous sommes en fin de législature, j'estime que le nouveau texte présenté méritait un nouvel avis du Conseil d'État. En effet, des droits personnels et professionnels sont mis en jeu et drastiquement limités. Le Droit européen autorise, mais n'impose pas, une rotation.

En ce qui concerne la firme Daerden et Cie, j'ai plusieurs fois souligné la qualité de son travail. Je pense qu'en région liégeoise des dérives scandaleuses, comme constatées à Charleroi, ont pu ainsi être évitées.

En conclusion, nous voterons ce texte.

Mme Véronique Cornet (MR). – Ce débat n'est pas neuf.

Depuis plusieurs années, la Cour des comptes pointe de très nombreuses carences quant au respect de la législation sur les marchés publics par le Gouvernement, l'administration et les OIP wallons.

Je rejoins mes Collègues quant à la nécessité de poursuivre nos travaux dans d'autres domaines comme ceux des services informatiques, financiers ou immobiliers.

Dans le cas présent, nous avons voulu compléter les principes inscrits dans la législation fédérale, par voie normative.

L'objectif consiste à éviter tout conflit d'intérêt.

Pas moins de quatre propositions furent déposées pour réglementer cette matière sensible.

Le Parlement a souhaité apporter une réponse forte car cela écornait l'image de notre Assemblée, mais aussi de la Wallonie.

Il a fallu beaucoup de temps mais, grâce à l'acharnement de quelques Parlementaires, toutes formations politiques confondues, nous avons le plaisir de voir que la raison l'a emporté.

Nous ne devons pas boudier notre plaisir car il s'agit d'un progrès incontestable, d'une rupture franche avec le passé.

Je pense que ce texte ne sera nullement désavoué à l'avenir, tant nous avons souhaité le garantir sur le plan juridique.

Nous avons voulu éviter que certains se trouvent à la fois juge et partie.

J'affirme que ce décret ne vise nullement les hommes, mais un système. Il fait un sort à quelque chose que nous estimions négatif. Quelques uns ne pouvaient confisquer davantage le marché wallon relatif au contrôle. Tous les réviseurs auront dorénavant accès aux missions de contrôle.

La pierre angulaire de notre travail consiste à ériger en règle cardinale l'indépendance des organes de contrôle afin de renforcer l'orthodoxie, la déontologie et la transparence.

Il convient de souligner que cela correspond d'ailleurs à ce qui est prévu au niveau européen.

Le premier volet du texte concerne les incompatibilités. L'objectif consiste, de manière certaine, à assurer les missions d'intérêt général des réviseurs en toute indépendance et donc de supprimer le risque de confusion d'intérêts.

Le second volet concerne la rotation systématique du cabinet de réviseurs après un terme de trois ans, renouvelable maximum une fois. Cette rotation est applicable à l'échelle d'un même cabinet ou d'un même «réseau». Cela permet l'ouverture à tous les réviseurs concernant l'accès aux marchés publics wallons de contrôle.

Le troisième volet vise à accroître la transparence et l'information. Un rapport de transparence est exigé en cas de soumission à un marché public de contrôle des comptes d'un organisme public.

Enfin, un cadastre de tous les marchés publics d'une valeur supérieure à 22.000 euros HTVA sera établi.

Je tiens, pour finir, à remercier notamment MM. Fourny, Cheron, Thissen et Bayenet. La loyauté fut de mise. Je remercie également mon Collègue, M. Bracaval.

Il faudra envisager, lors de la prochaine législature, d'autres domaines et nous nous y engageons.

M. Dimitri Fourny (cdH). – Beaucoup de choses ont déjà été dites et je les partage. Permettez-moi quelques remarques sur le fond.

Nous avons voulu, par ce texte, tourner la page du passé. Il est important de souligner qu'une nouvelle éthique va voir le jour.

Il fallait régler les conflits d'intérêt.

Demain, très certainement, d'autres chantiers verront donc le jour.

Il faut une refondation globale des marchés publics. Demain, nous devons mettre en place un outil législatif digne de ce nom.

Nous connaissons les dispositions européennes, les dispositions fédérales, les positions du Conseil d'état et de la Commission wallonne des marchés publics. Elles nous ont permis de faire un tri et d'adopter une législation qui aujourd'hui tient la route.

J'estime qu'il faut instaurer un service légistique au sein de cette Assemblée pour nous aider à rédiger des textes clairs dont le fondement juridique ne peut être contesté.

Je rappelle que ces propositions sont d'initiative parlementaire. Je remercie Mme Cornet et MM. Cheron, Thissen, de Lamotte et Bayenet pour le travail qu'ils ont fourni. Dans ce dossier, notre Parlement s'est grandi.

M. Maurice Bayenet (PS). – Je n'avais pas l'intention d'intervenir, croyant que tout avait été dit hier après-midi.

Pour qu'il n'y ait plus d'équivoque, je tiens à rappeler certaines positions. Je confirme que mon Groupe votera sans restriction ces propositions de décret. Hier, nous avons eu une réunion de Groupe et les Membres de la Commission des Affaires générales ont expliqué aux autres Parlementaires les tenants et les aboutissants de ces textes. Ils ont apporté leur soutien sans restriction au Chef du Groupe dans l'optique du vote.

J'ai des regrets concernant le travail parlementaire de cette législature à propos de deux objectifs que je m'étais fixés et qui n'ont pas été atteints. Dans le cadre du débat sur le Code de la Démocratie locale, nous avons eu des discussions houleuses à propos du cumul des mandats. J'avais ouvert la porte relativement aux mandats privés car je considérais qu'un monopole pouvait exister dans le secteur privé par rapport à différentes institutions et organisations. Il nous a été difficile d'avancer dans le débat sur la Démocratie locale. J'ose espérer que ma proposition sera reprise et suivie lors de la prochaine législature. J'y serai attentif et j'interpellerai mes amis parlementaires pour suivre ce dossier afin qu'il ne soit pas jeté aux oubliettes parlementaires.

Par ailleurs, concernant ce débat sur le révisorat, j'avais déposé une proposition afin que la problématique soit étendue à l'ensemble des professions libérales. Je reconnais que c'est plus large que ce que propose cette proposition, que les conditions de marché ne sont pas les mêmes. Je sais également qu'une circulaire du Ministre-Président tente de rencontrer cette problématique. J'espère qu'elle sera suivie lors de la prochaine législature et que cette circulaire sera traduite dans un décret.

Concernant les marchés publics, le problème de la rotation me paraît épineux. J'ai dit aux membres de l'Institut des réviseurs qu'ils pouvaient quereller le décret devant la Cour Constitutionnelle.

J'ai bien entendu les différents arguments des Parlementaires en Commission suite aux remarques du Conseil d'état. Beaucoup de doutes ont été levés par le fait que l'on présente deux propositions de décret, et non pas une seule. Nous avons, en grande partie, rencontré les arguments du Conseil d'État. Ce dernier a, en fait, remis un avis sur trois propositions et à travers nos deux textes, nous avons tenté d'en tenir compte. M. Cheron ne m'en voudra pas, si je dis cela: nous avons pris la moins mauvaise proposition cotée au Conseil d'État. Nous avons voulu réaliser une synthèse des différentes propositions des différents Groupes pour rencontrer les remarques du Conseil d'Etat.

Sans réserve, mon Groupe votera les deux propositions de décret.

EXAMEN DES ARTICLES

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la Discussion générale, je la déclare close et vous propose de passer l'examen des articles de la proposition n° 589.

ARTICLES 1 À 8

M. le Président. – Les articles 1 à 8 sont adoptés.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de décret.

Je vous propose de passer maintenant à l'examen des articles de la proposition 1010.

ARTICLES 1 À 3

M. le Président. – Les articles 1 à 3 sont adoptés.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de décret.

PROPOSITION DE DÉCRET VISANT À PERMETTRE AU RECEVEUR LOCAL D'UNE COMMUNE DE MOINS DE 20.000 HABITANTS D'ÊTRE NOMMÉ RECEVEUR DU CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE, DÉPOSÉE PAR MM. BOUCHAT, FURLAN, BORSUS ET CONSORTS (DOC. 926 (2008-2009) - N^{OS} 1 À 5)

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la Proposition de décret visant à permettre au receveur local d'une commune de moins de 20.000 habitants d'être nommé receveur du Centre public d'action sociale, déposée par MM. Bouchat, Furlan, Borsus et Consorts (Doc. 926 (2008-2009) - N^{OS} 1 à 5).

Mme Barzin, Rapporteur, s'en réfère à son Rapport écrit.

La parole est à M. Bouchat.

M. André Bouchat (cdH). – La proposition a été amendée en dernière minute. M. Furlan et moi-même avons travaillé main dans la main avec le bureau du Ministre des Affaires intérieures. Sensible à la difficulté de pouvoir payer des universitaires dans les Communes, le Gouvernement a accepté de revoir le traitement des grades légaux, c'est-à-dire des Secrétaires communaux et des Receveurs. Je trouve cela remarquable car, grâce à cette proposition, les Communes de moins de 3.000 habitants pourront recruter un universitaire pour les conseiller. Avant cela, les barèmes autorisés ne permettaient pas de recruter un universitaire pour présider aux destinées financières des entités. Ce faisant, je crois, Monsieur le Ministre, que vous facilitez la tâche des politiques. Certes, c'est peut-être en fin de parcours, comme l'a fait remarquer M. Neven mais je crois aussi que c'est une opportunité qu'il fallait saisir pleinement.

Les salaires des petites Entités seront donc relevés puisque, jusqu'à 3.000 habitants, une Commune pourra engager un receveur avec un grade universitaire. Pour les Communes de 3.000 à 10.000 habitants, l'augmentation sera de 5% et, au delà de 15.000 habitants, elle sera de 10%.

Ce que je trouve le plus important, Chers Collègues Municipalistes, c'est une chose peut-être tout à fait symbolique, j'étais très énervé de voir que notre traitement était un pourcentage de celui du Secrétaire communal. C'était le monde à l'envers. Nous étions les «patrons» des Communes et notre traitement faisait référence à quelqu'un qui était un subordonné au point de vue du pouvoir. Aujourd'hui on a fait le *splitsing*. Nous pourrions donner des primes de fin d'année sans nécessairement se le voir reprocher par l'Administration. Aujourd'hui, le traitement des Bourgmestres et Echevins, sera séparé du salaire de référence du Secrétaire communal.

On a donc élargi la base de recrutement pour un Receveur pour le CPAS et la Commune jusqu'à 20.000 habitants et ce, sur une base strictement volontaire. On en a profité pour élargir la base barémique et permettre aux petites Communes de recruter des universitaires. Je sais qu'on aurait peut-être dû en discuter auparavant, mais je pense que c'est une avancée significative qui fera vraiment plaisir à tous les Municipalistes.

Je voudrais rassurer ceux qui pensent que c'est un premier pas pour annihiler l'entité CPAS. Dans notre esprit, il n'en est rien. Il s'agit simplement d'un pas dans la même direction pour rencontrer les synergies tant espérées par les Collèges communaux.

M. Marcel Neven (MR). – La proposition de loi et ses amendements viennent ponctuer, de manière lacunaire, tout un processus de négociations qui a duré durant la législature entière sans produire de résultats probants. Rappelons que la déclaration gouvernementale comportait, curieusement, une mise sous mandat des Secrétaires et des Receveurs des communes et des CPAS. Les réactions ont été vives et le Gouvernement wallon n'a pu mettre en oeuvre cette méthode de politisation des premiers fonctionnaires communaux. Fort heureusement. Les associations de grades légaux ont alors longuement négocié avec Monsieur le Ministre Courard pour parvenir à une refonte globale des statuts administratif et pécuniaire des grades légaux. Un texte final avait reçu les assentiments de l'Union des Villes et Communes de Wallonie et du Ministre. Monsieur le Ministre avait même annoncé, lors de congrès, qu'il déposait le texte et que la réforme serait effective pour la fin 2008. Hélas, cette noble intention a été recalée pour de sombres raisons que j'ignore et rien n'est venu du Gouvernement. Ce qui consacre son échec.

Arrive alors cette proposition qui, initialement, avait pour objectif de permettre au Receveur local d'une Commune de 20.000 habitants ou moins d'être également nommé Receveur du Centre public d'Action sociale. Les possibilités de recours à une coupole financière commune/CPAS étaient ainsi élargies.

Cette proposition, cosignée par le Groupe MR (M. Borsus) a été, d'une part, contestée par les différentes associations de Receveurs et, d'autre part, transformée, au cours du travail en Commission, en alibi pour le Gouvernement, afin de faire passer en catimini une pseudo-réforme des grades légaux, via des amendements.

Cet avortement d'un long processus négocié est préjudiciable pour les premières fonctions communales et donc pour les Communes et les CPAS. Nul besoin d'être municipaliste acharné pour comprendre la complexité sans cesse croissante des matières soumises à l'examen des Secrétaires et des Receveurs. En 20 ans, les matières se sont multipliées et elles réclament des compétences plus élevées qu'autrefois. Il était donc logique de revoir le statut de ces fonctionnaires sur base d'un nouvel équilibre dans lequel une augmentation salariale importante contrebalançait un contrat d'objectifs et un système d'évaluation pouvant conduire à l'inaptitude professionnelle.

Aujourd'hui, pour pallier l'incurie du Gouvernement wallon, la proposition de décret comble les brèches de manière lacunaire. Cette proposition contient certes des éléments positifs, mais elle n'est qu'un succédané qui porte à regretter l'accord global qui s'était dégagé.

Outre le procédé, pour le moins cavalier et peu respectueux du travail parlementaire, nous assistons, dans ce dossier, à une véritable caricature des méthodes de travail de la Majorité durant cette législature. Les Commissaires en Affaires intérieures ont été habitués à voir une Majorité qui revoit parfois fondamentalement les projets du Ministre: des projets de décret soumis en urgence au Parlement sont «corrigés et recorrectés» par amendements et par décrets au fil des séances. Nous assistons aujourd'hui à une toute autre formule: le Ministre amende, par la voix de M. Furlan, une proposition de décret émanant de la Majorité et de l'Opposition. Il profite ainsi d'une proposition de décret pour soumettre au Parlement le contenu, ou du moins une partie de contenu, d'un projet de décret mort né, sans bien-entendu le soumettre au Conseil d'État. Le résultat: des avancées incontestées sur certains principes. Je pense notamment à l'ébauche timide d'une revalorisation barémique. Mais ce n'est qu'une esquisse insuffisante destinée à faire bonne figure. De l'aveu même du Gouvernement, les arrêtés d'application ne pourront d'ailleurs être pris que sous la prochaine législature.

Je vais, ci-après, examiner les dispositions détaillées telles qu'envisagées, tout en affirmant que cette proposition est insuffisante et que j'estime que le prochain Gouvernement devra remettre la discussion sur le métier pour avoir une réelle revalorisation du statut des grades légaux.

Les traitements des Bourgmestres, et par conséquent des autres membres du Collège communal, ne sont plus liés aux barèmes du Secrétaire communal. C'est un élément positif puisque, en cas de maintien de la liaison, toute augmentation du barème de Secrétaire communal aurait une incidence automatique sur les traitements des mandataires, ce qui serait indécemment.

Lesdits traitements sont maintenus en leur état et je salue ce statu quo.

Le traitement du Secrétaire communal influence automatiquement le traitement du Secrétaire du CPAS et celui des Receveurs de la Commune et du CPAS, pour autant que ces derniers ne soient pas des Receveurs régionaux.

Toute corporation a des prétentions salariales, mais ici, elles sont pleinement justifiées par les charges sans cesse croissantes qui pèsent sur les grades légaux.

Je salue la volonté d'élever les salaires dans les plus petites Communes, au niveau du grade de recrutement d'un agent universitaire dans la Fonction publique locale. C'était là le strict minimum auquel on pouvait s'attendre. Le reste n'est que rustines pour espérer anesthésier les revendications, car des augmentations de 5%, 3% et même 0% pour les communes au-dessus de 20.000 habitants, constituent des aumônes qui ne seront qu'écran de fumée.

Le grand projet négocié réduisait les catégories barémiques de 22 à 5, ce qui avait, en outre, le mérite de la simplification administrative. Les barèmes étaient sérieusement relevés pour rendre la fonction attractive et y attirer effectivement des candidats de valeur. Cette proposition n'en est qu'un pâle substitut.

Je partage donc cette idée, parce qu'un tien vaut mieux que deux tu l'auras, mais, hormis les quelques plus petites Communes, les personnes concernées ne ressentiront guère plus d'impact que lors d'une, à la limite deux, indexations automatiques. Je soutiens, par conséquent, une véritable revalorisation sous la prochaine législature que j'espère moins ankylosée que l'actuelle.

En ce qui concerne l'évaluation, c'est là le pendant de la revalorisation barémique. Tout le personnel communal est sujet à évaluation et il est logique que les grades légaux le soient aussi. Pour éviter qu'une nomination aux postes de Secrétaire ou de Receveur ne visse celui-ci à son siège, même au cas où il ne conviendrait pas, il est admissible — et ils l'ont admis eux-mêmes — qu'une double évaluation négative conduise à l'inaptitude professionnelle.

Mais dans le décret, on se contente ici de prévoir le principe de l'évaluation par le Conseil communal, renvoyant au Gouvernement le soin d'en prévoir les modalités. Là est le danger. J'entends insister ici sur le contenu de cette évaluation qui, si elle est mal conçue, pourrait être un mandat déguisé, et fixer deux balises :

- l'évaluation doit nécessairement comporter des éléments personnels extérieurs à la Commune. Le Conseil communal ne peut pas évaluer seul par un vote classique. L'évaluation doit être objectivée et appréciée par d'autres personnes que les mandataires de la Commune. Les conséquences d'une double évaluation négative sont trop graves pour courir le risque d'une politisation subjective ;
- destinée du fonctionnaire remercié? Lorsque l'inaptitude professionnelle est décidée au terme du processus d'évaluation, que deviendra le grade légal remercié? Il faut prévoir un mécanisme de réaffectation ou, à tout le moins, une indemnisation sérieuse.

Je soutiens, dès lors, le mécanisme de l'évaluation, mais je me méfie de ses modalités encore inconnues et qui pourraient se révéler pernicieuses.

Telle est la base de la proposition de décret : permettre aux Receveurs communaux, dans les Communes de moins de 20.000 habitants d'être aussi nommés en qualité de Receveur de CPAS.

À cette suggestion s'opposent des voix discordantes. Elles prétextent de l'ampleur du travail de chacun des Receveurs. Je comprends très bien cet argument, puisque j'ai déjà exprimé ma compréhension du travail sans cesse plus important des grades légaux.

Je soutiens toutefois la proposition originaires, car elle s'inscrit dans le sens des synergies entre la Commune et le CPAS. La loi organique des CPAS impose un rapport annuel de synergies, mais, pour une pleine efficacité, il faudrait un rapprochement institutionnel, une fusion des deux personnes juridiques. C'était l'avis d'André Cools en tout cas, quant à moi, je ne me prononce pas. Harmoniser la comptabilité par l'unicité du Receveur s'inscrit dans la rationalisation.

En outre, un Receveur dans une Commune de 100.000 habitants est Receveur unique, malgré la charge de travail qui est plus importante pour 100.000 habitants que pour une Commune de 15.000 habitants et son CPAS. Le Receveur unique pour ces deux institutions me semble apte à cumuler les deux fonctions pour le bienfait de la vision locale globalisée.

En conclusion, nonobstant les éléments positifs contenus dans cette proposition telle qu'amendée, les discussions de ce jour laissent présager que le dossier est loin d'être abouti. Je ne parle pas de la proposition initiale, mais des amendements. Nous nous abstenons donc sur cette proposition de décret.

M. Philippe Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Désigner un Receveur local commun est une faculté, une offre de service.

Cette réflexion doit être le résultat d'une réflexion partagée par la Commune et le CPAS. En aucun cas, la Commune ne peut imposer ses choix en matière de personnel au CPAS et il n'est pas non plus question que le CPAS impose quoi que ce soit à la Commune.

La proposition de décret participe d'une intention positive qui est de renforcer les synergies entre la Commune et le CPAS d'une même Entité.

Cela étant, en ma qualité de Ministre de tutelle, j'ai eu à cœur de renforcer le contrôle interne et la transparence financière au sein des Pouvoirs locaux.

En la matière, personne ne peut nier le rôle essentiel du Receveur: il ne peut se limiter à un rôle de comptable.

Je ne voudrais pas que l'objectif de cette proposition soit détourné au détriment de l'intérêt général. Je tiens, dès lors, à insister pour que la désignation d'un Receveur commun ne soit pas une règle générale, automatique, mais bien le fruit d'une réflexion approfondie, notamment en ce qui concerne les tâches à accomplir par le Receveur.

Ainsi, indépendamment du nombre d'habitants, la réflexion doit prendre en compte l'ensemble des missions et des responsabilités d'un Receveur. Je pense par exemple à la commune et au CPAS dotés d'une maison de repos, de services sociaux, d'une régie ordinaire, etc. Quel que soit le nombre d'habitants, pensez-vous sincèrement qu'une seule personne pourra exercer un rôle de comptable, contrôleur, gestionnaire et conseiller financier?

Cela étant, la proposition de décret a une autre portée très importante, à savoir revaloriser les Secrétaires et Receveurs des petites Communes, et singulièrement celles comptant moins de 10.000 habitants. Ces Communes et CPAS éprouvent les pires difficultés pour recruter du personnel que l'on veut aujourd'hui de niveau universitaire mais sans pouvoir leur apporter une rémunération décente.

La proposition de décret apporte, je crois, une solution proportionnée à cette situation, sans mettre en péril les finances communales.

Répondant à une demande partagée par tous les acteurs locaux, la rémunération des mandataires locaux ne sera plus liée à celles des grades légaux.

EXAMEN DES ARTICLES

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la Discussion générale, je la déclare close et vous propose de passer à l'examen du nouvel intitulé et des articles de la proposition de décret.

ARTICLES 1 À 6

M. le Président. – L'examen du nouvel intitulé a été adopté.

Les articles 1 à 6 ont été adoptés.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de décret.

PROPOSITION DE DÉCRET ACCORDANT LE TITRE DE «VILLE» À LA COMMUNE DE HERSTAL, DÉPOSÉE PAR MM. F. DAERDEN, DE LAMOTTE, NEVEN ET CONSORTS (DOC. 930 (2008-2009) - N^{os} 1 ET 2)

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret accordant le titre de «Ville» à la Commune de Herstal, déposée par MM. F. Daerden, de Lamotte, Neven et Consorts (Doc. 930 (2008-2009) — N^{os} 1 et 2) .

Je déclare la Discussion générale ouverte.

Le Rapporteur s'en réfère à son Rapport écrit.

La parole est à M. Daerden.

M. Frédéric Daerden (PS). – Je ne vais pas être long, chers Collègues, je me réjouis, en tant que Député-Bourgmestre de Herstal, et je tiens à remercier mes Collègues qui ont signé cette proposition. Celle-ci trouve son origine dans une circulaire de M. le Ministre de juin 2007 relative à l'octroi du titre de Ville. Cette

démarche volontariste de la Commune a été entreprise pour être reconnue comme Ville. Il fallait, pour ce faire, répondre à certains critères et aux indicateurs repris dans la circulaire.

Herstal est la dixième plus grande Commune de Wallonie, avec 38.000 habitants. Les neuf premières Communes possèdent déjà le statut de Ville. Herstal a un passé et une histoire riches; elle représente un poids économique non négligeable, un centre industriel important. Elle possède de nombreux points de vente commerciaux. Herstal présente également une vie culturelle et sportive intense. En matière de mobilité, il existe une grande diversité avec le rail, un réseau autoroutier, des routes de transit, sans oublier le canal qui longe la Commune.

Herstal rentre donc bien dans la logique de la circulaire de M. le Ministre.

M. le Président. – La parole est à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique.

M. Philippe Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Je tiens à féliciter M. Daerden pour sa proposition de décret. Je tiens également à signaler que la demande répond parfaitement aux critères de la circulaire de juin 2007 relative à l'octroi du titre de Ville. La Commune d'Herstal, riche d'Histoire, est garante de bon futur. Il était légitime que le titre de Ville lui soit octroyé.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la Discussion générale, je la déclare close et vous propose de passer à l'examen des articles de la proposition de décret.

ARTICLES 1 ET 2

M. le Président. – Les articles 1 et 2 ont été adoptés.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de décret.

PROPOSITION DE DÉCRET PORTANT MODIFICATIONS DES DÉCRETS DU 18 DÉCEMBRE 2003 RELATIF AUX ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE ET DU 1ER AVRIL 2004 RELATIF AUX ATTRACTIONS TOURISTIQUES, DÉPOSÉE PAR MM. GENNEN ET CONSORTS (DOC. 961 (2008-2009) — N^{os} 1, 1 BIS ET 2)

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret portant modifications des décrets du 18 décembre 2003 relatif aux établissements d'hébergement touristique et du 1er avril 2004 relatif aux attractions touristiques, déposée par MM. Gennen et Consorts (Doc. 961 (2008-2009) — N^{os} 1, 1 bis et 2).

Je souhaite rappeler aux Membres que conformément à l'article 50, alinéa 2 de la Loi spéciale de Réformes institutionnelles du 8 août 1980, les Membres du Parlement wallon qui ont exclusivement ou en premier lieu prêté serment en allemand ne peuvent participer au vote sur des matières communautaires.

Je déclare la Discussion générale ouverte.

La parole est à M. Bayenet, Rapporteur.

M. Maurice Bayenet, Rapporteur. – Notre Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles, du Tourisme, de la Ruralité et de la Politique agricole s'est réunie le 31 mars 2009 afin d'examiner la proposition de décret portant modifications des décrets du 18 décembre 2003 relatif aux établissements d'hébergement touristique et du 1er avril relatif aux attractions touristiques, déposée par M. J. Gennen et Consorts.

Mon ami Jacques Gennen a présenté sa proposition et nous a rappelé que le Commissariat général au Tourisme préconise de renforcer l'offre de services au sein des campings touristiques et des autres hébergements touristiques (hôtels et villages de vacances).

Aussi la présente proposition de décret prévoit-elle de compléter l'arrêté du Gouvernement wallon du 9 décembre 2004 portant exécution du décret du 18 décembre 2003 relatif aux établissements d'hébergement touristique afin d'assurer la prise en compte de l'occupant d'une caravane dans la définition du campeur saisonnier.

Il s'agit aussi d'en tenir compte dans le plan stratégique du tourisme élaboré par le Commissariat au Tourisme qui doit prendre en compte toute occupation sportive ou de loisirs.

Par ailleurs, le texte à l'examen propose également, à travers son article 7, de rehausser le montant des subventions destinées à améliorer la qualité des infrastructures touristiques pour les attractions reconnues en vertu du décret du 1er avril 2004 relatif aux attractions touristiques. En effet, l'amélioration des infrastructures comprend parfois des aménagements dont les montants sont inférieurs au montant actuellement prescrit par ce décret, à savoir 5.000 euros. C'est pourquoi il est proposé de modifier ce montant et de l'amener à 1.500 euros afin de permettre à l'ensemble des prestataires de bénéficier du mécanisme d'aide et donc d'inciter les attractions touristiques à investir.

Au cours de la Discussion générale, M. le Ministre a rappelé que cette proposition de décret rentrait dans les articles 3 à 6 de la modification du plan KPMG en vue de renforcer la qualité et la diversité de l'offre touristique.

De même, l'abaissement du plafond des subventions permet utilement d'encourager les petits investisseurs.

Monsieur le Ministre a indiqué qu'il soutenait pleinement cette proposition de décret.

Les articles 1 à 7, ainsi que l'ensemble de la proposition de décret, ont été adoptés à l'unanimité des Membres votants.

EXAMEN DES ARTICLES

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la Discussion générale, je la déclare close et vous propose de passer à l'examen des articles de la proposition de décret.

ARTICLES 1 À 7

M. le Président. – Les articles 1 à 7 sont adoptés.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de décret.

PROPOSITION DE DÉCRET PORTANT DES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE FONCTION PUBLIQUE LOCALE, DÉPOSÉE PAR MM. FURLAN ET CONSORTS (DOC. 963 (2008-2009) — N^{os} 1 ET 2)

PROPOSITION DE DÉCRET PORTANT DES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE FONCTION PUBLIQUE LOCALE POUR LES MATIÈRES VISÉES À L'ARTICLE 138 DE LA CONSTITUTION, DÉPOSÉE PAR MM. FURLAN ET CONSORTS (DOC. 962 (2008-2009) — N^{os} 1 ET 2)

PROPOSITION DE DÉCRET PORTANT DES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE FONCTION PUBLIQUE RÉGIONALE, DÉPOSÉE PAR MM. ONKELINX ET CONSORTS (DOC. 965 (2008-2009) — N^{os} 1 ET 2)

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret portant des dispositions en matière de Fonction publique locale, déposée par MM. Furlan et Consorts (Doc. 963 (2008-2009) — N^{os} 1 et 2), de la proposition de décret portant des dispositions en matière de Fonction publique locale pour les matières visées à l'article 138 de la Constitution, déposée par MM. Furlan et Consorts (Doc. 962 (2008-2009) — N^{os} 1 et 2) et de la proposition de décret portant des dispositions en matière de Fonction publique régionale, déposée par MM. Onkelinx et Consorts (Doc. 965 (2008-2009) — N^{os} 1 et 2).

Ces propositions de décret ayant fait l'objet d'un examen commun en Commission, je vous propose d'en débattre conjointement.

Pour la proposition de décret n° 962, je souhaite rappeler aux Membres que conformément à l'article 50, alinéa 2 de la Loi spéciale de Réformes institutionnelles du 8 août 1980, les Membres du Parlement wallon qui ont exclusivement ou en premier lieu prêté serment en allemand ne peuvent participer au vote sur des matières communautaires.

Je déclare la Discussion générale ouverte.

Mme Pary-Mille, Rapporteur, s'en réfère à son Rapport écrit.

EXAMEN DES ARTICLES

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la Discussion générale, je la déclare close et vous propose de passer à l'examen des articles de la proposition de décret n° 963.

ARTICLES 1 À 6

M. le Président. – Les articles 1 à 6 sont adoptés. Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de décret.

- Je vous propose de passer à l'examen des articles de la proposition de décret n° 962.

ARTICLES 1 À 4

M. le Président. – Les articles 1 à 4 sont adoptés. Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de décret.

- Je vous propose de passer à l'examen des articles de la proposition de décret n° 965.

ARTICLES 1 À 14

M. le Président. – Les articles 1 à 14 sont adoptés. Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de décret.

PROPOSITION DE DÉCRET PORTANT DES DISPOSITIONS MODIFIANT LA LOI SUR LA CONSERVATION DE LA NATURE DU 12 JUILLET 1973 ET LE LIVRE 1^{ER} DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, DÉPOSÉE PAR MME CORBISIER ET CONSORTS (DOC. 964 (2008-2009) — N^{OS} 1 À 4)

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret portant des dispositions modifiant la loi sur la Conservation de la nature du 12 juillet 1973 et le Livre 1^{er} du Code de l'Environnement, déposée par Mme Corbisier et Consorts (Doc. 964 (2008-2009) — N^{OS} 1 à 4).

Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale, le texte adopté par la Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles, du Tourisme, de la Ruralité et de la Politique agricole.

Je déclare la Discussion générale ouverte.

M. Bayenet, Rapporteur, s'en réfère à son Rapport écrit.

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Il s'agit de dispositions très attendues. Cela fait plus d'une législature que je me bats, dès lors que des lourdeurs dans la procédure ne permettaient pas d'avancer comme il se devait. Je me réjouis de cet aboutissement. Il y a également d'autres propositions tout aussi importantes, mais je tenais à souligner celle-ci. Je suis en effet intervenue à de très nombreuses reprises à ce sujet.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Ce dossier a suivi son cours en fonction de deux éléments, soit tout d'abord et bien sûr la mise en oeuvre de Natura 2000, mais également la concordance avec l'indemnisation. Pour que cela soit une réussite, l'un ne pouvait aller sans l'autre.

M. Wesphael a souvent indiqué que nous avons pris du retard. Au niveau de Bruxelles, il n'y a strictement rien de fait. Je pense ainsi à la forêt de Soignes. Il convient donc de souligner que la Wallonie a une longueur d'avance.

M. le Président. – Je me rappelle également, sous la précédente législature, avoir contribué par le classement de 200.000 hectares et cela ne fut pas évident.

EXAMEN DES ARTICLES

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la Discussion générale, je la déclare close et vous propose de passer à l'examen du nouvel intitulé et des articles de la proposition de décret.

Le nouvel intitulé est adopté.

ARTICLES 1 À 11

M. le Président. – Les articles 1 à 11 sont adoptés. Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de décret.

PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 3 FÉVRIER 2005 SUR LE PLAN MOBILISATEUR DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION, DÉPOSÉE PAR MM. LANGENDRIES ET CONSORTS (DOC. 966 (2008-2009) — N^{os} 1 ET 2)

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret modifiant le décret du 3 février 2005 sur le plan mobilisateur des technologies de l'information et de la communication, déposée par MM. Langendries et Consorts (Doc. 966 (2008-2009) — N^{os} 1 et 2).

Je déclare la Discussion générale ouverte.

M. Bracaval, Rapporteur, s'en réfère à son Rapport écrit.

EXAMEN DES ARTICLES

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la Discussion générale, je la déclare close et vous propose de passer à l'examen des articles de la proposition de décret.

ARTICLES 1 ET 2

M. le Président. – Les articles 1 et 2 sont adoptés.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de décret.

PROPOSITION DE DÉCRET RELATIF À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DES ARTICLES 1ER À 6 DU DÉCRET-PROGRAMME EN MATIÈRE DE FISCALITÉ WALLONNE DU 18 DÉCEMBRE 2008, DÉPOSÉE PAR MM. GENNEN ET CONSORTS (DOC. 967 (2008-2009) — N^{os} 1 ET 2)

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret relatif à l'entrée en vigueur des articles 1^{er} à 6 du décret-programme en matière de fiscalité wallonne du 18 décembre 2008, déposée par MM. Gennen et Consorts (Doc. 967 (2008-2009) — N^{os} 1 et 2).

Je déclare la Discussion générale ouverte.

Mme Cassart-Mailleux, Rapporteur, s'en réfère à son Rapport écrit.

EXAMEN DES ARTICLES

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la Discussion générale, je la déclare close et vous propose de passer à l'examen des articles de la proposition de décret.

ARTICLES 1 ET 2

M. le Président. – Les articles 1 et 2 sont adoptés. Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de décret.

PROPOSITION DE DÉCRET PORTANT DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA DÉTERMINATION D'UN ORGANE RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION ET DE LA CONDUITE DE LA PROCÉDURE EN MATIÈRE D'EXPROPRIATIONS ET D'ACQUISITIONS D'IMMEUBLES PAR LA RÉGION WALLONNE ET SES INSTITUTIONS, DÉPOSÉE PAR MM. ONKELINX ET CONSORTS (DOC. 968 (2008-2009) — N^{os} 1 À 3)

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret portant des dispositions relatives à la détermination d'un organe responsable de l'évaluation et de la conduite de la procédure en matière d'expropriations et d'acquisitions d'immeubles par la Région wallonne et ses institutions, déposée par MM. Onkelinx et Consorts (Doc. 968 (2008-2009) — N^{os} 1 à 3).

Je vous propose de prendre comme base de la Discussion générale, le texte adopté par la Commission du Budget, des Finances, de l'Équipement.

Je déclare la Discussion générale ouverte.

Mme Cassart-Mailleux, Rapporteur, s'en réfère à son Rapport écrit.

M. Alain Onkelinx (PS). – La proposition de décret prévoit que, pour la réalisation des opérations d'acquisition d'immeubles, que ce soit par règle du droit commun ou par arrêté d'expropriation pour cause d'utilité publique, la Région wallonne et tous les organismes d'intérêt public qui en dépendent, pourront faire appel, soit aux Comités d'acquisition d'immeubles du SPF Finances, soit à la Commission wallonne des transactions immobilières.

Cette proposition permet de mettre en place un nouvel outil qui offre de réduire les délais d'attente, parfois considérables, ce que le citoyen appréciera.

La CWATI permettra une uniformisation et une plus grande rapidité de procédures d'expropriation en Région wallonne, ce qui favorise l'intérêt de l'exproprié et du pouvoir expropriant, sans oublier que la CWATI est habilitée à gérer l'ensemble des opérations et mutations immobilières au nom de la Région.

Cette proposition a donc le mérite de rencontrer les vœux des concitoyens et de l'administration, en accélérant le processus d'acquisition. Comme Sérésien, j'apprécie particulièrement ce texte. Nous sommes, en effet, en plein redéploiement, en *master plan*, ce qui va entraîner de nombreuses expropriations.

Il en ira de même des expropriations qui sont parfois pénibles à supporter pour l'exproprié. Il était donc important que ces droits soient renforcés, en permettant une plus rapide indemnisation.

Bref, les deux axes de la proposition, à savoir uniformisation et accélération de la procédure, doivent satisfaire chacun d'entre nous. Le Groupe PS votera positivement cette proposition de décret.

EXAMEN DES ARTICLES

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la Discussion générale, je la déclare close et vous propose de passer à l'examen des articles de la proposition de décret.

ARTICLES 1 ET 2

M. le Président. – Les articles 1 et 2 sont adoptés. Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de décret.

PROPOSITION DE DÉCRET PORTANT DES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE LOGEMENT ET D'ÉNERGIE, DÉPOSÉE PAR MM. LEBRUN ET CONSORTS (DOC. 969 (2008-2009) — N^{os} 1 À 4)

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret portant des dispositions en matière de Logement et d'Énergie, déposée par MM. Lebrun et Consorts (Doc. 969 (2008-2009) — N^{os} 1 à 4).

Je vous propose de prendre comme base de la Discussion générale, le texte adopté par la Commission du Budget, des Finances, de l'Équipement.

Je déclare la Discussion générale ouverte.

La parole est à M. Grommes, Rapporteur.

M. Herbert Grommes, Rapporteur. – Ce jeudi 23 avril, la Commission du logement a examiné la proposition de décret portant dispositions en matière de logement et d'énergie. M. Lebrun a exposé les objectifs poursuivis par le texte.

Ces objectifs sont les suivants :

- supprimer l'art. 13 bis du Code du Logement pour prémunir davantage les locataires et instaurer une procédure d'amendes administratives pour les bailleurs qui louent ou mettent en location un petit logement sans avoir obtenu de permis de location ou qui contreviennent aux règles en la matière ;
- adapter ce même Code pour insérer, dans le répertoire actuel, l'aide aux locataires occupant un logement pris en location ou en gestion par un opérateur immobilier dans le cadre de la mobilisation patrimoine ;
- adapter la procédure des demandes d'aides accordées par la Région aux opérateurs immobiliers dans le cadre de la prise en gestion ou en location d'un logement inoccupé ;
- ajouter les frais de déplacements à la liste des frais pouvant actuellement être remboursés aux administrateurs des SLSP ;
- prévoir une suppléance pour le magistrat siégeant au sein de la Chambre de recours ;
- inscrire la règle de la composition proportionnelle dans les organes de gestion des AIS ;
- englober, sous la notion de logement social, les différents types de logements subventionnés par la Région pour leur permettre de bénéficier d'un taux de TVA réduit à 6%, ce qui permettra de donner un souffle nouveau au secteur ;
- adapter le Code dans le respect de la directive services ;
- étendre aux éco-prêts la garantie de bonne fin de remboursement qui est actuellement en vigueur pour les prêts sociaux et assimilés ;

- éviter, par une bonification accordée par la Région, que les éco-prêts à taux zéro ne concurrencent ceux accordés dans le cadre du Fonds de Réduction du Coût global de l'Énergie.

Le MR a estimé qu'il s'agissait d'un décret «fourre-tout» qui visait à éviter la procédure d'avis du Conseil d'État. Il s'est félicité de l'inscription, dans le Code, du chèque loyer. Par contre, à propos des dispositions visant à supprimer l'art. 13 bis du Code et à instaurer une procure d'amendes administratives pour les bailleurs, le MR a estimé que l'auteur de la proposition a choisi une solution de facilité, en laissant le locataire dans les lieux et en sanctionnant le bailleur plutôt qu'en prévoyant des solutions de relogement de qualité en suffisance.

Il s'est interrogé sur le fait de savoir si cette disposition n'était pas une réponse à l'aveu d'échec du Ministre dans sa volonté de proposer 2000 logement annuels. Le MR a estimé que l'application de l'article 13bis actuel posait problème, vu que l'on risque de mettre des gens dehors qu'on ne saura pas reloger. Il a souhaité que les Communes gardent une certaine latitude, une certaine marge de manoeuvre pour régler ce problème.

En réponse, M. Lebrun a déclaré qu'il avait souhaité supprimer l'article 13bis car c'est un élément pénalisant essentiellement le locataire, sans faire peser la responsabilité sur le bailleur. Un logement tout à fait salubre, mais qui n'est pas en règle sur le plan administratif, peut être fermé par le Bourgmestre, et le locataire mis à la rue, alors que ce dernier n'est responsable de rien. Pour le Commissaire, c'est un défaut à l'intérieur du Code qu'il faut rectifier.

Le PS s'est félicité de ce texte qui s'inscrit pleinement dans les réglementations et les dispositifs d'aides adoptés durant cette législature. Il a souhaité connaître le nombre de m² minimum visé par le permis de location. Le Ministre a indiqué que le minimum était de 28 m² et a qualifié cette proposition de texte important, en épinglant la pertinence de la nouvelle rédaction du concept de logement social, la nécessité d'adapter le Code au vu de la future transposition de la Directive services, l'intérêt de préciser que les frais de réunion peuvent être remboursés aux administrateurs, le fait de donner une base légale aux chèques loyer ou encore l'intérêt d'apporter une réponse pertinente au cas des bailleurs qui sont en défaut administratif.

La Majorité a déposé des amendements qui ont été tous adoptés à l'unanimité des Membres votants. L'un visait à supprimer, dans l'article 200 bis § 1, 1° du Code, la référence à l'article 13 bis vu que cet article est supprimé par la présente proposition. Le suivant a visé à adapter la définition du logement social en fonction des termes utilisés par la réforme TVA. Le dernier a visé à préciser la date d'entrée en vigueur des éco-prêts.

La proposition a été adoptée à l'unanimité des Membres votants.

M. Michel Lebrun (cdH). – Je me réjouis que cette proposition ait été votée à l'unanimité. Même si elle arrive tard au cours de cette législature, elle a toute son importance.

Je retiendrai cinq éléments. En cas d'arrêt de fermeture d'un logement, le poids pesait essentiellement sur le locataire; on le transfère aujourd'hui au bailleur. Par ailleurs, il est prévu la répartition proportionnelle dans les organes de gestion des AIS, la redéfinition du logement social qui va permettre de bénéficier de nouveaux taux de TVA, élément très important en cette période de crise. De plus, on permet au secteur du logement social d'échapper à la directive «services» qui a fait couler beaucoup d'encre. Le texte permet, enfin, un maximum d'efficacité au niveau des prêts réalisés en matière d'économie d'énergie.

Je remercie mes Collègues d'avoir voté cette proposition à l'unanimité.

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Je remarque que les articles 1 et 8 s'inscrivent dans la lutte contre la division de logements en tous petits logements et les marchands de sommeil. La disposition est positive car elle vise à s'attaquer aux propriétaires. Jusqu'à présent, sans permis, les autorités communales, ferment le logement et expulsent les locataires. Désormais, on «sort le bâton» envers les propriétaires et c'est, une avancée.

L'article 2 répond à une absurdité. L'aide au loyer telle qu'elle est actuellement conçue ne pouvait bénéficier qu'à des logements pris en charge par un opérateur public. Or, on sait que c'est largement le secteur privé qui supplée les carences du logement social. Cependant, quels sont les garde-fous prévus pour que l'aide au logement ne disparaisse pas dans une augmentation du loyer?

L'article 7, qui prévoit l'application de la représentation proportionnelle aux organes de gestion des AIS, rencontre notre programme.

J'en viens à l'article 9. La proposition contenue dans l'article visant à étendre la TVA à 6% pour tous les opérateurs rencontre le programme Ecolo. Bien que la mesure n'ait pas d'autre objectif, elle permet cependant d'appeler «logement social», tous les logements produits par les autorités publiques au sens large. Et c'est important, parce que parler de logement social est restrictif quand on voit le développement, ces dernières années, des possibilités de se loger «à prix logement social» dans des structures qui ne relèvent pas des SLSP. Question: la modification décrétales permettra-t-elle aussi de soumettre tous ces logements aux règles d'attribution en vigueur dans le logement social? Auquel cas, Écolo applaudit à deux mains car, actuellement, bien que loués à prix de logement social, les conditions d'attribution restent floues. Allons-nous emboîter le pas à la Région bruxelloise qui vient d'annoncer que, désormais, les logements publics bruxellois seraient attribués selon les règles en vigueur dans le logement social?

L'article 10 vise à intégrer la définition du logement social portée par l'Union européenne. C'est une avancée que de vouloir l'intégrer dans le Code wallon. Cependant, la définition européenne est trop restrictive, il faudra que le prochain Ministre du Logement fasse valoir plusieurs éléments au niveau européen car il est nécessaire de préciser la définition de Service public afin d'empêcher les autorités publiques de continuer à sous-estimer le coût réel des obligations de Service public dans le domaine du logement. En effet, un manque de subventions adéquates a pour conséquence le fait que le logement social n'a d'autre alternative que de viser des groupes moins précaires de la population, ou de compenser le manque de revenus de la part des personnes très exclues, en louant une partie de ces logements à des groupes moins vulnérables de la société.

C'est précisément ce qui se passe en Région wallonne où la récente réforme locative permet désormais de louer du logement moyen pour équilibrer les finances du secteur. A Bruxelles, au contraire, les autorités publiques, au delà du subventionnement du secteur, prennent en charge le différentiel entre le loyer payé par le locataire et le coût réel du loyer. Étendre à la Wallonie cette pratique est une priorité inscrite dans le programme logement d'Ecolo.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Puis-je prendre la parole quelques secondes si vous-même et le Président me l'autorisez?

M. le Président. – Si Mme Dethier est d'accord, je vous donne la parole, une fois seulement, pendant 15 secondes.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je tiens à indiquer que les montants des loyers ne sont pas les mêmes en Wallonie et à Bruxelles et qu'il n'y a pas une progression en Wallonie au niveau de ceux-ci alors qu'ils progressent à Bruxelles à hauteur de 7 à 8%.

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Mais le différentiel pèse sur les SLSP!

Il importe dès lors de soutenir au niveau européen une définition du logement social qui inclut la construction/rénovation des logements, la gestion des logements et les services de soutien en matière de logement dans leur définition des coûts des logements sociaux en tant que service d'intérêt général afin de garantir que les sociétés de logement opèrent dans un cadre financier et politique approprié, leur permettant de remplir leur mission.

EXAMEN DES ARTICLES

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la Discussion générale, je la déclare close et vous propose de passer à l'examen des articles de la proposition de décret.

Les articles 1 à 13 ont été adoptés.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN PLAN MARSHALL POUR LIBÉRER LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, DÉPOSÉE PAR M. JAMAR (DOC. 920 (2008-2009) — N^{os} 1 ET 2)

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution pour la mise en place d'un plan Marshall pour libérer les zones d'activités économiques, déposée par M. Jamar (Doc. 920 (2008-2009) - N^{os} 1 et 2).

Je vous rappelle que cette proposition de résolution a fait l'objet d'un rejet en Commission de l'Aménagement du Territoire, des Transports, de l'Energie et du logement.

Je déclare la Discussion générale ouverte.

M. Jamar m'a prié de l'excuser ce matin, il est retenu par d'autres devoirs. Il ne savait pas que l'on travaillerait aussi rapidement hier et aujourd'hui.

Par ailleurs, M. Grommes, Rapporteur, s'en réfère à son Rapport écrit.

Je constate qu'aucun Parlementaire, ni le Ministre, ne demandent la parole.

Plus personne ne demandant la parole dans la Discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de résolution.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION APPELANT À UN PLAN EUROPÉEN AMBITIEUX POUR SOUTENIR LE REDÉPLOIEMENT ÉCONOMIQUE ET DANS CE CADRE, LA PÉRENNITÉ D'UN PÔLE EUROPÉEN DE L'ACIER, DÉPOSÉE PAR MM. WESPHAEL ET ONKELINX (DOC. 931 (2008-2009) — N^{os} 1 ET 2)

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution appelant à un plan européen ambitieux pour soutenir le redéploiement économique et dans ce cadre, la pérennité d'un pôle européen de l'acier, déposée par MM. Wesphael et Onkelinx (Doc. 931 (2008-2009) — N^{os} 1 et 2).

Je vous rappelle que cette proposition de résolution a fait l'objet d'un rejet en Commission de l'Economie, de l'Emploi, du Commerce extérieur, du Patrimoine et de la Formation.

Je déclare la Discussion générale ouverte.

M. Jamar, Rapporteur, s'en réfère à son Rapport écrit.

La parole est à M. Onkelinx.

M. Alain Onkelinx (PS). – Nous avons eu une discussion fructueuse en Commission, tout a été dit. M. Wesphael, avec qui je propose ce texte, est absent et je vais donc ne pas intervenir plus longtemps. Je m'en réfère aux travaux de la Commission.

M. Dimitri Fourny (cdH). – Je m'inscris dans cette logique, nous avons eu des débats nourris en Commission et je m'en réfère aux arguments qui y ont été développés.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – L'objectif de ce texte était de permettre l'existence d'un pôle européen de l'acier et de pérenniser un outil essentiel à notre économie régionale. Nous avons eu des débats assez surréalistes en Commission, des noms d'oiseaux ont volé. Il y avait une dimension idéologique et il est intéressant, parfois, d'avoir ce genre de débat, notamment sur notre vision européenne, la crise boursière et les modèles de développement.

S'il n'y a pas de stratégie concertée entre les Régions belges et l'État fédéral pour permettre l'existence même d'un pôle de l'acier en Europe, ce secteur sera pris en charge par des pays qui n'ont pas de normes sociales et environnementales.

Dans le cadre de la présidence belge de l'Europe, en 2010, je demande aux autorités belges de prendre des initiatives afin de pérenniser l'outil sidérurgique en Europe.

Cette proposition avait le mérite de poser les bonnes questions. Nous sommes convaincus que seule une initiative de cette nature permettra de répondre à cette problématique. Encore beaucoup de gens travaillent dans ce secteur aujourd'hui. Rappelons aussi à quel point l'acier wallon est vert, puisque une couronne d'éolienne sur trois, dans le monde, est produite à Liège. Une éolienne représente 250 tonnes d'acier. L'acier entre aussi dans la construction de charpentes métalliques ou de chaudières performantes à basse énergie.

J'ai relu le Compte rendu de notre Commission et je me rends compte que des propos relativement incroyables ont été tenus. Mon inquiétude vient du fait que je n'ai pas le sentiment que les mesures d'accompagnement seront à la hauteur des attentes de ceux qui vont perdre leur emploi. La réduction du temps de travail me semble une des solutions les plus intéressantes. Par ailleurs, il faut veiller à ne pas perdre les travailleurs actuels car leur expérience est irremplaçable. Si nous perdions ces travailleurs, il faudrait passer par des engagements de nouveaux ouvriers qu'il faudrait alors former et qui courraient un risque accru d'accidents, dûs à leur manque d'expérience. C'est un élément significatif.

Vient aussi la question des statuts des ouvriers et des employés. Nous sommes favorables à une harmonisation par le haut, mais nous souhaitons avant tout que soit trouvée une solution équilibrée pour ce cas de figure. J'espère que le Gouvernement trouvera cette solution.

Il serait nécessaire de mettre en place un mécanisme financier compensatoire à l'instar de la prime Volvo mise en place en Flandre. En effet, une prime supplémentaire devrait être destinée aux personnes en chômage économique. J'ai proposé au Ministre Marcourt de prendre en compte cette possibilité afin qu'il examine les perspectives en cette matière.

Malgré le débat relativement surréaliste que nous avons eu en Commission, il faudra prendre des décisions et faire en sorte que nous maintenions chez nous une capacité de production d'acier raisonnable au niveau wallon.

Je souhaite que nous puissions trouver, tout à l'heure, une Majorité pour voter cette résolution, même si certains ne sont pas d'accord avec les considérants. Ici, l'objectif est de dire: les Entités fédérées et le Fédéral vont-ils prendre des initiatives dans le cadre de la Présidence belge en faveur de l'acier européen et wallon? La réponse du Groupe Écolo et du Groupe socialiste est «oui».

M. Dimitri Fourny (cdH). – Je ne comptais pas intervenir sur cette proposition de résolution, mais les propos qui ont été tenus par M. Wesphael, m'obligent à réagir. En effet, ces propos ne sont pas conformes à ceux du texte déposé. Effectivement, on peut partager les objectifs exposés aujourd'hui par M. Wesphael pour apporter des réponses utiles et urgentes au problème de la sidérurgie. Cependant, l'objet même de la résolution ne concerne en rien les propos qui viennent d'être tenus par M. Wesphael. Le texte qui nous est proposé soulève toute une série de questionnements multiples, comme: faut-il mettre fin au capitalisme? Il est, en effet, question, dans le texte, d'attendus liés à «la faillite complète de notre modèle économique». Il est aussi question, par exemple, de «définir une révolution paradigmatique sur la fin du cycle d'un modèle de développement».

Il s'agit donc d'une révolution rouge et même d'une révolution extrême rouge. Je ne vois pas en quoi votre résolution pourrait apporter une solution immédiate au secteur. Il s'agit d'une résolution écrite dans un contexte pré-électoral qui se limite à des slogans et des raccourcis. Manifestement, il ne s'agit pas d'un travail de fond, sérieux, sur lequel nous pourrions marquer notre accord. Les attendus qui parsèment le texte sont même parfois contradictoires.

Face à l'urgence, nous pensons qu'il y a des mesures qui peuvent être prises rapidement. Je tiens d'ailleurs à souligner les propositions très concrètes qui sont actuellement formulées par le CDH, notamment au niveau Fédéral. La priorité est donnée aux crédit-temps. C'est une réflexion qu'il faut mener rapidement. La question du chômage économique doit être examinée. Face à la crise exceptionnelle que nous connaissons aujourd'hui, il faut pouvoir envisager tous les outils à notre disposition voir si ceux-ci peuvent apporter des solutions ponctuelles.

Je pense qu'il y a également un discours à avoir vis-à-vis de la direction d'Arcelor-Mittal. Il faut que les Pouvoirs Publics brandissent la facture que cela risque de leur coûter.

Même si je reconnais que l'intention des auteurs est louable pour le secteur, nous ne pouvons souscrire à la révolution souhaitée dans ce texte. En l'état, notre position restera identique.

M. Alain Onkelinx (PS). – Je voudrais ajouter une petite chose: avec M. Wesphael, nous avons fait la proposition d'amender le texte dans son intégralité. L'objectif est tout de même de demander au Gouvernement de peser au niveau européen. Si nous sortions aujourd'hui avec rien, ce serait dommage pour les Liégeois et pour l'acier wallon en général. Nous avons fait des propositions concrètes et il serait dommage que rien ne ressorte d'ici.

J'avais, par ailleurs, refait un texte adouci, une proposition de motion. Je pourrais éventuellement la déposer tout à l'heure. Si le CDH pouvait infléchir sa décision et si le texte pouvait même emporter l'adhésion du MR, cela constituerait une belle unanimité.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Il est vrai que nous avons rarement, en Commission, l'occasion de débattre d'une vision d'un secteur. Je ne vais pas m'apesantir sur les considérants puisqu'en Commission, plusieurs m'ont proposé de les abandonner et de ne retenir que la deuxième partie.

Il est question, dans le texte, de «souligner l'importance pour l'Union européenne et la Wallonie de pérenniser une sidérurgie et un secteur secondaire solide afin de dégager de la valeur ajoutée et de mettre cette dernière au service de l'emploi et de la solidarité sociale, dans le cadre du développement durable». Je ne pense pas que ce paragraphe pose des difficultés. Le texte précise aussi que: «les interventions massives des Pouvoirs publics dans le refinancement des banques ne peuvent aboutir à une socialisation des pertes et qu'elles doivent au contraire fournir l'occasion d'une moralité et d'un encadrement rigoureux des marchés financiers» Je pense que la Commission Fortis va plus loin.

Ce texte souligne la nécessité de faire appel à l'Union européenne pour prendre le *leadership* économique pour la révolution paradigmatique.

D'autres outils sont également prévus dans cette proposition de résolution concernant tous les secteurs: le secret bancaire ou encore, notamment, des mesures à l'égard des géants mondiaux.

Je n'ai aucune difficulté vis-à-vis de ces mesures particulières. Ce texte dit défendre le secteur industriel, mais il a également une portée plus large. C'est un signal et un appel forts pour la défense du tissu industriel de notre Région. Nous attendons le projet de loi du Gouvernement fédéral pour l'emploi; nous réfléchissons également à la prime du Gouvernement flamand à l'entreprise Volvo. Mais ce qui est sûr, c'est qu'il faut tout faire pour préserver nos entreprises.

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Nous n'avons aucune difficulté à voter sur une partie des considérations de la proposition de résolution.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. Michel de Lamotte (cdH). – Pourrions-nous revenir ultérieurement sur le vote, ce qui nous permettrait de discuter du contenu de la proposition sur laquelle nous allons voter?

PROPOSITION DE RÉOLUTION RELATIVE À LA COMPOSITION DU GOUVERNEMENT,
DÉPOSÉE PAR M. HAPPART (DOC. 935 (2008-2009) — N^{os} 1 À 4)

PROPOSITION DE RÉOLUTION CONCERNANT LA PRIMAUTÉ À LA DERNIÈRE
CANDIDATURE À UN SUFFRAGE POUR UNE ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE, DÉPOSÉE PAR M.
HAPPART (DOC. 936 (2008-2009) — N^{os} 1 ET 2)

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution relative à la composition du Gouvernement, déposée par M. Happart (Doc. 935 (2008-2009) — N^{os} 1 à 4) et la proposition de résolution concernant la primauté à la dernière candidature à un suffrage pour une assemblée parlementaire, déposée par M. Happart (Doc. 936 (2008-2009) — N^{os} 1 et 2).

Ces propositions de résolution ayant fait l'objet d'un examen commun en Commission, je vous propose d'en débattre conjointement.

Pour la proposition 935, je vous propose de prendre comme base de la Discussion générale, le texte adopté par la Commission des Affaires générales, de la Simplification administrative, des Fonds européens, du Règlement et de la Comptabilité.

Je déclare la Discussion générale ouverte.

La parole est à M. Miller, Rapporteur.

M. Richard Miller, Rapporteur – L'auteur des deux textes, le Président de notre Assemblée, a présenté ces deux propositions de résolution en précisant qu'il estimait de son devoir de donner un signal fort, compte tenu de l'évolution et des critiques de plus en plus acerbes du monde politique.

On considère, dans l'opinion publique, que les élus font de la figuration ou, en tout cas, ne sont pas prêts à assumer le mandat pour lequel ils ont été élus.

M. le Président Happart est d'avis que celles et ceux qui s'engagent pour la Wallonie doivent le faire par conviction et par volonté : il est donc intolérable que des candidats puissent se présenter devant les électeurs en sachant qu'ils ne vont pas assumer les responsabilités afférentes à leur mandat. À partir du moment où un candidat est élu, il doit prêter serment et siéger. L'objet de cette résolution est donc un engagement moral qui favorise la transparence.

Par ailleurs, M. le Président Happart soutient le même raisonnement au sujet de la teneur de la seconde résolution : l'engagement devrait se concrétiser également par l'obligation que deux tiers de membres au moins du Gouvernement, dont le Ministre-Président, soient issus du Parlement wallon.

Le Chef de Groupe, M. Kubla, est d'avis que, sur le plan juridique, ces deux résolutions devraient être encadrées différemment, si une Majorité voulait leur donner une finalité décisionnelle. En vertu de l'autonomie constitutive, il existe une marge de manœuvre, notamment en ce qui concerne le nombre de Parlementaires du Parlement wallon, selon certaines modalités. Par contre, il lui paraît impossible d'obliger juridiquement un candidat à prêter serment devant l'Assemblée où il a été élu.

Les résolutions de M. Happart ont néanmoins le mérite de soulever le débat, mais elles ne sont pas son aboutissement. Leur aspect juridique devrait notamment être affiné.

De manière générale, M. Kubla estime qu'il faut une certaine cohérence, que les candidats ne doivent pas passer d'une élection à une autre, au hasard des circonstances, pour récolter opportunément des voix. C'est se moquer des citoyens que de briguer un mandat en tête de liste pour y renoncer le lendemain de l'élection.

Par conséquent, le Groupe MR soutient les deux propositions de résolution de M. Happart. Il convient, en effet, que la majorité des Ministres composant le Gouvernement wallon soit issue du Parlement wallon.

Pour M. Van Cauwenberghe, le débat relève du champ de la morale et de l'éthique politique. D'un point de vue juridique, la question est plus complexe car l'autonomie constitutive a ses limites et les articles 24 et 59 de la loi spéciale de réformes institutionnelles présentent un champ limité. Par ailleurs, en terme de philosophie politique, le candidat demande un mandat à l'électeur. Le mandat est un contrat de confiance entre des électeurs et un élu, ce qui ne peut se traduire par «un *shopping* institutionnel».

Les électeurs élisent les Parlementaires effectifs, et pas les suppléants des têtes de liste.

M. le Ministre-Président considère que les électeurs marquent également leur préférence pour des suppléants. La logique présidant à l'élaboration des listes pour les élections régionales est différente de celle pour les communales.

M. Van Cauwenberghe a répondu, quant à lui, que l'élection des suppléants est une conséquence indirecte de l'élection des effectifs. L'essence même du mandat réside dans la sanction ou dans la reconnaissance que l'électeur octroie au mandataire pour le travail effectué.

Ce lien politique entre un élu et la population disparaît, et il est impossible, si le candidat ne siège pas dans l'Assemblée dans laquelle il est élu. Quel faux-semblant de faire croire à l'électeur pendant la campagne électorale, que la politique régionale est importante, alors que le candidat n'a pas l'intention de siéger.

D'autres sollicitent les suffrages au niveau régional, mais ils annoncent qu'ils n'ont pas l'intention de quitter le niveau fédéral: c'est un demi-mal, mais ce *shopping* institutionnel reste dommageable pour la démocratie et les institutions.

Les pratiques actuelles accentuent le divorce entre les citoyens et les élus. Elles brouillent la visibilité des institutions. La compréhension institutionnelle des citoyens n'est en rien facilitée par ces «zig-zags» permanents entre différents niveaux de pouvoir.

S'agissant de la question de la composition du Gouvernement, la proposition de résolution contient deux éléments importants. D'une part, elle préconise une limitation du nombre des extra-parlementaires; d'autre part, elle vise à limiter le nombre des Ministres qui ne sont pas issus du Parlement wallon. Concernant le recours aux extra-parlementaires, l'origine politique de cette pratique marginale et exceptionnelle était de pouvoir accueillir, au sein du Gouvernement, d'éminents savants, professeurs ou philosophes. Aujourd'hui, l'exception est devenue la règle générale. Cette évolution n'est pas souhaitable.

Quant à l'origine parlementaire, le fait de limiter le nombre de Ministres non issus du Parlement wallon contribue à rétablir un lien démocratique entre le membre de l'Exécutif et l'électeur. Dès le lendemain de son élection comme Ministre par le Parlement, que fait un Ministre extra-parlementaire ou non parlementaire? Il se lance dans une course-poursuite à la légitimité électorale qu'il n'a pas. Cette mesure encadrerait les choix des Présidents de parti.

M. Van Cauwenberghe est tout à fait favorable à ce que le Ministre-Président soit un élu de l'Assemblée wallonne, comme le préconise M. Happart, en raison du symbole de la fonction, qui nécessite une forte légitimité. M. Van Cauwenberghe souhaite d'ailleurs qu'il soit imposé à chaque formation de la Majorité d'avoir au plus un Ministre qui ne soit pas issu de l'Assemblée.

De plus, le Commissaire est d'avis que le Gouvernement de la Communauté française devrait être composé de membres qui ont un ancrage régional fort.

En conclusion, M. Van Cauwenberghe fait valoir que, bien que ces propositions de résolution soient symboliques, les pratiques qu'elles préconisent permettraient une démocratie parlementaire plus transparente et plus accessible pour le citoyen.

Pour M. Fourny, les résolutions ont pour mérite de lancer le débat, mais elles doivent s'inscrire dans un cadre plus large, parce qu'il y a une portée juridique qu'il faut appréhender, si on veut que le texte s'applique.

Il évoque d'autres problèmes, comme l'incompatibilité d'une présence sur les listes provinciales pour les Députés wallons. Pourquoi ne pas envisager une telle incompatibilité pour les Députés provinciaux qui sont candidats aux régionales, ou des Députés fédéraux qui sont candidats aux élections régionales et aux provinciales? Ces questions doivent être posées, mais convient-il de le faire si près des échéances électorales?

M. Bayenet estime que les Représentants wallons à la Chambre et au Sénat méritent autant que les Députés wallons le qualificatif d'élus wallons. Les deux propositions requièrent une analyse juridique. Si l'on veut être cohérent, cela va introduire une nouvelle condition d'incompatibilité pour les élus. Cette réflexion peut également être élargie aux mandats provinciaux. Le problème est que les listes sont faites partout et dans beaucoup d'arrondissements. Il faudrait les refaire, si on voulait appliquer ces principes dès maintenant.

S'exprimant à titre personnel, M. le Ministre-Président estime que le débat se déroule en termes caricaturaux. On a opposé, en quelque sorte, le vice à la vertu. Il y a intérêt, selon lui, à relever les avantages que le brassage des niveaux de pouvoirs a permis. Une bonne connaissance du niveau fédéral constitue un bon avantage au niveau régional.

En ce qui concerne son parcours, M. le Ministre-Président souligne qu'il a toujours siégé dans l'Assemblée dans laquelle il a été élu. Cet engagement individuel à figurer sur une liste repose sur un contrat qui dépasse tous les autres.

Quant au fond, M. le Ministre-Président considère que le débat n'est pas neutre — ce serait une hypocrisie que de soutenir le contraire — sachant que l'on se trouve à onze semaines des élections. Il est d'avis que les questions de gouvernance doivent être posées dans le cadre de la déclaration de politique gouvernementale.

La réflexion sur le statut du Parlementaire ne comporte pas que ce volet. Elle doit également porter sur les incompatibilités. Qu'en est-il, par exemple, des incompatibilités avec les fonctions de Bourgmestre? On peut également évoquer les conflits d'intérêts. Peut-on exercer certaines professions lorsqu'on siège comme Parlementaire? C'est aussi l'indépendance du Parlementaire qui est en jeu. S'il se corsete avec autant de règles, il sera obligé d'abandonner toute possibilité d'exercice extraparlémentaire. Il se trouvera alors dans un statut différent.

C'est aux partis politiques d'arbitrer les questions qui ont été soulevées aujourd'hui. Si le Parlement doit s'en saisir, ce ne doit pas être de manière improvisée, mais bien sur la base de mandats qui ont été discutés.

À ce stade, il est prématuré, selon M. le Ministre-Président, de tirer des conclusions qui ne touchent qu'à un aspect de la problématique globale du statut du Parlementaire. De plus, il faut réfléchir à ce débat dans l'optique de l'évolution des institutions. La fixation de règles électorales, de composition de gouvernement aura des conséquences en cascade.

M. le Ministre-Président estime que l'on peut être un parfait Wallon en ayant eu l'occasion de siéger dans d'autres Assemblées parlementaires. La question fondamentale est celle du contrôle parlementaire. Le Parlement peut sanctionner le Ministre ou le Gouvernement, s'il n'est pas satisfait par la manière dont il travaille.

Ce débat présente de multiples facettes, qui ont déjà été évoquées au cours des travaux de la présente Commission.

À onze semaines des élections, il est difficile d'aller au bout du raisonnement et de faire une proposition touchant à tous les aspects fondamentaux.

M. le Président Happart objecte que les propositions de résolution dont il est l'auteur permettent de mettre fin à l'hypocrisie.

Ce à quoi M. Kubla rétorque que certains termes évoqués par le Ministre-Président l'ont choqué. Les propositions de résolution sont signées par le Président du Parlement, membre du Groupe socialiste, qui juge utile de poser, en fin de législature, un problème qui lui apparaît opportun. Le terme «hypocrisie» n'est pas justifié, d'autant que de nombreux Commissaires ont reconnu la pertinence des mesures préconisées.

M. Cheron, au cours de la séance du 22 avril, a remercié M. le Président Happart d'avoir pris l'initiative de déposer ces deux textes. Il estime cependant que le Parlement ne peut prendre des engagements qui seraient contraires au droit positif. S'agissant d'une question à portée électorale, il estime qu'elles sont quelque peu tardives par rapport à la confection des listes.

M. le Président Happart propose que le candidat élu soit obligé de prêter serment, et non de siéger. Écolo souhaite que les candidats élus siègent dans l'Assemblée pour laquelle ils ont brigué un mandat.

En ce qui concerne la composition du Gouvernement wallon, M. Cheron estime que le texte induit une élection indirecte, ce qui ne correspond pas à notre système institutionnel. Le Ministre n'est pas le représentant de la Nation, au contraire du Parlementaire. Le droit positif interdit d'ailleurs d'être élu et d'être Ministre. Ce dernier est choisi par le Parlement pour exercer une responsabilité exécutive. Le droit positif condamne donc cette proposition.

M. le Président Happart précise que n'est pas prévue l'obligation de siéger. Si tel était le cas, ce serait pour toute la législature et il ne peut y souscrire.

M. Thissen indique qu'il défendait depuis longtemps cette idée au sein de son parti. Il souhaite que les candidats élus soient fiers de siéger au Parlement et que l'élection soit un moyen privilégié d'accéder aux fonctions exécutives. C'est le bon sens que d'affirmer qu'un candidat élu soit obligé de siéger, c'est le respect de la Démocratie de base.

M. Bayenet envisage un amendement afin que, dès l'entame de la prochaine législature, le Parlement wallon engage une concertation avec les autres Assemblées. Le Groupe PS ne souhaite pas qu'il y ait des Parlementaires à double statut. Parmi les propositions figurent l'incompatibilité et l'interdiction liées aux candidatures en cas d'élection simultanée, l'harmonisation et le contrôle de la limitation des mandats détenus par les Parlementaires et la détermination des règles portant sur les communications gouvernementales. Ces propositions rencontrent, selon M. Bayenet, les deux résolutions de M. le Président Happart;

M. Fourny indique que le Groupe cdH partage l'objectif de la résolution visant à ce que tout candidat élu au Parlement wallon prête serment dans cette Assemblée. Quant à la résolution relative à la composition du Gouvernement, le Groupe cdH souhaite qu'il y ait une cohérence entre l'Assemblée et la composition du Gouvernement. Il est ainsi utile que la grande majorité des Membres du Gouvernement dispose d'une légitimité. Le recours à des personnalités extérieures visait des circonstances exceptionnelles, la possibilité d'apporter une expertise extérieure pour des matières spécifiques.

M. Fourny a déposé un amendement visant à remplacer les mots «parmi les membres du Parlement wallon» par les mots «parmi les Parlementaires élus en Région wallonne».

M. Kubla a exprimé son scepticisme quant à la proposition d'amendement évoquée par M. Bayenet. Cela arrive trop tard selon lui et M. Kubla ne peut l'accepter.

M. Wesphael constate, dans le chef du Parti socialiste, une volonté d'avancer dans certaines réformes pour la prochaine législature. Il rappelle qu'Écolo n'a pas attendu la fin de la législature pour défendre le décumul intégral de la fonction parlementaire.

Avant le vote, la discussion a repris cours et M. le Président Happart se déclare non favorable aux amendements déposés. Il souhaite que deux tiers des Membres du Gouvernement soient choisis parmi les Membres du Parlement wallon.

L'amendement de M. Fourny est rejeté par 11 voix contre 1.

La proposition de résolution relative à la composition du Gouvernement est adoptée par 11 voix et une abstention.

La proposition de résolution concernant la primauté à la dernière candidature à un suffrage pour une Assemblée parlementaire est adoptée à l'unanimité.

M. Charles Pire (FN). – Ainsi, notre Parlement peut-il souhaiter que les Ministres wallons soient en majorité issus de ses rangs.

En effet, en participant de cette manière on pourra, notamment :

- installer à l'Exécutif une majorité de Ministres bien au courant des problèmes régionaux ;
- éviter que la fonction ministérielle soit traitée par certains président et présidente de Parti comme le marche-pied ou une étape de leur stratégie interne et partisane ;
- faire l'économie de certains très mauvais débuts ministériels ce qui fut au moins une fois le cas au courant de cette législature.

Pour toutes ces raisons, avec mes Collègues, je voterai pour les deux propositions du Président Happart.

Par définition, un Parlement, c'est fait pour créer et modifier la loi. Qui peut le plus, peut le moins, en conséquence le Parlement peut exprimer un souhait qui dépasse le droit positif.

Ainsi, notre Parlement peut évidemment souhaiter que les élus régionaux prennent fonction dans l'Assemblée pour laquelle ils ont été désignés.

Il me semble qu'il s'agit d'une saine pratique, respectueuse de la volonté des électeurs.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans le cadre de la Discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l'ensemble des propositions de résolution numéros 935 et 936

PROPOSITION DE RÉSOLUTION CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DE LA CIRCULAIRE DE RÉGULARISATION DES «SANS PAPIER» PRÉVUE PAR L'ACCORD DE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DU 18 MARS 2008, DÉPOSÉE PAR MM. LUPERTO ET CONSORTS (DOC. 959(2008-2009)N^{os} 1 À 3)

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution concernant la mise en œuvre de la circulaire de régularisation des «sans papier» prévue par l'accord de Gouvernement fédéral du 18 mars 2008, déposée par MM. Luperto et Consorts (Doc. 959(2008-2009)N^{os} 1 à 3)

Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale, le texte adopté par la Commission de l'Action sociale et de la Santé.

Je déclare la Discussion générale ouverte.

M. F. Daerden, Rapporteur, s'en réfère à son Rapport écrit.

Mme Monique Willocq (cdH). – Je serai très brève et je rappellerai simplement ce qu'avait dit, en Commission, mon Collègue Jean-Paul Procureur.

Nous voterons en faveur de cette proposition de résolution à laquelle nous adhérons totalement, et que nous aurions d'ailleurs volontiers co-signée si cela nous avait été demandé.

Enfin, nous sommes satisfaits du fait que l'amendement que mon Groupe a proposé a été soutenu en Commission par les auteurs de la proposition.

À la suite du dépôt de cette proposition sur le Bureau du Parlement, des éléments nouveaux étaient apparus et, notamment, la démarche de la Ministre Turtelboom, relayée dans les médias, dont notre Groupe parlementaire avait noté «la prise de conscience tardive et minime».

Nous estimons que sa prise de position n'est en rien une exécution de l'accord de Gouvernement et qu'elle ne constitue qu'un tout petit pas dans la bonne direction.

En ajoutant le critère de séjour légal préalable et en limitant ce dernier à la procédure d'asile — qui exclut, par conséquent, les personnes qui ont eu un séjour légal dans le cadre d'une demande de regroupement familial, ou encore dans le cadre d'un séjour en tant qu'étudiant ou travailleur -, la décision de Mme Turtelboom entraîne une discrimination assez étonnante.

Le cdH continue donc de revendiquer l'exécution de l'accord de Gouvernement, qui est plus qu'explicite en ce qui concerne les catégories de personnes à régulariser concernées par l'accord et qui n'exige pas de séjour légal, catégories qui restent dans leur majorité, exclues de cette décision ponctuelle de la Ministre de l'Asile et de l'Immigration.

Je rappelle la modification que le cdH a porté en Commission, et qui consiste à ajouter les considérants suivants «Considérant que les médiateurs fédéraux ont, dans leur rapport annuel 2008, recommandé à la Ministre de la Politique d'Asile et de Migration: *«de réduire l'insécurité juridique en précisant les directives de traitement des demandes de régularisation de séjour humanitaire suivies par l'Office des étrangers de préférence par voie de circulaire rendue publique et mise à jour régulièrement dès lors que des nouvelles modalités d'application seraient précisées ou que la pratique administrative aurait changé (..)*».

Considérant que l'Office des Étrangers, sur l'instruction de la Ministre, a gelé 1.369 dossiers de régularisation, mais que nombreuses sont les personnes qui, bien qu'entrant dans les critères énoncés dans l'accord du Gouvernement, ne se les voient pas appliquer, voire se voient délivrer un ordre de quitter le territoire;

Considérant que, le 26 mars dernier, la Ministre a donné instruction à l'Office des Étrangers de régulariser temporairement, sous certaines conditions restrictives, les familles avec enfants scolarisés, il s'agit là d'un effort insuffisant par rapport à ce qui est prévu dans l'accord du Gouvernement».

M. le Président. – Mme Willocq nous a indiqué qu'il s'agissait de sa dernière intervention devant notre Assemblée. Nous tenons à vous remercier pour votre travail et vous souhaitons bonne chance dans votre nouvelle vie.

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Cette proposition a le mérite d'exister. Je rappelle cependant qu'il y avait des textes et des travaux antérieurs bien plus approfondis, plus larges. Ce texte est même en-dessous de ce que le propre Parti de l'auteur avait envisagé auparavant. Il suffisait de rappeler et de faire référence aux travaux antérieurs. C'est ce que nous tenons à faire.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la Discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de résolution.

PROPOSITION DE RÉOLUTION VISANT À LANCER UN PLAN STRATÉGIQUE DE SOUTIEN AU SECTEUR LAITIER, DÉPOSÉE PAR MM. BORSUS ET CONSORTS (DOC. 960 (2008-2009) — N^{os} 1 À 3)

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à lancer un plan stratégique de soutien au secteur laitier, déposée par MM. Borsus et Consorts (Doc. 960 (2008-2009) — N^{os} 1 à 3).

Je vous propose de prendre comme base de la Discussion générale, le texte adopté par la Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles, du Tourisme, de la Ruralité et de la Politique agricole.

Je déclare la Discussion générale ouverte.

La parole est à M. Bayenet, Rapporteur.

M. Maurice Bayenet, Rapporteur. – Je m'étais engagé auprès des amis de la Commission à rédiger ce Rapport. Ce sera le dernier Rapport de ma vie de Parlementaire.

Votre Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles, du Tourisme, de la Ruralité et de la Politique agricole s'est réunie le 31 mars et le 23 avril 2009 afin d'examiner la proposition de résolution visant à lancer un plan stratégique de soutien au secteur laitier.

Au cours de la séance du 31 mars dernier, Mme Cassart-Mailleux a présenté la proposition de résolution déposée par le Groupe MR. Lors de cette présentation, les différents problèmes que rencontre le secteur laitier ont été exposés. Par la suite, Mme Cassart-Mailleux a relevé une série d'éléments qui sont, aux yeux du Groupe MR, responsables de la crise que subissent nos agriculteurs et, en particulier, nos producteurs de lait.

M. le Ministre a expliqué que la situation que vit le secteur laitier est extrêmement difficile. Face à une telle crise, selon lui, il convient, d'une part, de développer une vision et une analyse globales, régionale, fédérale, européenne, à travers les dispositions à prendre et, d'autre part, que chacun mette de côté les différends politiques et évite de verser dans les reproches à l'une ou l'autre formation politique en matière de responsabilités. Nos agriculteurs ont besoin de réponses claires et pas de débats politiques.

Mme Fassiaux-Looten a souligné les difficultés du secteur. Elle a rappelé qu'il n'y a pas d'avenir sans agriculture et qu'il n'y a pas d'agriculture sans avenir; que, de plus, le Groupe PS est prêt à collaborer à la rédaction d'un texte commun.

M. Di Antonio, quant à lui, a considéré que la situation du secteur laitier est grave et que des réactions s'imposent dans le chef des Pouvoirs publics.

Les agriculteurs méritent de recevoir une réponse à la hauteur des problèmes rencontrés, une réponse qui soit globale. M. Di Antonio a indiqué ensuite qu'il était prêt à collaborer à la rédaction d'un texte commun.

À la demande du Président de la Commission, M. Robert Meureau, un groupe de travail a été mis en place et s'est réuni les 1^{er}, 15 et 21 avril dernier.

Lors de la séance du 23 avril, le groupe de travail a remis un document au Président. Ce document figure en annexe de mon Rapport écrit.

M. Borsus a tenu à remercier les participants à ce groupe de travail pour la qualité de leur réflexion. L'ensemble des représentants des Groupes présents se sont joints à ces remerciements. Les Commissaires ont pris connaissance de ce document de synthèse qui a servi de base à leur travail en Commission.

Après deux interruptions de séance, les membres de la Commission se sont mis d'accord sur un texte commun qui est amené à amender et remplacer la résolution de base.

Comme l'a souligné M. Borsus, cet amendement constitue un compromis, dans lequel chacune des formations politiques a mis sa marque, mais sans s'y retrouver totalement.

Cet amendement, déposé par M. Ancion, Mme Fassiaux-Looten et M. Di Antonio, a été adopté à l'unanimité.

Avant de terminer cette intervention, je voudrais remercier le Président de la Commission pour la façon dont il a dirigé les travaux durant cinq ans et pour la qualité du travail qui a été mené. Que ce soit en matière de contrôle du Gouvernement, de travail législatif ou de travail de réflexion, ce sont toujours le professionnalisme et la convivialité qui ont régné au sein de la Commission.

J'associerai évidemment à ces remerciements le Ministre qui par son esprit d'ouverture, a toujours permis un débat ouvert entre le Gouvernement et le Parlement et enfin mes amis Commissaires qui, chaque fois qu'il fût nécessaire, ont dépassé les clivages idéologiques pour faire avancer les dossiers et, à travers ces dossiers, l'avenir de notre Wallonie.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, permettez-moi de vous renvoyer à mon Rapport écrit pour plus de détails.

M. le Président. – Mme Fassiaux-Looten, également Rapporteur, s'en réfère à son Rapport écrit.

La parole est à Mme Corbisier-Hagon.

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Si aucun autre Membre de la Commission n'intervient, je n'interviendrai pas non plus dans le débat.

M. le Président. – La parole est à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je remercie chaleureusement M. Bayenet pour son Rapport.

Quand on peut dépasser les clivages politiques, il faut le faire et, dans ce dossier, nous devons impérativement le faire. Cela a pris du temps et vous avez tous contribué, en tant que Parlementaires, à sa concrétisation. Les résultats sont là.

Il importe que le même respect règne entre le Fédéral et la Région wallonne dans le cadre de la mise en place de dispositions dans le secteur laitier. Un tel climat doit aussi régner dans nos rapports avec l'Europe. Nous devons dépasser nos clivages et faire entendre une voix différente au niveau européen.

Je remercie encore M. Bayenet pour tout le travail qu'il a accompli.

M. le Président. – Je m'associe à ces remerciements.

Plus personne ne demandant la parole dans la Discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de résolution.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À RÉGLEMENTER LES MODALITÉS D’AFFICHAGE SUR LES PANNEAUX ÉLECTORAUX, DÉPOSÉE PAR M. WESPHAEEL (DOC. 985 (2008-2009) — N^{os} 1 ET 2)

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. – L’ordre du jour appelle l’examen de la proposition de résolution visant à réglementer les modalités d’affichage sur les panneaux électoraux, déposée par M. Wesphael (Doc. 985 (2008-2009) — N^{os} 1 et 2).

Je vous rappelle que cette proposition de résolution a fait l’objet d’un rejet en Commission des Affaires intérieures et de la Fonction publique.

Je déclare la Discussion générale ouverte.

Mme Barzin, Rapporteur, s’en réfère à son Rapport écrit.

Personne ne demandant la parole dans la Discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l’ensemble de la proposition de résolution.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À ACCROÎTRE LE SOUTIEN AU SECTEUR «HORECA» AFIN DE L’AIDER À FAIRE FACE À LA CRISE ÉCONOMIQUE, DÉPOSÉE PAR MM. FOURNY ET CONSORTS (DOC. 991 (2008-2009) — N^{os} 1 À 3)

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. – L’ordre du jour appelle l’examen de la proposition de résolution visant à accroître le soutien au secteur «horeca» afin de l’aider à faire face à la crise économique, déposée par MM. Fourny et Consorts (Doc. 991 (2008-2009) — N^{os} 1 à 3).

Je déclare la Discussion générale ouverte.

M. Wacquier, Rapporteur, s’en réfère à son Rapport écrit.

Personne ne demandant la parole dans la Discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l’ensemble de la proposition de résolution.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – Chers Collègues, les chefs de Groupe ont convenu que le débat sur le devoir de mémoire et la défense de la démocratie se déroule à la fin de nos travaux, juste avant les votes. Une cérémonie officielle est, en effet, prévue à la suite de ce débat. Je présume que vous n’y voyez aucune objection.

PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT D’ORDRE INTÉRIEUR DU PARLEMENT WALLON, DÉPOSÉE PAR MM. HAPPART, FOURNY, WAHL, WESPHAEEL ET CONSORTS (DOC. 1001 (2008-2009) — N^{os} 1 ET 2)

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. – L’ordre du jour appelle l’examen de la proposition du Règlement d’ordre intérieur du Parlement wallon, déposée par MM. Happart, Fourny, Wahl, Wesphael et Consorts (Doc. 1001 (2008-2009) — N^{os} 1 et 2).

Chers Collègues, je constate que nous avons atteint 1.000 propositions en tous genres durant une session parlementaire, ce qui n’était jamais arrivé.

Je déclare la Discussion générale ouverte.

M. Bracaval, Rapporteur, s'en réfère à son Rapport écrit.

La parole est à M. Pire.

M. Charles Pire (FN). – J'ai participé aux travaux de la Commission et j'ai apprécié que les auteurs du texte aient finalement retenu le principe d'un quota de missions du Bureau. Il est indispensable que des délégués du Bureau mènent une politique de présence et d'influence dans le cadre d'échanges interparlementaires.

Je ne vais pas ajouter au populisme que certains dirigeants et dirigeantes de partis autoproclamés démocratiques ont alimenté à propos de la dernière mission du Bureau. La source du populisme et sa limite, c'est le bon sens. Ici, le bon sens commandait de ne pas s'étaler outre mesure et d'intervenir sur le plan réglementaire pour recadrer les missions. J'apprécie le nouveau Règlement en ce qu'il permet une certaine liberté d'appréciation concernant les classes des voyages aériens. Il n'est pas toujours indiqué de voyager en classe tourisme. Compte tenu de la mentalité des personnes visitées, il s'impose parfois de descendre d'avion du côté de la première classe.

Par ailleurs, était-il utile, à l'occasion de missions dispendieuses en CO₂, de compenser en dotant certaines associations de défense de l'Environnement. Il aurait plutôt convenu de favoriser des institutions sociales ou caritatives.

Cela étant dit, les Députés FN voteront en faveur de ce nouveau règlement.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la Discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de modification.

RAPPORT RELATIF À L'AUDIT DE L'OFFICE WALLON DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI (FOREM) EFFECTUÉ PAR LA COUR DES COMPTES EN EXÉCUTION DE LA RÉOLUTION ADOPTÉE PAR LE PARLEMENT WALLON EN DATE DU 3 DÉCEMBRE 2008 (DOC. 880 (2008-2009) — N^{OS} 1 À 5)

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du rapport relatif à l'audit de l'Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi (FOREM) effectué par la Cour des comptes en exécution de la résolution adoptée par le Parlement wallon en date du 3 décembre 2008 (Doc. 880 (2008-2009) — N^{OS} 1 à 5).

Je déclare la Discussion générale ouverte.

Mme Simonis, Rapporteur, s'en réfère à son Rapport écrit.

Personne ne demandant la parole dans la Discussion générale, je la déclare close.

PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 25 MAI 1983 MODIFIANT, EN CE QUI REGARDE LE CONSEIL ÉCONOMIQUE RÉGIONAL POUR LA WALLONIE, LA LOI CADRE DU 15 JUILLET 1970 PORTANT ORGANISATION DE LA PLANIFICATION ET DE LA DÉCENTRALISATION ÉCONOMIQUE ET INSTAURANT UN CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE LA RÉGION WALLONNE, DÉPOSÉE PAR MM. BAYENET ET DE LAMOTTE (DOC. 1008 (2008-2009) N^O 1)

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret modifiant le décret du 25 mai 1983 modifiant, en ce qui regarde le Conseil économique régional pour la Wallonie, la loi cadre du 15 juillet 1970 portant organisation de la planification et de la décentralisation économique et instaurant un Conseil économique et social de la Région wallonne, déposée par MM. Bayenet et de Lamotte (Doc. 1008 (2008-2009) N^O 1).

Celle-ci a fait l'objet d'un examen, hier, en Commission des Affaires générales, de la Simplification administrative, des Fonds européens, du Règlement et de la Comptabilité.

Je déclare la Discussion générale ouverte.

M. Senesael devait nous faire un Rapport oral. Il n'est pas présent et ne présentera donc pas ce Rapport.

EXAMEN DES ARTICLES

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la Discussion générale, je la déclare close et vous propose de passer l'examen des articles de la proposition de décret.

Les articles 1 et 2 ont été adoptés.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

PROPOSITION DE RÉOLUTION RELATIVE À LA CHARTE ASSOCIATIVE PAR MM. BAYENET, DE LAMOTTE, ET WESPHAELE (DOC. 1009 (2008-2009) N°1)

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution relative à la Charte associative, par MM. Bayenet, de Lamotte et Wesphael (Doc. 1009 (2008-2009) N°1).

Celle-ci a fait l'objet d'un examen, hier, en Commission des Affaires générales, de la Simplification administrative, des Fonds européens, du Règlement et de la Comptabilité.

Je déclare la Discussion générale ouverte.

La parole est à M. Fourny, pour un rapport oral.

M. Dimitri Fourny, Rapporteur. – Votre Commission des Affaires générales, de la Simplification administrative, des Fonds européens, du Règlement et de la Comptabilité s'est réunie, en séance publique de Commission, le 29 avril 2009 sous la présidence de M. Milcamps afin d'examiner la proposition de résolution relative à la Charte associative déposée par MM. Bayenet, de Lamotte et Wesphael (Doc. 1009 (2008-2009) — N°1).

M. Bayenet précise tout d'abord qu'un texte similaire a été adopté par le Parlement de la Communauté française. Beaucoup de travail a déjà été accompli relativement à la Charte associative, même s'il faut bien concéder qu'il n'a pas abouti à un texte décretaal en la matière.

Toutefois, la volonté est de donner un signe de la part des trois partis signataires, de poursuivre le travail autour de ce projet de Charte associative au delà des élections du 7 juin 2009.

Il faut donc avancer dans la concrétisation des outils qui ont été imaginés de concert par les Pouvoirs publics et les associations qui ont participé aux concertations. Un protocole d'accord a été signé entre la Communauté française, la Région wallonne et la CoCoF relativement aux engagements qui sont pris pour les acteurs associatifs. Il appartient aujourd'hui au Parlement de prendre acte des travaux qui ont déjà été réalisés et de formuler des recommandations dans la volonté de les pérenniser et de s'engager à poursuivre l'association entre le monde politique et le monde associatif au delà des élections de juin 2009. C'est l'objet de la proposition à l'examen.

M. Cheron insiste sur l'intérêt du Groupe Écolo pour le processus mis en place relativement à une Charte associative. À ce propos, il faut indiquer que le terme de «Charte» est plus adéquat que celui de «Pacte» qui avait été choisi à l'entame des travaux en 2005, puisqu'il permet de traduire les liens forts qui doivent exister entre le monde associatif et le monde public.

La Charte aura une fonction essentielle compte tenu de l'importance des acteurs, notamment, bénévoles. Les différents niveaux de pouvoir concernés devront aussi reconnaître la fonction essentielle de la Charte.

La démarche entreprise aujourd'hui ne consiste pas à acter la Charte, mais aussi à l'approuver via l'adoption d'une résolution. Il ne s'agit donc pas d'une simple prise d'acte.

Par ailleurs, il conviendra que la Région wallonne sollicite les autres Pouvoirs publics et, notamment, les Communes et les Provinces pour que se développent à ce niveau-là également des chartes en matière associative. Il faudra donc assurer la transposition à ces différents niveaux, ce qui ne sera sans doute pas simple.

L'adoption de la proposition de résolution constitue un engagement fort, mais il faudra, demain, s'engager à ce que la Charte existe et soit mise en oeuvre aux différents niveaux où il convient de l'appliquer.

M. de Lamotte est d'avis que la proposition de résolution est un élément dans la construction des liens qui doivent exister entre le monde associatif et le monde politique. Tout le monde est conscient du dynamisme qui existe dans le secteur associatif et il faut insister sur le nombre important de bénévoles qui participent à ce dynamisme.

La proposition de résolution n'est qu'une étape du processus qui doit être poursuivi et il faut saluer l'adoption d'une proposition de résolution en fin de législature, ce qui illustre clairement l'intérêt pour le secteur non-marchand et le secteur du profit social.

Il conviendra, une fois que la Charte associative sera adoptée au niveau des différents Parlements concernés, que les Pouvoirs locaux soient aussi concernés compte tenu du fait que le secteur du profit social et du non-marchand travaille surtout dans un contexte de proximité.

On a enfin insisté sur la création, par les bénévoles qui sont sur le terrain, d'une valeur ajoutée tant en termes économiques que sociaux et sur le maintien des relations entre les gens grâce à la participation au monde associatif et ce, quel que soit le secteur plus particulièrement concerné.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, rappelle qu'il a été à l'initiative, bien avant que soit envisagée l'adoption d'une Charte, de l'idée de pacte avec le secteur associatif. Un des points d'achoppement de cette démarche était, à l'époque et est toujours, de constater que les Pouvoirs publics ne peuvent pas tout organiser, ce qui ne serait d'ailleurs pas souhaitable. De même, le secteur privé ne peut pas non plus porter l'intérêt général, puisqu'il ne s'agit pas de sa destination. Il fallait donc construire une relation entre tous les acteurs concernés.

Si on entre dans une logique purement instrumentale, tout devrait passer par un contrat avec des droits et obligations de part et d'autre, ce qui n'est pas une conception qui convient pour le monde associatif. En effet, la relation ne se limite pas à un contrat avec les Pouvoirs publics, puisqu'il y a aussi une démarche qui mérite un encadrement et un soutien des Pouvoirs publics, mais qui ne nécessite pas nécessairement un retour du monde associatif. Il est ainsi pris exemple sur l'éducation permanente.

C'est pourquoi la réflexion a conduit au choix de l'adoption d'une Charte qui a un côté déclaratif, mais qui implique aussi un certain nombre de décisions et, notamment, la mise en oeuvre, au cours de la prochaine législature, de dispositions légales à tous les niveaux concernés et particulièrement au niveau des Pouvoirs locaux et provinciaux. Il faut, en effet, leur donner un signal fort.

À titre personnel et au nom du Gouvernement wallon, M. le Ministre-Président est convaincu qu'il ne s'agit pas d'acter seulement un certain nombre de principes mais bien, pour le Parlement wallon, de s'engager à poursuivre le travail entamé avec la conviction qu'il y a une place importante pour le secteur du profit social, ce qui est d'ailleurs, pour lui, une appellation peu heureuse qui devrait être remplacée par l'appellation «bénéfice social» afin de tenir compte de la philosophie politique qui est derrière ce projet.

La volonté est de mettre en place les conditions d'une relation transparente avec le monde associatif afin que les gens qui s'investissent dans ce secteur sachent qu'existent un certain nombre d'outils qui sont mis à leur disposition par les Pouvoirs publics pour les aider dans l'accomplissement de leur mission.

Il est donc encore insisté sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une simple prise d'acte, mais bien d'un engagement moral fort.

La proposition de résolution a été adoptée à l'unanimité des Membres votants.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la Discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de résolution.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)

M. le Président. – Comme je l'ai signalé tout à l'heure, le débat sur le devoir de mémoire se déroulera aux alentours de seize heures trente. Il s'agira d'un moment de prise de conscience important pour notre Institution et l'ensemble du peuple de Wallonie.

Nous reprendrons nos travaux à 14 heures 30 dans le cadre du débat sur le plan Marshall et l'ensemble des interventions qui avaient été prévues. Après en avoir discuté avec plusieurs Chefs de Groupe, il apparaît que la meilleure organisation de nos travaux consisterait à consacrer environ deux heures à un débat global et général sur l'évaluation du plan Marshall.

Si vous êtes d'accord, chaque groupe interviendrait pendant une période qu'il jugerait utile, juste après une prise de parole du Gouvernement

Ce que je vous propose me semble être sage mais, si vous préférez, on peut s'en tenir rigoureusement à ce qui a été prévu par l'ordre du jour. Jusque maintenant nous avons bien mené nos travaux et ce, avec la collaboration de l'ensemble des Parlementaires et des représentants de l'Exécutif. Il ne tient qu'à nous de terminer cette ultime séance plénière dans un débat d'idées, plutôt que dans un débat d'affrontements.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Si je comprends bien, nous examinerions le point 44 en début de séance puis les points 40 et 41 vers 16 heures 30. Les points 43 et 45 seraient ils alors examinés maintenant?

M. le Président. – Les points 43 et 45 ont déjà été examinés. À 14 heures 30, nous procéderons aux différentes interpellations et questions orales de M. Kubla et M. Wesphael sur le plan Marshall.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Je souscris totalement à votre proposition. Je me contenterai d'ailleurs d'une intervention d'une vingtaine de minutes.

M. le Président. – Il y a deux heures à se partager.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – J'aurai assez avec vingt minutes pour développer nos arguments. Nous retirons donc nos interpellations.

M. le Président. – Je demanderai éventuellement au Gouvernement d'intervenir pendant une petite dizaine de minutes et puis, de répondre en moins de vingt minutes à la fin, afin qu'il ne se «taille pas la part du lion». Ainsi l'équilibre sera respecté entre les composants du pouvoir wallon.

M. Michel de Lamotte (cdH). – Pour que les choses soient claires, dans le déroulement il y aura vingt minutes pour le Gouvernement mais chaque Groupe pourra intervenir dans ce mini débat?

M. le Président. – Bien entendu.

M. Michel de Lamotte (cdH). – En ce qui concerne le point 45, celui-ci n'a pas encore été évoqué. Je suppose qu'il n'intervient qu'au moment des votes puisqu'il s'agit de projets de motion.

M. le Président. – C'est comme cela que j'ai compris les choses.

Par ailleurs, comme vous en êtes venu vous expliquer, M. de Lamotte, les quatre Groupes vont s'entendre sur un nouveau texte qui remplacera celui déposé par MM. Wesphael et Onkelinx, rejeté tout à l'heure en Commission et relatif au redéploiement économique et à la pérennité d'un pôle européen de l'acier. Le nouveau texte pourrait avoir l'appui de l'ensemble de notre Parlement, si j'ai bien compris.

M. Michel de Lamotte (cdH). – Un amendement visant à remplacer le texte initial sera déposé. Il devrait être signé par les quatre Groupes.

M. le Président. – Je vous rappelle, par ailleurs, qu'après les votes, il y aura la petite réception traditionnelle de fin de session. Il s'agira aussi d'une réception de fin de législature.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 14 minutes.

- La séance est reprise à 14 heures 35 minutes.

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT WALLON SUR LES ACTIONS PRIORITAIRES DE L'AVENIR WALLON

M. le Président. – Nous n'attendons pas le Chef de Groupe du cdH que j'aurais voulu présent dans cette Assemblée avant la reprise du débat. Mais je sais qu'il va arriver d'ici peu.

Tel que convenu ce matin, le Ministre-Président fera son intervention, à la suite de laquelle je cèderai la parole à qui le souhaite.

Chacun est libre de demander la parole.

M. Rudy Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Comme vous le savez, la force principale du Plan Marshall tenait dans la concentration des moyens additionnels sans précédent sur cinq axes prioritaires identifiés comme les plus porteurs de développement :

- la création de pôles de compétitivité;
- la stimulation de la création d'activités;
- l'allègement de la fiscalité sur l'entreprise;
- le renforcement de la recherche et de l'innovation;
- l'amélioration des compétences pour l'emploi.

Ce plan représentait également un saut qualitatif en matière de gouvernance, notamment par un suivi renforcé des politiques.

De manière générale, sur le plan des réalisations engrangées, le rapport du Délégué spécial montre que les objectifs initiaux fixés par le plan Marshall sont d'ores et déjà atteints ou le seront encore cette année. Le Délégué répond en cela a priori à une inquiétude parfois entendue, celle que les crédits prévus auraient été sous-utilisés.

Les chiffres sont sans ambiguïté à ce sujet. En termes budgétaires, les données arrêtées à la fin 2008 montrent que les moyens ont été engagés et payés à hauteur de plus de 85%.

Les projections pour l'année 2009 montrent que les moyens seront engagés en quasi totalité en fin d'exercice.

À titre d'exemples, le plan Marshall peut se résumer de la façon suivante :

- 27.239 créations d'emplois;
- 10.991 entreprises bénéficiaires de ses mesures;
- 115.076 personnes en formation, dont 29.796 rien que pour l'apprentissage des langues;
- 1.250 nouveaux chercheurs engagés;
- 983.102.552 euros investis par les entreprises.

De manière synthétique, les enseignements suivants ressortent principalement de l'évaluation faite du Plan.

D'abord que, pour l'ensemble des acteurs des différentes mesures, le plan Marshall a eu un impact positif déterminant sur la gouvernance. On n'en fait jamais assez de ce point de vue, mais c'est une réponse claire à ceux qui appellent à un sursaut en la matière. Les évaluateurs disent que le plan Marshall a contribué à l'affirmation, en Wallonie, d'une nouvelle culture de travail en réseau et de gestion rigoureuse des projets.

C'est essentiel et cela rejoint l'appel au changement de mentalité évoqué notamment par Fabienne Bister, patronne de la célèbre moutarderie wallonne, qui souligne les répercussions concrètes du Plan Marshall sur sa société — à savoir l'engagement d'un chercheur — et appelle à la poursuite de cette révolution mentale wallonne en disant: «il faut être fier d'être Wallon, il faut optimiser la gouvernance et le partenariat entre privé et public».

Le Plan participe ainsi indiscutablement au renforcement de la gouvernance régionale et à l'affirmation de l'image d'une Région dynamique et innovatrice. L'évaluation souligne ensuite que, dans leur grande majorité, les mesures mises en œuvre ont démontré leur utilité.

De manière globale, l'articulation de la stratégie wallonne sur une dynamique alliant présent et avenir — par des mesures immédiates et des investissements à long terme — est saluée par l'ensemble des acteurs.

Concernant les entreprises et la recherche, les évaluateurs ont salué le fait que le plan Marshall concentre une part importante de ses moyens à la valorisation économique des résultats de la recherche et ce, de manière parfaitement cohérente. Ils approuvent l'instauration d'un lien constant entre le monde académique et celui de l'entreprise. Ils notent, de l'aveu même des acteurs, que beaucoup de *spin-offs*, *spin-outs* et sociétés innovantes n'auraient pas été créées sans le soutien du plan. Les pôles de compétitivité reçoivent une mention spéciale, leur création étant perçue comme une initiative majeure et opportune par l'ensemble des acteurs concernés. Les partenariats créés en leur sein sont très appréciés, particulièrement par les PME. Ils ont renforcé la propension des acteurs académiques et industriels à travailler ensemble. Et ils ont permis d'atteindre des niveaux de masse critique nécessaires pour s'imposer sur les marchés.

Globalement, selon l'évaluation, les actions du plan Marshall ont rencontré les besoins des entreprises, essentiellement en matière d'investissements, de formation et d'engagement du personnel.

Sur les individus et compétences pour l'emploi, il apparaît que la formation est clairement une préoccupation majeure du plan Marshall. Les partenaires sociaux, notamment les syndicats, ont confirmé que c'était une de leurs attentes. Même si, là aussi, il faut toujours faire plus, l'évaluation montre que les demandes d'accroissement de l'offre de formations ont été entendues. Nous devons poursuivre dans ce sens.

On note aussi que les bénéficiaires de formations qualifiantes sont satisfaits des formations suivies; que les formations qualifiantes augmentent effectivement la probabilité de trouver un emploi, mais que leur effet varie selon les caractéristiques des personnes et qu'elles ne sont pas une condition suffisante.

Pour leur part, les formations en langues sont largement utilisées, mais par une population assez spécifique (et surtout les personnes diplômées). Enfin, les emplois APE rencontrent véritablement les attentes de leurs bénéficiaires et semblent mener à une insertion durable.

Enfin, concernant la gouvernance du Plan Marshall, il a été géré conformément à ce qui avait été annoncé et il a représenté un saut qualitatif dans la gouvernance régionale. Il a suscité de l'enthousiasme et mobilisé de nombreux acteurs. Il a indiscutablement contribué à l'affirmation d'une nouvelle culture, basée sur le travail en réseau. Il a renforcé l'utilisation de techniques rigoureuses de gestion de projets. En cela, il a introduit des modes de gestion qui objectivent les choix, assurent un suivi rigoureux et facilitent le recours à l'expertise.

Le pilotage budgétaire est également perçu comme innovant. Le plan est, de ce fait, perçu comme un détonateur et une stratégie positive à poursuivre. On peut, après cela, encore appeler à un «plan Marshall de la gouvernance». Je m'inscrirai volontiers dans cette logique, mais les fondements et les avancées déterminantes auront été indiscutablement posés sous cette législation.

Voici donc les principaux enseignements thématiques.

Dans ce contexte, l'évaluation et l'ensemble des acteurs encouragent vivement la poursuite et la pérennisation du plan Marshall au-delà de 2009 ainsi que son amplification. Les évaluateurs indépendants renforcent, en cela, le souhait exprimé par les partenaires sociaux en septembre dernier et accueilli par le Gouvernement. Pour la Wallonie, l'objectif commun est plus que jamais de conforter cette stratégie cohérente de développement économique durable.

Avant d'en arriver aux pistes, c'est-à-dire au plan Marshall 2.0, je dirai un mot de la communication qui a entouré cette démarche. Je dirai que le Gouvernement reçoit, en la matière, des signaux différents des acteurs de la société wallonne et de l'Opposition parlementaire.

Du côté des acteurs, j'entends des responsables d'entreprises nous dire qu'il faut valoriser l'image de la Wallonie et le dynamisme de ses instances. J'entends des syndicats affirmer qu'il faut fédérer et mobiliser les Wallons. J'entends des citoyens nous dire qu'ils ne sont pas assez informés, impliqués. Et dans notre pratique gouvernementale même, nous avons vu des dispositifs importants — comme les APE — être sous-utilisés au départ puis exploser suite à une communication à leur sujet.

De l'autre côté, nous entendons une certaine Opposition parler du gaspillage des deniers publics ou de campagnes de promotion déguisées. Très brièvement, je rappellerai que les crédits consacrés à la communication du Gouvernement wallon sont clairement inscrits au budget régional et votés par l'Assemblée.

La faculté donnée au Gouvernement de communiquer sert à la fois le contrôle démocratique des citoyens qui sont à-même de juger sur des actes, et s'avère indispensable au succès de certaines mesures. Nous savons tous, en effet, que, sans une information efficace, de nombreuses actions régionales manqueraient leur cible essentielle, à savoir les plus petites entreprises et les personnes les moins favorisées. La nécessité d'une communication neutre, positive et contrôlée par notre Assemblée, est encore plus réelle en temps de crise lorsqu'il faut rendre confiance, lorsqu'il faut dire à nos concitoyens que nous prenons des mesures pour leur pouvoir d'achat, lorsqu'il faut montrer à nos entreprises que nous les soutenons.

Et, malgré ce contexte particulier, la communication du Gouvernement wallon s'est inscrite dans des montants totalement comparables à ceux du Gouvernement précédent, auquel participait l'actuelle Opposition.

C'est donc véritablement un faux procès que l'on cherche à nous faire en la matière. J'ai personnellement voulu que nous en sortions par le haut, en renforçant encore l'encadrement parlementaire de cette communication. Je pense, notamment, à l'anonymisation des campagnes et, sur le plan de l'efficacité, à la création d'une centrale d'achat pour les espaces médiatiques.

À l'évidence il y a une volonté de continuité par les évaluateurs, les partenaires sociaux et plus généralement l'ensemble des acteurs.

Dans cet esprit, j'avais annoncé à l'occasion des fêtes de Wallonie, le souhait du Gouvernement et des partenaires sociaux de voir un plan Marshall 2.0 pour suivre la stratégie wallonne.

L'évaluation présentée le 3 avril dernier conforte cette volonté. Elle encourage la poursuite et la pérennisation du plan Marshall.

Le Gouvernement a présenté les lignes de force de ce plan Marshall 2.0. Il s'est appuyé, pour ce faire, sur des sources multiples, complémentaires et convergentes, comme par exemple, les recommandations de l'évaluation et celles du CESRW, mais également les conclusions de démarches comme la Commission Zénobe ou les Accises de la Recherche.

Il faut souligner d'emblée que l'objectif n'est pas de se substituer au travail qui sera réalisé par la prochaine équipe gouvernementale, ce qui serait insensé et porterait atteinte à la liberté des citoyens s'exprimant lors des élections.

Le Gouvernement souhaitait définir une base de réflexion pour l'ensemble des forces vives qui seront partie prenante à la continuation de la stratégie wallonne.

Le plan Marshall 2.0 a également pour objectif d'offrir à la Région une stabilité indispensable en période de crise.

Le Gouvernement wallon souhaite soutenir des impulsions neuves intégrant l'évolution du contexte économique, énergétique et institutionnel. Il s'agit ainsi de pouvoir traverser la crise économique actuelle, de s'inscrire dans la révolution énergétique et de surmonter les incertitudes institutionnelles.

En ce qui concerne la crise actuelle, les pistes maintiennent la priorité à la création d'activités et d'emplois.

Le patronat n'a pas caché son enthousiasme en la matière.

Vincent Reuter a d'ailleurs rappelé combien cette législature fut déterminante en matière d'allègement de la fiscalité sur la création d'activités.

Nous visons à positionner les secteurs économiques forts de la Wallonie. Les secteurs forts de développement et de création d'emplois doivent être soutenus et valorisés.

Il s'agit à cet égard des PME, des pôles de compétitivité, ... Mais il y a aussi des secteurs traditionnels comme celui du métal ou de la construction qui doivent continuer à faire l'objet d'une attention soutenue pour assurer leur avenir.

En ce sens, vous avez sans doute relevé que le *memorandum* de la Confédération de la Construction wallonne trouve une réponse directe dans le plan Marshall 2.0.

Par ailleurs, nous avons voulu ériger la formation et l'enseignement en fer de lance de l'accès à l'emploi. Il s'agit de créer un lien plus étroit entre l'enseignement et la réalité économique wallonne. Cela constitue une réponse claire à une attente forte de tous les acteurs, ce qui transcende d'ailleurs les clivages. Nous avançons sur une telle base et pouvons poser ainsi des choix stratégiques forts.

Un autre grand axe vise à inscrire la Wallonie dans la révolution énergétique, pour l'exploiter au mieux. Les enjeux climatiques et énergétiques apparaissent comme vitaux. Le Gouvernement estime que nous devons continuer à anticiper cette nouvelle donne pour la transformer en opportunité économique, créatrice d'emplois.

Plus encore pour l'avenir, la volonté est clairement d'exploiter les promesses du développement durable. Cela implique de créer un contexte favorable à l'évolution des stratégies de l'ensemble des acteurs.

Nous allons soutenir clairement les citoyens, permettre une accélération des investissements. Dans cet esprit, nous défendons le lancement d'un plan ambitieux de rénovation et d'amélioration des performances énergétiques du logement wallon.

Les potentialités sont très importantes et nous entendons les exploiter.

Nous ne venons pas de rien. Au contraire, cette législature a permis des avancées déterminantes en la matière.

Un autre grand axe vise à surmonter les incertitudes institutionnelles.

Cela implique de développer des synergies fortes avec les autres Régions. Nous proposons ainsi d'ouvrir mieux encore les pôles de compétitivités wallons aux acteurs économiques des Régions bruxelloise et flamande. D'ailleurs, la dimension bruxelloise fait l'objet d'une articulation accrue dans tous les domaines où cela peut s'avérer mutuellement profitable.

Il s'agit également de renforcer les synergies en ce qui concerne la recherche et sa valorisation.

Nous voulons amplifier les mesures régionales en matière de formation en partenariat avec la Région bruxelloise afin notamment de valoriser au maximum les équipements pédagogiques et les infrastructures.

Je peux encore citer d'autres éléments.

Le plan Marshall 2.0 constitue également une nouvelle occasion d'optimiser la gouvernance. Il s'est voulu être une réponse à la complexité relative des institutions wallonnes.

Il a pu jouer un rôle dynamisant, largement reconnu. Il est proposé de poursuivre cette démarche en l'approfondissant à trois niveaux, soit :

- une gestion axée davantage sur les résultats ;
- concevoir différemment les futurs plans d'actions prioritaires ;
- désigner un Comité de veille économique et institutionnelle.

Mon dernier propos concerne l'ouverture de notre Région. Nous ne devons pas avoir peur de peser sur les autres Régions, de vouloir être reconnus à l'extérieur.

Cela implique donc notamment une affirmation culturelle et une plus grande présence à l'étranger.

En conclusion, le Gouvernement a souhaité donner des éléments d'orientation. Il ne s'agit pas d'ouvrir le débat sur une déclaration de politique nouvelle. Ceci étant précisé, nous ne devons pas avoir pour seule ligne d'horizon les élections. Nous devons envisager aussi des projets.

M. Serge Kubla (MR). – J'ai rarement assisté à un événement aussi surréaliste. C'est en réalité un non-événement, un non-débat qui implique d'ailleurs la non-adhésion vus les fauteuils vides sur les bancs de la Majorité du Gouvernement.

Vous êtes passés totalement à côté du sujet. Il n'y a rien d'envergure, rien d'épique dans ce texte imposé, par vous-même au demeurant.

J'attire l'attention du Président sur le fait que cela ne doit pas se reproduire. C'est un droit élémentaire du Parlementaire de pouvoir interpellier le Gouvernement, lequel n'a pas à exiger en contrepartie une communication préalable. Un Parlementaire n'a pas l'obligation de se plier à ce préalable. Cela ne peut constituer un dangereux précédent.

Les rangs de la Majorité sont extrêmement clairsemés. Vous présentez des projets tandis que les sondages indiquent que votre Majorité serait dans l'impossibilité de poursuivre.

Vous n'avez pas eu la réelle volonté de venir débattre devant le Parlement de votre bilan.

Vous avez préféré procéder par le biais de conférence de presse et consacré également un budget très important pour des campagnes. Il y a avait ainsi des slogans comme: «1.250 chercheurs en plus, X entreprises aidées, ...». Tout le monde peut avoir un tel bilan. Cela fut d'ailleurs le cas du précédent Gouvernement.

Prenez par exemple la société GlaxoSmithkline, quatre nouveaux emplois y sont créés par jour depuis des mois et des mois sans qu'elle ait reçu un franc de subsides. Alors, quand vous dites que c'est grâce à vous que l'on a créé des emplois, ce n'est que du slogan mis en place sur plusieurs supports à coup de millions d'euros. Le MR a reçu pour sa campagne un million d'euros alors que le Gouvernement wallon dépense depuis des mois sept milliards d'euros. Excusez-moi, il s'agit de sept millions d'euros. Je ne lis pas un texte, j'ai commis une petite erreur. Je vous dit ce que j'ai sur le coeur. Cela ne va pas. On a abordé cette question en Commission, d'utiliser de tels slogans dans les médias, de citer à tout bout de champ le plan Marshall.

Votre plan aujourd'hui bat de l'aile, il ne fait plus recette. Vous ne mobilisez ni les Parlementaires, ni les citoyens. Je pense à cet ouvrier de Charleroi que l'on a entendu s'exprimer. Il est en chômage économique et ne dispose pas de bilans comme vous. Il connaissait à peine le plan Marshall et n'y voyait aucun avantage.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Vous mettez en évidence la situation dramatique d'un travailleur parce que son outil sidérurgique souffre de la crise la plus importante depuis un siècle. Il aurait fallu aller voir aussi du côté du plateau de Gosselies.

M. le Président. – Les membres du Gouvernement doivent demander la parole, s'ils veulent intervenir. Monsieur le Ministre, je ne vous laisse pas continuer car vous n'avez pas demandé la parole. Monsieur Kubla, je vous la rends.

M. Serge Kubla (MR). – Je vous rappelle que l'aéroport de Charleroi lui-même n'a pas reçu un franc du plan Marshall, mais de la SOWAER. Ne venez pas alors vous enorgueillir du plan Marshall. Cet ouvrier qui a dit ce qu'il avait sur le coeur, a dit la vérité. Il ne connaît pas ce dossier et dans sa vie, cela ne change rien, ne donne pas d'espoir.

Cette campagne d'un million d'euros, c'est de la propagande pour préparer l'opinion publique à votre mauvais score de demain.

Je condamne votre bilan et en tout premier lieu sur le plan budgétaire.

Le plan Marshall, c'est 1,5 million d'euros. Excusez-moi, je confonds à nouveau, 1,5 milliard d'euros.

M. Michel de Lamotte (cdH). – C'est une belle confusion.

M. Serge Kubla (MR). – Au «Théâtre des deux ânes», vous feriez un tabac.

M. Michel de Lamotte (cdH). – Vous êtes en train de le faire en ce moment.

M. Serge Kubla (MR). – Après cette terrible remarque, j'en reviens à mon propos.

Vous aviez annoncé que vous feriez des choix drastiques, que vous vous concentreriez sur des priorités en mettant fin au saupoudrage. En réalité, vous avez bénéficié d'une conjoncture exceptionnelle avec une croissance de 4,4% pendant quatre ans. Le Ministre Daerden l'a reconnu lui-même, il n'a jamais eu autant de facilité à boucler les fins d'année budgétaire.

Au lieu d'opérer des choix drastiques, on a donné un peu à tout le monde, M. Daerden l'a aussi reconnu. Vous avez surfé sur une vague qui est aujourd'hui finie.

Je vous demande un élément précis. Quelle est la situation budgétaire actuelle de la Wallonie? Quel est le déficit que le prochain Gouvernement devra rencontrer? Il s'agit, selon moi, de 400 millions d'euros en Région wallonne et de 400 millions supplémentaires en Communauté française. Je ne sais pas comment vous allez pouvoir faire face à cette situation. Vous parlez déjà d'un plan Marshall 2.0, mais il vous faut d'abord assainir!

Vous dites, ensuite, que le plan Marshall a fait bouger les choses en Wallonie. Mais, malheureusement, pas le taux de chômage, ni le seuil de pauvreté. Les indicateurs inquiètent, ils me paraissent imposer la modestie.

Le plan Marshall, c'est 1,5 milliard d'euros en quatre ans. En 15 ans, le Hainaut a reçu 6 milliards d'euros des Fonds européens et l'on n'y constate que quelques améliorations. Le Hainaut est toujours très mal placé dans la liste des régions européennes. Il est toujours à moins de 80 points de la moyenne européenne. Il a pourtant reçu six milliards et vous nous prétendez qu'avec 1,5 milliard en quatre ans, la Wallonie fait mouvement, que les chiffres bougent!

L'IWEPS a eu des remarques cruelles à l'égard de votre bilan. Ce n'est pourtant pas la Cour des Comptes. Le problème est que vous évaluez le plan Marshall sur base de réalisations d'outils mais pas sur les résultats obtenus par ces outils, notamment en matière d'emploi, de compétitivité, d'exportations. Vous allez me dire que je suis un mauvais Wallon, que je casse le moral de nos concitoyens. Mais c'est le devoir de l'Opposition de réagir comme cela face à un bilan présenté comme matamoresque, mais qui oublie la réalité sociale et humaine. Comment pouvez-vous dire que le plan Marshall fait bouger les choses?

Il a commencé il y a dix ans avec le Contrat d'avenir. C'est la base. Si vous avez aujourd'hui des pôles de compétitivité, c'est parce qu'il y a eu des *clusters*. Ce n'est qu'un exemple. Dix ans donc et la nouvelle échéance que vous nous soumettez, c'est dix ans de plus, mais sans la moindre garantie.

J'ai ici le rapport de l'IWEPS. Je ne vais pas vous le lire en intégralité. Je retiendrai les critiques sur la consommation des budgets et l'emploi des langues, notamment. Des entreprises utilisent des chèques-langues alors qu'elles n'en n'ont pas réellement besoin sur le plan de leur développement. Cela n'a pas d'impact sur le plan économique. L'IWEPS constate que l'efficacité du plan Langue est tenue.

Vous devez relativiser les «cocorico» du moment, faites preuve de modestie et ne nous abreuvez pas de slogans sur les bus! Reconnaissez que la réalité est plus nuancée.

L'accumulation des sondages me fait dire que vous n'avez plus de majorité numérique. Pourtant, vous avez le culot, avec le bilan que je viens de faire, de dire que vous êtes très fier de ce que vous avez réalisé, mais en plus, vous dites au suivant, quel qu'il soit, comment il devra faire pour faire aussi bien que vous. Cela ne manque pas d'air.

Dans ce nouveau plan, vous mettez ce qui vous a été reproché dans le précédent comme le manque de liens avec la Communauté française ou avec Bruxelles, les PME qui étaient négligées ou encore le développement durable.

Moi, je vous dis que, demain, ceux qui seront appelés par l'électeur à former une coalition, démarreront avec une page blanche et non pas en s'appuyant sur votre plan Marshall. Ils ne s'inscriront pas dans ce moule, quoi qu'il arrive. Ils ne devront pas nécessairement respecter la «mémoire des pères fondateurs du plan Marshall». Vos successeurs auront le droit d'avoir des priorités différentes, même s'il y a des portes que vous avez ouvertes qui ne seront jamais fermées. On ne peut pas imaginer que l'on fasse moins de recherches ou que l'on délaïsse la formation. On ne peut pas non plus réinstaurer les taxes sur les entreprises.

Il ne faut pas essayer d'imposer une orientation à vos successeurs. Votre plan Marshall n'est pas assez convainquant, quoique vous en disiez. Je sais pourtant que vous allez le répéter à l'envi. Vous nous avez souvent dit qu'il fallait attendre les effets du plan Marshall, mais combien de temps va-t-il encore falloir attendre?

M. Rudy Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Aussi longtemps que pour le Contrat d'avenir.

M. Serge Kubla (MR). – Vous pouvez critiquer votre propre parti. Avec le Contrat d'avenir, MM. Di Rupo et Van Cauwenberghe ainsi que moi-même ne prétendions pas avoir tout bouleversé en 5 ans. On pensait, à l'époque, qu'il allait au moins falloir 10 ans, si pas 15 pour voir les effets.

Je pense que vous devriez faire preuve de beaucoup plus d'humilité. Encore dernièrement, à la télévision, on a pu voir un métallurgiste dire qu'il ne connaissait pas l'existence de ce plan Marshall, qu'il n'en voyait pas les effets et que cela ne changeait pas sa vie, ni celle du reste de la Wallonie. C'est ce que beaucoup de gens pensent.

Pourtant, vous continuez à dire que vous avez trouvé le chemin et que ceux qui viendront, de gré ou de force, devront le suivre. Je crois que nous allons dire aux électeurs, dans les semaines qui viennent, qu'il y a d'autres chemins.

Je vous rejoins toutefois sur un point: il est nécessaire qu'à un moment donné, on se serre les coudes. Mais pour cela, il ne faut pas qu'il y ait un discours péremptoire d'un côté et une minorité en face obligée de subir vos discours de circonstance. Il faut un consensus bien plus large que celui que vous avez construit. Il faut une autre approche, une intégration plus consensuelle. Ce que vous avez préparé, c'est une confrontation sur les idées. Vous aurez donc droit à la confrontation. Nous dirons partout qu'il y a moyen de faire autre chose, qu'il y a moyen de faire mieux et que la Wallonie attend d'autres résultats.

M. Michel de Lamotte (cdH). – En cas de doute, M. le Ministre Président, la campagne électorale est déjà commencée. Je me rends compte d'ailleurs qu'un certain nombre d'orateurs expriment un certain nombre de regrets. Ils auraient bien voulu faire ce que nous avons mis en place dans la législature actuelle. La nouvelle mouture du plan Marshall, comme la première, semble gêner un certain nombre de personnes.

Depuis bientôt quatre ans, notre législature est résolument marquée par l'empreinte du Plan Marshall. En effet, dès 2005, nous avons engagé (cdH et PS) ce Plan ambitieux qui a permis de lancer une dynamique extrêmement positive de redéploiement et de redressement économiques, de changement des mentalités et de création d'activités et d'emplois en mobilisant d'importants moyens sur un nombre restreint d'objectifs prioritaires clairement définis et de politiques structurantes et hiérarchisées. Ainsi, sur la période 2005-2009, près de 1.200.000 euros ont été affectés à 21 mesures concrètes à l'intérieur de cinq grandes priorités. Je ne reviendrai cependant pas aujourd'hui à cette tribune sur les nombreux succès ainsi obtenus. Le Ministre-Président et le Gouvernement l'ont déjà fait et le feront encore de manière plus détaillée que je ne pourrai le faire dans le cadre de mon intervention.

Depuis 2005, le Plan Marshall a donc très souvent marqué nos discussions, que ce soit en Commission ou en plénière, par des questions parlementaires, par le vote de décrets ou encore lors de ces débats portant sur l'évaluation régulière de la mise en œuvre du Plan II faut rappeler qu'aucun des secteurs n'a été oublié. Personne n'a été laissé au bord du chemin: l'économie, la recherche, l'emploi, le social, la formation sont des éléments qui ont été valorisés par des actions particulières.

Ces évaluations, nous les avons voulues et je ne peux donc que me réjouir du fait que le Gouvernement s'y soit soumis. Les débats parlementaires qui ont chaque fois accompagné cette démarche ont eux aussi permis de véritables échanges constructifs. Le Groupe cdH a ainsi, chaque fois, profité de ces occasions pour

indiquer et rappeler avec vigueur ce qu'il semblait nécessaire d'améliorer ou de corriger, en toute objectivité et pragmatisme.

Très rapidement, nous avons ainsi souhaité renforcer les aspects «développement durable et efficacité énergétique» du Plan Marshall. Pour le bien-être et la santé de chacun et de notre environnement, bien sûr, mais aussi parce qu'il y a, dans ces nouvelles contraintes environnementales, une série d'opportunités économiques à saisir pour nos entrepreneurs, nos chercheurs et nos investisseurs dans des secteurs extrêmement porteurs pour l'avenir. Par conséquent, il semble évident que cela doit être toujours davantage une préoccupation transversale qui se retrouve dans chacune de nos politiques. Plus précisément encore, nous souhaitons, depuis maintenant plusieurs années, la mise en place d'un véritable «sixième» pôle de compétitivité «énergie et environnement», au-delà du «cluster» actuel. On comprendra aisément que les développements récents nous réjouissent et indiquent que nous avons été bien entendus.

De même, nous nous sommes fortement préoccupés de la nécessité d'unir davantage économie — emploi — formation et enseignement. Au-delà des crises des dernières semaines, d'importantes réformes structurelles restent notamment à entreprendre au niveau du FOREM, entre autres en faveur d'une plus grande personnalisation, voire même d'une contractualisation de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, de la lutte contre le chômage des jeunes; d'un meilleur enseignement des langues, ou encore d'une plus grande mobilité interrégionale des travailleurs et des chercheurs d'emploi.

Enfin, le Groupe cdH a toujours souhaité renforcer le lien avec les autres Régions et Communautés du pays. Pour nous, davantage de synergies devaient et doivent toujours être développées avec Bruxelles et la Communauté française et cela, dès l'élaboration des diverses politiques concernées et jusqu'à leur mise en place effective. En effet, tant la réalité des faits socio-économiques que les débats institutionnels que nous avons connus durant cette législature à propos de l'organisation de «l'espace francophone» l'ont bien démontré: nous avons tout à gagner à davantage de rapprochements entre les Gouvernements wallon, bruxellois et de la Communauté Wallonie-Bruxelles. Dès lors, cette dynamique doit être poursuivie vigoureusement, en coordonnant davantage nos politiques économiques

Il n'empêche, malgré tous les succès obtenus par le Plan Marshall, qu'il reste encore beaucoup à faire, cela est évident. La tendance est lancée, les progrès sont incontestables, le succès se construit. Il faut maintenant l'améliorer, l'intensifier, le pérenniser et poursuivre la dynamique.

Il faut d'autant plus le faire que la crise financière mondiale qui a atteint la Belgique en 2008 a assombri ce tableau et ajoute des difficultés pour l'économie wallonne et bruxelloise. Pour le cdH, il est donc crucial de redynamiser l'économie en aidant l'ensemble des entreprises à passer cette période difficile. Il faut ainsi construire sur les succès obtenus depuis 2004 pour s'assurer que la Wallonie et Bruxelles sortent gagnantes, plus fortes et plus solidaires de la crise économique mondiale actuelle.

Par conséquent, pour l'avenir, il est essentiel de poursuivre et d'amplifier le succès du Plan Marshall et de s'assurer que la crise économique actuelle ne vienne pas ralentir l'élan si bien amorcé il y a quatre ans. Pour ce faire, «la» priorité économique du cdH est bien de mettre en œuvre un vaste plan de relance économique qui unit la Wallonie et Bruxelles et qui allie emploi et environnement, économie et enseignement, assurant de la sorte la poursuite et l'accélération de la dynamique positive lancée par le Plan Marshall et en améliorant celui-ci sur base des trois grandes propositions que nous avons toujours défendues au sein de cette Assemblée.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – D'abord, je voudrais vous faire part, Monsieur le Ministre-Président, de ma déception à l'égard des promesses du Plan Marshall et de son évaluation.

Je suis déçu parce que je m'attendais à ce que l'on débâte de l'évaluation du Plan Marshall dans cette Assemblée fin du mois de mars. Au lieu de cela, vous avez fait l'évaluation du Plan à l'Élysette en présence de la Presse. Cela me semble regrettable car il est impossible maintenant d'aller dans le fond des choses. L'Opposition a été mise de côté. Je trouve cette démarche difficilement acceptable. Je suis un de ceux qui pensent que les promesses doivent être respectées. Vous n'avez pas tenu la vôtre.

Pour ce qui est de l'évaluation, nous ne sommes pas contre le Plan. Celui-ci a fait du bien à l'économie régionale, en favorisant la croissance de l'emploi et le soutien aux pôles de compétitivité. Il me semble néanmoins qu'en ce qui concerne ces derniers, ils étaient sur les rails bien avant la mise en place du Plan.

L'efficacité du Plan Marshall a été démontrée pour la fédération des outils d'aide à l'économie. Je ne pense pas qu'il ait *boosté* l'emploi. Prenons les chiffres du chômage. Ceux que vous avez cités font état d'un taux de chômage de 14,7%. Cependant, il y en a bien plus. Vous avez retiré de ce taux les 25.000 personnes qui sont actuellement en stage d'attente pour recevoir leur allocation de chômage. De plus, 40.000 personnes sont dépendantes des CPAS, mais sont toujours à la recherche d'emploi. Si nous faisons le compte, il s'agit plus ou moins d'un taux de 18% de chômage global.

Nous pouvons faire trois constats: premièrement, le chômage structurel demeure élevé. Deuxièmement, un Wallon sur six vit sous le seuil de pauvreté. Et enfin, troisièmement, de nombreux jeunes n'ont pas d'emploi.

Évidemment, si le Plan Marshall n'existait pas, la situation serait encore pire.

Un autre regret est l'absence d'anticipation de l'avenir (énergies renouvelables) dans le Plan Marshall. On a estimé que, sur ces cinq ans, nous avons perdu beaucoup d'emplois dans ces filières d'avenir. Pourquoi? Nous n'avons pas réfléchi aux pôles de compétitivité pour l'avenir. Elio Di Rupo, à l'entame du Plan Marshall, alors qu'il était assis à votre place et moi à cette même tribune, argumentait que les énergies renouvelables étaient en treizième position dans les secteurs porteurs d'avenir.

Je suis également sceptique par rapport au plan de relance lancé il y a peu, autour duquel beaucoup de publicité a été faite. On ne touche pas assez à ce qui touche les gens. Il ne correspond pas à une lecture intelligente de la réalité.

Le deuxième élément de mon intervention porte sur le Plan Marshall 2.0. Laissez moi rire! Il correspond assez à ce que nous avons remis entre les mains d'un de vos prédécesseurs. On ne peut que saluer ce plan social et environnemental qui favorise le développement des filières vertes. Mais il est malheureux qu'il arrive si tard.

Vous venez même avec une systématisation des clauses environnementales et sociales dans les marchés publics. Il y a aussi la cerise sur le gâteau: vous venez avec une stratégie pour une bonne gouvernance en Région wallonne. Cela nous a ébahis. Nous saluons bien sûr la démarche. Elle aurait dû intervenir cependant dès le départ. Vous avez ainsi manqué un grand rendez-vous.

Vous mettez, par ailleurs, l'accent sur les synergies, notamment, avec la Région bruxelloise. Nous saluons de nouveau cette démarche et soulignons à nouveau qu'elle manquait à l'initial.

Dois-je, à nouveau, rappeler que nous en avons parlé dès le départ?

En ce qui concerne l'institutionnel, nous serons sans doute amenés à gérer des compétences nouvelles. Il conviendra de mener un véritable combat en ce qui concerne le transfert des moyens.

À défaut de moyens suffisants, l'exercice de nouvelles compétences ne pourra, en effet, mener qu'à un bilan économique ou social délicat.

En ce qui concerne les finances publiques, la dette cachée est importante. À l'avenir en plus, les transferts du Fédéral vers les Entités fédérées seront moindres. Les prochains budgets seront ainsi très difficiles à établir et le prochain Gouvernement devra s'atteler à cette tâche.

Vous venez avec un plan Marshall 2.0 contenant des ambitions qui vous honorent. Vous avez le droit de les exprimer, si l'on considère que vous êtes en campagne. Cela constitue, en réalité, l'expression de projets pour la prochaine législature. Par contre, il y a ici une ambiguïté en ce sens que vous semblez considérer que ce plan sera celui de la Majorité reconduite. Ce n'est politiquement et intellectuellement pas très correct.

En conclusion, ce plan Marshall 2.0 comporte des éléments objectivement intéressants qu'il conviendra cependant d'évaluer.

Soyez certains également qu'avec Ecolo, les enjeux propres au développement durable, à l'emploi seront rencontrés. La lutte contre la précarisation de personnes de plus en plus nombreuses fait partie tout autant de nos priorités.

Pour clôturer, cette législature a démontré qu'il était bien difficile de faire de l'écologie sans les Écologistes.

M. Charles Pire (FN). – Le travail d'Opposition commande de rester objectif et je m'efforcerai de tenir cette ligne jusqu'à la fin de la législature. Je me limiterai au seul plan Marshall.

A propos de ce plan, j'ai déclaré au moins une dizaine de fois à cette tribune qu'il contenait une série d'initiatives heureuses.

Au nombre de celles-ci on peut citer :

- un impressionnant développement de la recherche ;
- une bonne sélection des secteurs visés ;
- un important effort de formation professionnelle ;
- une attention soutenue pour l'apprentissage et la pratique des principales langues étrangères commerciales, programme qu'il conviendra d'évaluer.

Le plan s'est bien déroulé dans de nombreuses circonstances. Il y a eu évidemment des échecs, mais c'est inévitable dans la vie économique.

Des échecs, même dans un secteur aussi pointu et performant que celui des produits pharmaceutiques où d'importantes diminutions de personnel ont eu lieu.

Le plan Marshall 2.0 qui, dans l'état actuel des choses, relève principalement de la réflexion projective, s'inscrit dans une bonne voie, sinon qu'il convient de stimuler plus encore les activités d'énergies alternatives et d'économie d'énergie.

Le plan Marshall et ses prédécesseurs en plus d'une efficacité certaine, ont largement participé, en Région wallonne au développement :

- de l'emploi malgré tout, et de la crise qui sévit ;
- d'un nouvel esprit d'entreprendre ;
- à la renaissance d'une mentalité exportatrice très positive.

Tout cela est bon et va dans le sens de la contribution au redressement de la Wallonie.

Avec ou sans plan Marshall, nous sommes fiers d'être Wallons et nous n'avons pas attendu le plan Marshall pour l'être.

M. Jacques Gennen (PS). – Il m'est donné l'honneur d'intervenir à la demande de notre Chef de Groupe, M. Bayenet.

Je souhaiterais vous dire quelques mots.

Je ne vais pas faire comme s'il n'y avait rien eu avant le plan Marshall. Il y avait, en effet, le Contrat d'Avenir, lequel a eu également des effets positifs indéniables.

Je ne vais pas revenir non plus sur le bilan du plan Marshall, lequel a des effets mesurables à court, moyen et long termes. Ce plan est structurellement porteur.

Il ne peut être isolé, notamment, des lignes de force reprises dans les budgets successifs. Il ne peut non plus être isolé des mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de ces plans de relance.

Le plan Marshall 2.0 va plus loin en matière de recherche, ou encore de Développement durable. Il vise également à améliorer des atouts comme l'enseignement.

Il est clair qu'il faut de meilleures synergies, ce qui permettra notamment de *booster* l'économie wallonne de demain.

Sur le plan budgétaire, M. Kubla indiquait que la Région avait bénéficié de recettes exceptionnelles. Tant mieux et ce d'autant plus qu'elles ont été bien utilisées selon moi.

M. Serge Kubla (MR). – J'ai parlé de saupoudrage.

M. Jacques Gennen (PS). – Vous perdez sans doute de vue les politiques sociales mises en oeuvre au profit, notamment, des personnes âgées, des travailleurs les plus démunis. Vous devez faire attention, lorsque vous utilisez ce terme.

M. Serge Kubla (MR). – Et l'entretien des routes?

M. Jacques Gennen (PS). – Vous avez parlé d'un manque de l'ordre de 400 millions d'euros. Si vous deviez avoir raison, encore faudrait-il doubler ce montant si vos propositions avaient été suivies. Le seul effet eu été d'appauvrir les caisses wallonnes.

M. Serge Kubla (MR). – Cela aurait enrichi les Wallons, lesquels auraient pu ainsi davantage consommer.

M. Jacques Gennen (PS). – Il ne s'agissait que de mesures linéaires qui n'auraient contribué qu'à vider les caisses wallonnes.

Pour reprendre mon propos, il faut aller de l'avant. De nouveaux développements ne peuvent être entrepris par les Pouvoirs publics seuls. Il faut l'implication des banques et des entreprises pour arriver à quelque chose de significatif et de durable. En ce qui concerne les banques, elles ont d'abord failli et elles se montrent maintenant frileuses, lorsqu'il s'agit d'aider les petites et moyennes entreprises. Nous avons dû ainsi adopter des mesures pour pallier leurs défaillances.

Des milliards d'euros ont aussi été utilisés pour les entreprises en vue de diminuer, par exemple, la charge des cotisations sociales. Je ne suis pas sûr que les entreprises aient toutes bien utilisé cela.

M. Philippe Fontaine (MR). – Et en ce qui concerne l'utilisation des fonds issus de l'Objectif 1 ?

M. Jacques Gennen (PS). – Le subsidie n'est sans doute pas l'unique acte déclencheur.

En ce qui concerne les actions particulières envisagées, il ne faut pas oublier les Pouvoirs locaux, le non marchand. C'est indispensable pour pouvoir remettre au travail un certain nombre de personnes. Il faut continuer à cet égard.

Les synergies avec les autres Régions sont importantes. Je souligne que Kris Peeters a applaudi le renforcement du plan Marshall. Il a insisté aussi sur l'implication des citoyens à cet égard.

Je pense donc qu'il faut aller de l'avant, avoir un langage positif. Il ne faut pas se cacher derrière la réalité du chômage et des fermetures d'entreprises mais nous consacrer toutes et tous à porter l'avenir.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président.

M. Rudy Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je suis étonné, positivement, par ces différentes interventions, par toutes les nuances que j'ai entendues. Je remercie le représentant de l'Opposition Écolo d'avoir dit du plan Marshall 2.0 qu'il empruntait beaucoup à la philosophie qu'il promouvait depuis longtemps. Que ce plan pose une balise aux débats futurs. La famille Ecolo est sensible à ces options, elle s'y retrouve.

Le discours de M. Kubla est également rempli de présupposés positifs, puisqu'il déclare que ce plan reprend des éléments en matière, notamment, de meilleure gouvernance, de relations avec Bruxelles, de formation, dont il prétend être l'initiateur.

Ce plan a un contenu qui correspond aux aspirations demandées par beaucoup de secteurs. Lors des états généraux de la recherche, lors de la Commission Zénobe, on a entendu de nombreuses propositions émanant des personnes présentes et nous les avons reprises dans le plan Marshall. Nous avons également tenu compte des évaluations qui ont été réalisées.

Au niveau du plan lui-même, je constate qu'au-delà des débats entre la Majorité et l'Opposition, il y a le regard des étrangers. Je vous montre ici un journal qui n'est pas la *Pravda* mais le *Financial Times*. Selon ce titre, la Wallonie occupe la cinquième position des régions européennes les plus intéressantes en matière d'investissements.

M. Serge Kubla (MR). – Ce n'est pas à cause de la politique qui est menée!

M. Rudy Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Ils ne disent pas, comme vous, que notre politique mène à une impasse, mais que la Wallonie est en cinquième position dans ce domaine.

Par ailleurs, vous savez que le chômage est la conséquence d'une dégradation structurelle de notre économie pendant des dizaines d'années. Il n'est pas uniquement imputable aux politiques, mais aux choix industriels et financiers. Je rappelle qu'entre 2004 et 2009, notre chiffre du chômage a été meilleur, nous avons réalisé un effort plus grand que dans d'autres régions. C'est reconnu ailleurs.

Cela dit, vous avez raison, la crise a créé une évolution inverse, un virus nous a touchés, celui de la dérégulation. Le monde financier a contaminé le monde économique. Malheureusement, les entreprises ferment et la Wallonie n'échappe pas à ce phénomène.

Je me refuse cependant à la fatalité. Vous nous accusez de propagande, mais vous avez fait de l'anti-propagande à ce micro. La Majorité politique de demain, en Wallonie, devra adopter une attitude de volontarisme. Or, vous condamnez la Wallonie à être une Région qui va toujours s'enfoncer et en posant que la seule alternative, c'est vous.

M. Serge Kubla (MR). – Je n'ai pas dit cela.

M. Rudy Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Nos décisions sont parfois tributaires du Fédéral. Vous parlez d'un déficit de 400 millions en Wallonie et de 400 millions en Communauté française. Mais que faites-vous des dix milliards d'euros du Fédéral? Que va-t-il se passer? On va faire payer davantage les Régions? Nous avons tout intérêt à sceller une union sacrée autour de la Wallonie.

Avec l'évolution institutionnelle, nous aurons plus d'autonomie et plus de compétences, sans avoir nécessairement plus de moyens. Nous devons faire plus d'efforts financiers et nous avons le devoir moral, nous, la Wallonie, de réussir notre redéploiement. Si l'on donne un «mauvais cinéma» de nos débats à nos concitoyens, nous y perdrons.

Nos réformes prendront du temps. Bien sûr, aller aux élections avec des chiffres qui flattent, faire croire que tout est possible dans un délai de quelques semaines, de quelques mois, même de quatre ans, c'est inacceptable.

En matière d'indicateurs, on nous dit que le PIB wallon a décliné. M. Kubla a cité les aides européennes en Hainaut. Cependant, quand on analyse les chiffres, il y a des raisons de penser que le problème n'est pas uniquement wallon. Quand on prend les RETI, on voit qu'il y a eu un recul en Wallonie, mais aussi au niveau de la Belgique, qui passe de 126 à 121 et qui perd cinq points. La Flandre passe de 123,4 à 120,1. Même l'Europe des quinze connaît un recul significatif, en passant de 115,6 à 112,7. L'enjeu en est d'autant plus grand.

Les experts du développement économique engagent à l'appréhender à travers la métropolisation. Prenez Charleroi et Liège. Au niveau des RETI, nos Villes ont un score avantageux par rapport à d'autres zones. Cent-vingt pour Charleroi et 115 pour Liège. Nous y avons une position plus confortable qu'on ne le croit. Le développement urbain est un moteur du redémarrage des RETI. Si vous prenez d'autres régions comme La Lorraine, qui a une autre Majorité politique, les reculs y ont été importants. Cela rend plus fondamental un redéploiement via un plan stratégique.

Les analyses montrent que les pôles de compétitivité connaissent un succès. Ils sont à l'origine du plan Marshall. Au départ existaient les *clusters*. Nous avons voulu, pour notre part, jouer davantage sur la dimension de la recherche. Le point de départ du processus est d'avoir un produit qui fasse l'objet d'une recherche préalable. Bien sûr, nous n'avons pas tout obtenu comme nous le souhaitions et, à l'évidence, nous devons poursuivre cette démarche. La méthode que nous avons utilisée est la bonne. Nous nous sommes basés sur un avis scientifique avant d'élaborer des outils. Nous sommes un des seuls Gouvernements à utiliser cette méthode.

Dans le plan Marshall 2.0, que l'on peut appeler autrement, le plan à mettre en oeuvre pour l'avenir, nous devons nous appuyer sur cette méthode en améliorant encore davantage le processus. Savez-vous qui demande la réalisation de ce nouveau plan? Les partenaires sociaux, car ils sont conscients de la nécessité des objectifs à atteindre.

En matière de financement, on nous reproche de ne pas avoir fait d'efforts. Je vous rappelle tout d'abord que l'on a donné des outils fiscaux aux Régions.

Nous avons également mis en place des systèmes de financement, négociés, d'ailleurs, sous les précédentes majorités, qui produisent un impact. Mais ce n'est pas cela qui garantit les moyens du plan Marshall. En effet, 50% de l'intervention de la Région wallonne dans Arcelor représentent 180 millions d'euros investis dans le plan Marshall. Les économies budgétaires par réallocation de dépenses facultatives représentent 40 millions d'euros, la contribution de trésorerie des OIP s'élève à 301 millions et les marges budgétaires spécifiquement dégagées en projection pluri-annuelles représentent 473 millions. Vous voyez que nous ne sommes pas loin du compte et que nous avons fait un effort. Dire que c'est un bel effort n'est pas exact. C'est un véritable effort de la part des Wallons et de la Communauté française.

On utilise souvent l'exemple du Plan Langues pour dire qu'on aurait pu fermer et que, finalement, il y a eu un effet d'aubaine pour ceux qui avaient déjà une petite connaissance en langues. Si certains ont pu perfectionner une connaissance partielle, c'est déjà une très bonne chose. Je suis certain que l'on peut encore faire mieux, mais quand on lit, dans la presse flamande, que les instituts de formation en langues croulent sous la demande francophone, je suis très content. Près de 300.000 chèques langues ont été distribués et ils sont utilisés. Ce sont des pas qui méritent d'être soulignés avec enthousiasme.

Pour conclure, je dirai que nous ne sommes pas à la fin du débat et que la période électorale nous permettra d'aller plus loin dans les affirmations et les dénégations. Cependant, il faut être conscients d'une chose: il n'y a pas d'alternative à la mise en place de stratégies collectives. La Flandre marche comme un seul homme quand elle doit défendre ses acquis. Penser que l'on serait indignes de cohabiter avec la Flandre serait une erreur fondamentale parce que, s'il y a un droit légitime à la contestation, à la critique et à l'opposition, quand on s'en sert comme des outils stratégiques pour déstabiliser, c'est indigne.

M. Serge Kubla (MR). – Je suis totalement choqué par votre dernier mot. Ce n'est pas indigne d'exercer son droit démocratique d'opposition. Tout comme M. Courard a un jour reproché à la Minorité de Charleroi de ne pas avoir rempli son rôle de surveillance à l'égard de l'Exécutif, je dis simplement qu'il est de notre devoir de vous contrôler et de vous obliger à vous surpasser.

Dans votre discours, vous êtes passé d'un ton qui était très offensif, il y a quelques mois, à un ton beaucoup plus défensif. Aujourd'hui, vous vous sentez dans les cordes et vous commencez à justifier chacune de vos actions. Dans la foulée, vous appelez à l'Union sacrée. De quoi s'agit-il, selon vous? Vous au pouvoir et nous dans l'Opposition? Une Opposition polie demandant gentiment la parole au Président? Ma vision de l'Union sacrée est différente; il s'agit plutôt d'une confrontation des idées. Souffrez que l'Opposition fasse également son devoir. Son devoir est de vous dire que vous n'avez pas tout réussi.

Lorsque vous dites que votre législature a connu des difficultés, dois-je vous rappeler que la nôtre avait connu l'explosion de la bulle du Nasdaq, ou encore le 11 septembre? Ceux-ci ont constitué des coups de freins importants à l'économie. Demandez donc à Monsieur Daerden. Il ferait bien d'ailleurs d'être là. Vous êtes seul pour essayer d'affronter toute l'Opposition! Aucun de vos Ministres n'est là pour essayer de vous soutenir! Je trouve qu'un Gouvernement ne doit pas être constitué d'un homme seul.

M. Daerden a reconnu que les chiffres des revenus de la Région sur la législature précédente ont été fortement amputés. L'année 2009 sera également très dure, notamment pour les successeurs. Quand on va ouvrir les placards, il y aura beaucoup de choses à l'intérieur.

M. Rudy Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Vous avez aussi laissé beaucoup de choses dans les placards.

M. Serge Kubla (MR). – Nous avons changé, avec vous, les lois d'expansion économique et toutes les entreprises se sont dépêchées de rentrer les dossiers sous les anciennes dispositions plutôt que sous les nouvelles, qui leur paraissaient plus difficiles. De la même manière, lorsque je suis arrivé, M. Collignon m'avait laissé les moyens d'éradiquer tous ses arriérés. Vos successeurs, eux, trouveront des dossiers difficiles et un trou budgétaire important. C'est votre Gouvernement qui a créé les conditions de ce trou. Vous n'allez pas essayer de le combler?

Vous avez reconnu qu'il y avait des difficultés et que vos résultats n'étaient pas forcément à la hauteur. Vous appelez à une Union sacrée qui n'en est pas une. Ce n'est pas ma conception du débat politique. Que

vous le vouliez ou non, ici c'est une Assemblée politique dans laquelle on doit affronter les idées des autres. Nous avons tous un rôle à jouer, mais celui-ci est plus simple à assumer lorsqu'on est à l'Exécutif plutôt que sur un banc d'Opposition. Ne nous empêchez pas de remplir notre rôle. Ne nous demandez pas de vous applaudir. Laissez jouer la Démocratie et donnez la parole aux électeurs, le 7 juin prochain.

M. Michel de Lamotte (cdH). – La reconnaissance des efforts du plan Marshall initial et de celui qui va suivre est interne, mais aussi internationale. Pour nous, il s'agit bien de poursuivre sur les axes qui ont été définis. L'évaluation, qui est une nouvelle démarche des Pouvoirs publics, est devenue une nécessité et il nous faut continuer et consolider ce que nous avons déjà fait.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Je voudrais dire au Ministre-Président que son discours relatif à l'Opposition qui serait indigne en osant critiquer l'action du Gouvernement, me chagrine. Je pense qu'à l'inverse, il est indigne, pour un Gouvernement, de ne pas prendre en considération les propositions constructives venant de l'Opposition. Pour avoir une action commune, il faut accepter que ce qui vient de l'Opposition peut être intéressant en termes de redéploiement économique et social. La faute que vous avez commise est qu'à chaque fois que nous avons fait des propositions pour le redressement économique wallon, vous nous avez fermé la porte. L'objectif de trouver un *consensus* pour la Wallonie est un meilleur dialogue entre le Gouvernement et l'Opposition. Pas de narcissisme, pas d'optimisme béat. Cela était notre ligne de conduite. Nous avons seulement pour objectif de conduire la Wallonie vers le défi écologique wallon. Ce n'est pas qu'un slogan, mais un ensemble de mesures fortes pour demain.

M. Jacques Gennen (PS). – Je pense que l'on peut percevoir les choses de manière différente. En ce qui me concerne, je n'ai pas du tout senti un ton défensif chez M. le Ministre-Président. Je le remercie pour la manière dont il s'est exprimé. J'ai trouvé son discours très positif.

M. le Président. – Je déclare l'incident clos.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)

M. le Président. – Nous arrivons à la fin de nos travaux. Je demanderai à M. le Ministre-Président de sonner le rappel de ses Ministres, comme j'ai sonné celui de mes Parlementaires. Il m'avait été demandé de terminer le point précédent pour 16 heures 30, il est 16 heures 29. Le *timing* a bien été respecté par chacun.

Nous attendons encore quelques minutes que notre invitée arrive afin de nous consacrer au dossier sur le devoir de mémoire. Je vais passer la parole à M. Bayenet, organisateur de cette partie de la journée. Je lui propose de prendre place à la tribune avec les autres personnes qui ont travaillé avec lui sur ce dossier, à savoir Mme Bertouille, M. Procureur et M. Wesphael.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE AU DEVOIR DE MÉMOIRE, À LA DÉFENSE DE LA DÉMOCRATIE ET DE LA CITOYENNETÉ ET À LA LUTTE CONTRE LES EXTRÉMISMES, DÉPOSÉE PAR M. BAYENET, MME BERTOUILLE, MM. PROCUREUR ET WESPHAEL (DOC. 992 (2008-2009) — N^{os} 1 À 3)

PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR VISANT LA CRÉATION D'UN COMITÉ «MÉMOIRE ET DÉMOCRATIE», DÉPOSÉE PAR M. BAYENET, MME BERTOUILLE, MM. PROCUREUR ET WESPHAEL (DOC. 993 (2008-2009) — N^{os} 1 ET 2)

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution relative au devoir de mémoire, à la défense de la démocratie et de la citoyenneté et à la lutte contre les extrémismes, déposée par M. Bayenet, Mme Bertouille, MM. Procureur et Wesphael (Doc. 992 (2008-2009) — N^{os} 1 à 3) et de la proposition de modification du Règlement d'ordre intérieur visant la création d'un Comité «Mémoire et Démocratie», déposée par M. Bayenet, Mme Bertouille, MM. Procureur et Wesphael (Doc. 993 (2008-2009) — N^{os} 1 et 2).

Pour la proposition de décret n^o 992, je vous propose de prendre comme base de la Discussion générale, le

texte adopté par la Commission des Affaires générales, de la Simplification administrative, des Fonds européens, du Règlement et de la Comptabilité.

Je vous propose de débattre conjointement de ces deux documents.

Je déclare la Discussion générale ouverte.

La parole est à M. Bayenet.

M. Maurice Bayenet (PS). – Émotion.

Je n'ai pas trouvé de mot ni plus symbolique, ni plus fort pour entreprendre ce qui restera comme ma dernière intervention parlementaire, la pièce finale d'un puzzle de 20 ans. Que celle-ci puisse intervenir sur le sujet de mes préoccupations de toute une vie, d'un combat permanent, me comble de satisfaction, vous vous en doutez.

Au cours de cette législature, notre Président a permis à notre Assemblée, avec le soutien de toutes les formations démocratiques, et je me plais à le souligner, de s'illustrer dans le combat et la lutte contre toutes les formes d'extrémisme.

Si j'en ai porté l'idée, ce n'est pas cela qui importe. Sa concrétisation est, à mes yeux, bien plus fondamentale. Je n'ai jamais cherché aucune paternité dans ce domaine. Tout simplement parce qu'elle ne peut être l'apanage d'un seul parti, et encore moins du seul monde politique.

C'est donc avec une intense émotion que notre Parlement s'est rendu, en juin 2005, dans les camps de Ravensbrück et de Sachsenhausen. L'originalité de cette mission parlementaire à Berlin se trouve dans la présence de 71 jeunes Wallonnes et Wallons qui nous ont accompagnés, encadrés par quelques survivantes de ces camps de concentration.

Permettez-moi une pensée toute particulière pour Laure Krueger, cette résistante allemande d'origine juive, qui nous avait accueillis. Avec sa grande générosité, elle nous avait ouvert son cœur et ses bras. Mais surtout, elle avait apporté son témoignage, terriblement poignant, à nos jeunes. Sa récente disparition nous prive à jamais d'un passeur de mémoire, témoin privilégié des atrocités que charrie tout conflit armé.

Dans la même cohérence, notre Président a organisé pour ces jeunes, l'année suivante, une découverte des institutions européennes: le Parlement et la Cour européenne des Droits de l'Homme, à Strasbourg, et le Comité des Régions à Bruxelles. En cette année d'élections européennes, cette initiative permettra probablement, et c'est notre vœu le plus cher, aux jeunes, qui ont accompagné notre déplacement, de mieux percevoir l'importance des enjeux, pour eux, de l'Union européenne, ce qui est loin, malheureusement, d'être le cas en général.

Les différentes formations démocratiques ont déposé plusieurs textes de résolution au Parlement. En parallèle, de semblables initiatives ont été prises au Parlement et par le Gouvernement de la Communauté française. Parce que le sujet est d'importance, et tous l'ont reconnu.

Personnellement, j'ai ébauché la proposition de rédiger un rapport parlementaire sur le devoir de mémoire, la défense de la Démocratie et la lutte contre les extrémismes. Je voudrais remercier Madame Bertouille, Monsieur Procureur et Monsieur Wesphael pour leur franche collaboration. Cette demande de rapport a débouché sur un important travail entrepris en étroite collaboration avec des experts extérieurs, compétents dans ce domaine, au sein d'un groupe de travail dédié à cette fin.

Si nous n'avons pas pu aboutir sur le dépôt d'un rapport, c'est essentiellement parce que le sujet est particulièrement vaste. Les raisons sont simples: l'étendue du champ d'investigation et la complexité de la répartition des compétences entre les différents niveaux de pouvoir. Même sur un sujet qui semble faire consensus démocratique, le mecano institutionnel n'est jamais très loin!

Afin que ce travail ne se perde pas dans les documents d'une législature finissante, nous avons plutôt opté pour le dépôt d'une résolution et d'une modification de notre Règlement.

La résolution est avant tout une synthèse des différentes résolutions déposées par nos différents Groupes. Il s'agit d'un rappel de nos valeurs démocratiques et du rôle majeur que chacun peut jouer pour leur défense. Notre Parlement, figure, à nos yeux, au premier rang de ces acteurs. Pour notre Assemblée, être déclarée «Territoire de mémoire» n'est pas innocent. C'est un engagement fort qui nous place face à des obligations dans ce domaine.

Ce travail est une oeuvre collective. Elle est sans fin. Elle est tournée vers l'avenir, mais nous savons toutes et tous qu'il n'est pas d'avenir sans mémoire, qu'il n'est donc pas d'avenir sans passeurs de mémoire.

Grâce à l'application de nos textes, les anciens combattants, les résistants, les Justes, bref toutes celles et ceux qui ont payé de leur sang la liberté que certains méprisent parfois aujourd'hui, ne glisseront pas dans l'oubli. C'est dans ce sens-là qu'il y a lieu de comprendre Benazir Buttho, lorsqu'elle estimait, je la cite: «que la démocratie est la meilleure revanche».

La résolution, que nous voterons tout à l'heure, intervient à quelques jours de la date de commémoration du 8 mai. Nous souhaitons qu'elle soit qualifiée de «Journée de la Mémoire, de la défense de la Démocratie et de la citoyenneté», en hommage à toutes celles et tous ceux qui ont subi les atrocités de cette guerre.

D'autres initiatives sont précisées dans la résolution, et je vous y renvoie pour le détail. Mais notre volonté est de travailler, non pas pour les Parlementaires, mais comme facilitateurs pour notre jeunesse, pour qu'elle se rende compte combien le combat de ceux qu'on appelle «les Anciens» a permis de maintenir en vie le souffle de la liberté.

À cet égard, combien doivent résonner en nous les paroles du «Chant des Partisans», dont un des auteurs, Maurice Druon, s'est tu à jamais. Car oui, qu'ils soient illustres ou inconnus, ceux qui ont refusé «le vol noir des corbeaux sur nos plaines» se sont battus pour que nous puissions vivre dans un monde libre. Et ce combat est un perpétuel recommencement, face aux différents obscurantismes et intégrismes, qui ne manquent pas de réapparaître, aujourd'hui encore.

En proposant la création d'un Comité «Mémoire et Démocratie» au sein de notre Assemblée, c'est d'une pérennisation de ce combat dont il est question. Je forme le vœu qu'au cours de la prochaine législature, nos successeurs puissent engranger des avancées significatives dans ce domaine.

Je voudrais aussi dire combien le combat des Droits fondamentaux de l'Homme est important et quotidien.

Lorsque notre Parlement adopte une résolution pour participer, le 17 mai, à la Journée internationale contre l'homophobie — merci à Daniel Senesael de nous y avoir sensibilisés -, c'est aussi se mettre sur le chemin des libertés.

Quand notre Parlement s'insurge contre la situation des sans-papiers et réclame leur régularisation, c'est avec l'honneur et la liberté des personnes concernées à l'esprit.

Hier, 29 avril, c'était l'anniversaire de la libération du Camp de Dachau. Cette date, vous l'imaginez, comptait beaucoup dans la vie d'Arthur Haulot. L'humanisme est, à travers l'histoire, l'oeuvre des plus belles signatures. Plus qu'une oeuvre, d'ailleurs, c'est une force, une force invincible, puisqu'elle sut vaincre jusqu'à l'horreur des camps nazis.

Chère Madame Haulot, considérant, bien sûr, l'oeuvre d'Arthur Haulot, mais considérant plus encore, tout ce que vous faites et tout ce que vous êtes, tandis que le Parlement wallon crée officiellement le titre de «Passeur de Mémoire», il confine à l'évidence que vous êtes la première personnalité à qui ce titre devait être décerné.

N'y voyez ni un simple merci, ni un simple hommage, mais un engagement ferme de tous les Démocrates, à attacher toujours, comme vous, leur charrue aux étoiles.

Arthur Haulot, plus que tout autre, incarna cette puissance. Arthur était un homme droit, un homme fier. Par les temps agités, parfois populistes, que nous vivons, j'ose dire haut et fort qu'il nous manque.

Arthur était un homme debout, un homme franc, un homme loyal qui savait vivre. Il aurait détesté la société de l'interdit qu'on nous offre parfois aujourd'hui pour seule perspective. Il dénonçait avec force les

dérives mortifères de la prudence: «la prudence», disait-il, «cette fille vieille et laide que courtise la médiocrité».

Avant de conclure, je voudrais remettre, en notre nom à tous, à Madame Haulot, au nom de notre Assemblée, le titre de «Passeur de mémoire» et la fleurir en conséquence.

M. le Président. – La parole est à Mme Bertouille.

Mme Chantal Bertouille (MR). – C'est de manière symbolique et à quelques jours du 8 mai, que j'ai voulu journée de la Mémoire, dans le cadre de la dernière séance publique de cette législature, que nous souhaitons aller plus loin dans le cadre du respect et de la mise en oeuvre du devoir de mémoire. Je m'en réjouis, c'est le résultat d'une longue réflexion menée entre les quatre formations politiques démocratiques et surtout avec M. Bayenet que je remercie.

Nous avons voulu aller plus loin dans le devoir de mémoire.

Le devoir de mémoire ne consiste pas simplement à permettre le maintien d'un passé dans nos mémoires; ça c'est le rôle de l'Histoire et de l'historien.

En effet, comme le soulignait Winston Churchill: «un peuple qui oublie son passé se condamne à le revivre». Le Devoir de Mémoire sert à construire notre futur.

Il s'agit donc aujourd'hui de permettre à nos enfants de construire leur avenir en leur donnant les clés pour le construire.

Les textes que nous vous proposons aujourd'hui vont dans ce sens. Comme beaucoup d'entre vous le savent, je suis et je continuerai à être particulièrement active, tout comme plusieurs de mes Collègues, en cette matière. Sans doute doit-on y rechercher les traces et réminiscences d'une histoire de famille douloureuse, celle d'un grand-père arbitrairement arrêté et exécuté par un régime. Comme certains, j'aurais pu me contenter de regretter à jamais cet événement. Que du contraire, j'ai, tout comme mon père, souhaité que cette douleur de la disparition tragique d'un être cher puisse servir à bâtir quelque chose de positif et ancré dans un espoir, un espoir en quelque chose de meilleur.

La démocratie n'est jamais acquise. Il faut que nous en soyons conscients pour nous-mêmes et pour les autres. Ce que nous vous proposons va exactement dans ce sens, en mettant principalement l'accent sur les jeunes, sur la jeunesse en général et sur l'éducation.

Il est primordial d'agir dès aujourd'hui. Un grand nombre de ceux que nous qualifions de Passeurs de Mémoire a déjà disparu et, sans leurs précieux témoignages, le travail que nous proposons de réaliser serait vidé d'une grande partie de sa base et sa signification.

Pour terminer, je citerai quelques mots de la chanson de JJ Goldman «né en 17 à Leidenstadt»: «Serions-nous de ceux qui résistent ou bien les moutons d'un troupeau. S'il fallait plus que des mots?» La Démocratie demande des actions, actions que je vous propose de mener, en adoptant les textes soumis au vote ce jour.

Mme Arthur Haulot est devenue Passeur de Mémoire, je l'en félicite.

Je souhaite aussi que les 71 jeunes qui nous ont accompagnés et qui ont découvert les atrocités deviennent également passeurs de mémoire.

Je les remercie aussi pour leur engagement, pour le message qu'ils ont fait passer autour d'eux. Ce sont les meilleurs ambassadeurs.

M. Maurice Bayenet (PS). – Chers Collègues, la Démocratie est un bien précieux qu'il faut cajoler, chouchouter, faire briller.

De mes 20 années de vie parlementaire, je garde de beaux et intenses moments.

Et ce n'est pas un récent événement qui ternira ma vision du rôle que doit assumer un mandataire, même si j'en sors meurtri, et vous le savez bien.

Ceux qui me fréquentent connaissent mes trois grandes passions.

La première: l'école. Je suis un enfant de l'école communale, de cette petite école qui a constitué pour moi, fils d'ouvrier, l'ascenseur social que je voudrais tellement qu'elle reste pour tous aujourd'hui.

Ma deuxième passion: la Wallonie, ces Wallons et ces Wallonnes au coeur généreux, cette Wallonie de l'Entre Sambre et Meuse où je plonge mes racines familiales et sociales.

Ma troisième passion: le Parlement. Comme instrument, comme outil, comme levier, comme pierre fondamentale du socle de la Démocratie. Ce Parlement rarement loué, souvent décrié, et pourtant tellement utile et vital dans une Démocratie.

Depuis 1995, ici même, comme Chef de Groupe, j'ai senti vibrer la Wallonie, vibrer comme ses représentants, grandes gueules et généreux, vibrer au-travers des personnes expertes qui sont venues éclairer nos travaux.

J'aurai une pensée particulière, vous m'y autoriserez, pour toutes celles et tous ceux qui m'ont permis la visibilité qui fut la mienne. Je pense, bien évidemment, à ces artisans de l'ombre, sans qui le travail des membres d'un Groupe et de son chef de cordée ne serait pas ce qu'il est. Je tiens à les en remercier à cette tribune.

Et puis, il y a les Parlementaires socialistes de ces trois législatures, ceux qui m'ont accompagné et que j'ai, du mieux que j'ai pu, tenté d'entourer, d'enthousiasmer, de stimuler, et parfois aussi, de décourager. Oui, décourager aussi: vous connaissez ma capacité à faire et à défaire. Moi aussi, j'aimerais aussi dire, par rapport à certaines choses, j'ai foiré, mais la citation est déjà prise.

Et vous, chers Collègues des autres partis démocratiques. Vous ne m'avez pas toujours épargné. Mais c'est le jeu. Je voudrais vous dire combien ce fut agréable de travailler avec vous.

Peut-être qu'un jour, on me qualifiera de sage. Tout peut arriver, après tout. Ce serait un honneur, évidemment, soyez-en assurés. Mais ce que j'espère avant tout, c'est que l'esprit parlementaire continue à exister. Car, si on se bat pour des idées, on ne doit jamais oublier que nous sommes des hommes et des femmes faits de chair et de sang, que nous sommes aussi faillibles, que nous ne détenons pas toujours la vérité, que la nôtre n'est pas nécessairement celle des autres. De ce débat, doit naître la défense des intérêts de chacun, la défense de l'intérêt général. Du débat doivent se tracer les lignes de force de l'avenir wallon.

Parfois, sous cette législature, j'ai eu des doutes sur cette capacité interne à surmonter nos difficultés. Parfois, j'ai cru que l'âme parlementaire s'évanouissait. Des propos volontairement blessants ont parfois été entendus, et visaient plus la personne que les idées.

Chers Collègues, continuons à faire vivre le respect mutuel au-delà des clivages politiques. Si l'on ne se respecte pas entre nous, comment voulez-vous qu'en dehors de ces murs, nous soyons respectés?

J'aurai un mot pour la presse, qui tente de suivre nos travaux avec le maximum d'intérêt et observe ce qu'on appelle parfois notre bac à sable.

À l'heure d'internet, de la diffusion rapide de l'information, je sais que votre travail est souvent ingrat. Le contrôle des propos qui circulent sur les forums n'est pas chose aisée, notamment par rapport à la teneur poujadiste, réactionnaire de certains propos déversés à l'encan. Assisterait-on à une nouvelle forme de journalisme: ce qui est écrit par les citoyens est LA vérité? Cela m'inquiète toujours et encore! Couper un flot important d'informations doit rester la tâche première. Je sais que vous tentez de vous y employer quotidiennement.

Chers Collègues, le Parlement wallon n'est pas une Assemblée de seconde zone, on a trop souvent tendance à l'oublier. Quand je regarde dans le rétroviseur, je ne peux que constater que le travail législatif et de contrôle parlementaire auquel j'ai participé pendant 14 ans est imposant. Le bilan est remarquable, quelles que soient les Majorités qui ont partagé le pouvoir.

Certes, tout ne fut pas drôle tous les jours et nous avons vécu aussi des moments pénibles. Mais j'ai toujours voulu, je crois, avoir une éthique en politique: le respect de l'autre, opposant ou non. Face aux difficultés, on se sent parfois seul, mais je fus aussi bien entouré, et cela a beaucoup compté sur le plan moral.

De tous ces moments, heureux ou moins, le filtre du souvenir, le filtre de la mémoire enjolive les situations les plus pénibles.

Je n'appose pas le mot «fin» à cet instant. Quand on a le virus de la politique, on garde toujours une oreille attentive.

C'est le mot «merci» que je vous envoie à cet instant. Merci à vous tous, de m'avoir laissé devenir ce que je suis.

M. le Président. – Dans la seconde partie de son intervention, Maurice a pris la parole pour toutes celles et ceux qui ne rejoindront plus notre Parlement sous la prochaine législature. C'est comme cela que je le prends et je partage ses propos à cet égard.

Plus personne ne demandant la parole dans la Discussion générale, je la déclare close. Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de résolution numéro 992.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)

M. le Président. – Je signale que nous allons distribuer à chaque Parlementaire un bulletin de vote. Chaque Parlementaire sera appelé tout à l'heure et invité à le déposer dans l'urne. Il s'agit d'approuver ou non la proposition du Bureau en ce qui concerne la désignation du nouveau Greffier.

CERTIFICATION ISO 9001 : 2008 DES SERVICES DU GREFFE DU PARLEMENT WALLON — COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président. – Le 22 mai 2008, le Bureau du Parlement wallon décidait, suite à une procédure négociée, de confier à la Société Comase le soin de préparer et d'accompagner les Services du Greffé du Parlement wallon dans le but d'implanter un Système de Management de la Qualité (SMQ) en vue de la certification ISO 9001/2008.

Ce fut un double défi, en ce sens qu'à notre connaissance, c'est la première fois qu'une telle décision est prise au niveau d'une Assemblée législative.

En l'occurrence, la démarche qualité développée dans notre Institution vise à satisfaire les besoins exprimés ou implicites des Parlementaires, définis comme les principaux clients.

Je vous rappellerai l'enquête de satisfaction à laquelle 40% d'entre vous ont répondu, ce dont je vous remercie.

Il faut noter la bonne satisfaction générale des Parlementaires.

Les résultats de cette enquête vous seront communiqués dans les tout prochains jours.

Par ailleurs, poursuivre cet objectif entamé en mai 2008 demandait à l'ensemble des Services du Greffé, et particulièrement à la Direction générale et à la Cellule qualité, une implication maximale visant à :

- définir une politique qualité;
- sensibiliser l'ensemble du personnel;
- mettre en œuvre une approche processus;
- former des auditeurs internes particulièrement impliqués dans l'installation du Système de Management de la qualité;
- dégager, lors de la revue de Direction, sur la base des audits internes et du résultats de l'enquête de satisfaction, des propositions d'amélioration dont certaines sont en cours de réalisation et dont les premiers bénéficiaires seront les Membres de la prochaine législature;
- enfin, un Manuel Qualité a été élaboré et distribué. Il reprend le domaine d'application du Système de management de la qualité, les processus et leurs interactions.

Faisant suite à cette préparation de plus de dix mois, il s'agissait de lancer la démarche en vue de la certification.

Cette démarche a nécessité une réflexion quotidienne et elle s'est vue concrétiser par la décision du Bureau du Parlement du 19 février 2009 d'attribuer le marché public de services relatif à la réalisation des audits de suivi à la Société SGS — Système & Services Certification.

J'ai le plaisir de vous annoncer que, sur base des résultats de l'audit et l'état de développement et de maturité du système de management, la société SGS nous a informés de ce que la certification selon les exigences des normes ISO 9001 est octroyée pour les activités des Services du Greffe et du Parlement wallon pour la période du 30 avril 2009 au 29 avril 2012. Période au terme de laquelle elle devrait être reconduite.

Mesdames, Messieurs les Députés, l'idée de départ était d'identifier les facteurs organisationnels susceptibles d'être améliorés, dans l'objectif ultime de contribuer à une bonne gouvernance. Les Services du Greffe se trouvent ainsi dotés d'un formidable outil de management. C'est dans cette voie d'amélioration continue que je les engage à poursuivre. C'est un événement que nous fêtons dignement tout à l'heure.

Je vous informe également que nous sommes la première Institution parlementaire à se voir gratifier de la reconnaissance ISO 9001. Il fallait oser prendre le risque de se soumettre à cette certification.

Je félicite les Services et je les remercie de poursuivre leur travail au service de notre Institution.

NOMINATION DU GREFFIER DU PARLEMENT WALLON (ART. 79 DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR ET ART. 47 DE LA LOI SPÉCIALE DE RÉFORMES INSTITUTIONNELLES DU 8 AOÛT 1980)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la nomination du Greffier du Parlement wallon, en application de l'art. 79 du Règlement d'ordre intérieur et de l'art. 47 de la loi spéciale de Réformes institutionnelles du 8 août 1980.

« Vu la procédure de sélection arrêtée par le Bureau du Parlement wallon ;

Vu les appels à candidatures publiés dans le Moniteur belge du 15 février 2008 et du 3 novembre 2008 ;

Vu les déclarations de recevabilité des candidatures du 24 avril 2008 et du 22 janvier 2009 ;

Vu les résultats des épreuves écrites du 13 septembre 2008 et du 21 février 2009 ;

Vu les conclusions de l'épreuve d'évaluation psychologique et de personnalité par un Bureau de recrutement et de sélection, organisée le 19 mars 2009 ;

Vu les résultats de l'épreuve orale devant les Membres du Comité d'avis du 25 avril 2009 ;

Attendu qu'après un entretien avec les candidats retenus par le Comité d'avis et à l'issue de sa délibération du 28 avril 2008, le Bureau du Parlement wallon a proposé M. Frédéric Janssens en tant que candidat au scrutin secret des Membres du Parlement wallon à la séance plénière de ce jour.

M. Frédéric Janssens, Wavrien âgé de 42 ans, est licencié en sciences économiques de l'Université libre de Bruxelles ; son mémoire de fin d'études avait pour thème les rôles, les devoirs et les initiatives des Communes.

Au cours de sa carrière professionnelle, M. Janssens s'est particulièrement investi dans les matières touchant à la Fonction publique. Actuellement Directeur d'administration à la Province du Brabant wallon, M. JANSSENS possède, en outre, une connaissance approfondie de la sphère politique et de ses rouages. En témoigne notamment son parcours de Conseiller parlementaire, de Directeur de Cabinet ministériel et de Directeur de Cabinet de Députés permanents. L'attrait de la chose publique l'a également amené à embrasser les fonctions de Conseiller communal et de Président de CPAS. Ce parcours se complète d'activités académiques, en qualité d'expert-chargé de cours à l'Institut de formation du Brabant wallon et à l'Institut Jean-Pierre Lallemand de la CoCoF ainsi que de Professeur invité à la Haute école Francisco Ferrer.

Cette communication est également l'occasion de remercier M. Jean Kalkmann, Directeur général et Greffier faisant fonction qui, dans des circonstances difficiles, a assumé la responsabilité et la conduite de l'ensemble de la procédure.

Je vous remercie pour votre attention.»

Je vous propose de passer au vote secret, en application des articles 13 et 4.1 du Règlement d'ordre intérieur, en séance publique et non à huis clos comme initialement prévu. Les votes vont s'opérer par bulletins placés dans une urne et le huis clos ne se justifie dès lors plus.

J'invite MM. les Secrétaires à prendre place au Bureau.

Chacun des Membres se trouve-t-il en possession de son bulletin de vote?

J'invite les Membres, à l'appel de leur nom, à venir déposer le bulletin qui leur a été remis, dans l'urne prévue à cet effet.

Les secrétaires de séance, aidés du Greffe, procéderont au dépouillement sur le champ.

Le vote commence.

Je vous informe que M. Avril, Mme Cassart-Mailleux, M. Dehu, MM. Devin, Grommes, Mme Kapompolé et M. Milcamp n'ont pas participé au vote car ils ne sont pas présents au sein de notre Assemblée.

Le vote est clôturé.

Conformément à l'article 8 du Règlement, je prie M. le Greffier faisant fonction et M. le Secrétaire de procéder aux opérations du dépouillement.

VOTES

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE CODE WALLON DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'URBANISME ET DU PATRIMOINE, LE DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT ET LE DÉCRET DU 11 MARS 2004 RELATIF AUX INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, PAR MM. JAMAR ET CONSORTS (DOC. 972 (2008-2009) — N^{os} 1 À 23)

ARTICLE 16

M. le Président. – Nous allons voter sur l'amendement, proposé après approbation du Rapport à l'article 16, du projet de décret modifiant le Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'Environnement et le décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques, par MM. Jamar et Consorts (Doc. 972 (2008-2009) — N^o 21 amendement n^o 1).

L'amendement a été rejeté par 44 voix contre 22 et 3 abstentions.

- Nous allons voter sur l'article 16 non amendé, du projet de décret modifiant le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'Environnement et le décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques.

- Il est procédé au vote nominatif.

L'article 16 non amendé a été adopté par 48 voix contre 22..

ARTICLE 28

M. le Président. – Nous allons voter sur l'amendement, proposé après approbation du Rapport à l'article 28, du projet de décret modifiant le Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'Environnement et le décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques, par MM. Jamar et Consorts (Doc. 972 (2008-2009) — N° 21 amendement n° 2).

Il est procédé au vote nominatif.

L'amendement a été rejeté par 42 voix contre 23 et 3 abstentions.

- Nous allons voter sur l'article 28 non amendé, du projet de décret modifiant le Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'Environnement et le décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques.

Il est procédé au vote nominatif.

L'article 28 non amendé a été adopté par 47 voix contre 22.

ARTICLE 34

M. le Président. – Nous allons voter sur l'amendement, proposé après approbation du Rapport à l'article 34, du projet de décret modifiant le Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'Environnement et le décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques, par MM. Borsus et Consorts (Doc. 972 (2008-2009) — N° 22).

Il est procédé au vote nominatif.

L'amendement a été rejeté par 43 voix contre 23 et 3 abstentions.

- Nous allons voter sur l'article 34 non amendé, du projet de décret modifiant le Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'Environnement et le décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques.

Il est procédé au vote nominatif.

L'article 34 non amendé a été adopté par 47 voix contre 22.

ARTICLE 78

M. le Président. – Nous allons voter sur l'amendement, proposé après approbation du Rapport à l'article 78, du projet de décret modifiant le Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'Environnement et le décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques, par MM. Borsus et Consorts (Doc. 972 (2008-2009) — N° 23).

Il est procédé au vote nominatif.

L'amendement a été rejeté par 47 voix contre 19 et 3 abstentions.

- Nous allons voter sur l'article 78 non amendé, du projet de décret modifiant le Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et le décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques

Il est procédé au vote nominatif.

L'article 78 non amendé a été adopté par 47 voix contre 22.

VOTE SUR L'ENSEMBLE

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret modifiant le Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'Environnement et le décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques (Doc. 972 (2008-2009) — N^{os} 1 à 23).

Il est procédé au vote nominatif.

Le projet de décret non amendé a été adopté par 47 voix contre 22. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE À L'UTILISATION DU DÉLAI DE RIGUEUR DANS LES PROCÉDURES D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DÉPOSÉE PAR MM. BORSUS ET CONSORTS (DOC. 631 (2006-2007) — N^{os} 1 ET 2)

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution relative à l'utilisation du délai de rigueur dans les procédures d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire, déposée par MM. Borsus et Consorts (Doc. 631 (2006-2007) — N^{os} 1 et 2).

Je vous rappelle que cette proposition de résolution a fait l'objet d'un rejet en Commission de l'Aménagement du Territoire, des Transports, de l'Energie et du logement

Il est procédé au vote nominatif.

La proposition de résolution a été rejetée par 43 voix contre 24 et 3 abstentions.

Le rejet de l'article 1er entraîne le rejet de l'ensemble de la proposition de résolution.

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 27 NOVEMBRE 1997 MODIFIANT LE CODE WALLON DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'URBANISME ET DU PATRIMOINE (DOC. 981 (2008-2009) N^o 1 ET 2)

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret modifiant le décret du 27 novembre 1997 modifiant le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (Doc. 981 (2008-2009) — N^{os} 1 et 2).

Il est procédé au vote nominatif.

Le projet de décret a été adopté par 67 voix et 3 abstentions. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

PROJET DE DÉCRET PORTANT DIVERSES MODIFICATIONS À LA LOI DU 13 JUILLET 1987 RELATIVE AUX REDEVANCES RADIO ET TÉLÉVISION, AU DÉCRET DU 27 MAI 2004 INSTAURANT UNE TAXE SUR LES SITES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DÉSAFFECTÉS, AU DÉCRET DU 6 MAI 1999 RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT, AU RECOUVREMENT ET AU CONTENTIEUX EN MATIÈRE DE TAXES RÉGIONALES WALLONNES, AU LIVRE II DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, AU CODE DES DROITS DE SUCCESSION ET AU CODE DES DROITS D'ENREGISTREMENT, D'HYPOTHÈQUE ET DE GREFFE, À L'ÉCO-MALUS ET PRÉVOYANT UNE HABILITATION AU GOUVERNEMENT POUR CODIFIER LA LÉGISLATION FISCALE WALLONNE (DOC. 980 (2008-2009) — N^{os} 1 À 4)

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant diverses modifications à la loi du 13 juillet 1987 relative aux redevances radio et télévision, au décret du 27 mai 2004 instaurant une taxe sur les sites d'activité économique désaffectés, au décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales wallonnes, au Livre II du Code de

l'Environnement, au Code des droits de succession et au Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, à l'éco-malus et prévoyant une habilitation au Gouvernement pour codifier la législation fiscale wallonne (Doc. 980 (2008-2009) — N^{os} 1 à 4).

Il est procédé au vote nominatif.

Le projet de décret a été adopté à l'unanimité des 71 Membres votants. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

PROJET DE DÉCRET PORTANT CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DE DROIT PUBLIC «SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LIÈGE-GUILLEMINS», EN ABRÉGÉ SDLG (DOC. 995 (2008-2009) — N^{os} 1 ET 2)

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant création de la société anonyme de droit public «Société de développement de Liège-Guillemins», en abrégé SDLG (Doc. 995 (2008-2009) — N^{os} 1 et 2).

Il est procédé au vote nominatif.

Le projet de décret a été adopté par 48 voix contre 19 et 3 abstentions. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

PROPOSITION DE DÉCRET RELATIF AUX MISSIONS DE CONTRÔLE DES RÉVISEURS AU SEIN DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC, DES INTERCOMMUNALES ET DES SOCIÉTÉS DE LOGEMENT DE SERVICE PUBLIC ET AU RENFORCEMENT DE LA TRANSPARENCE DANS L'ATTRIBUTION DES MARCHÉS PUBLICS DE RÉVISEURS PAR UN POUVOIR ADJUDICATEUR WALLON ET MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU DÉCRET DU 12 FÉVRIER 2004 RELATIF AUX COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT, DU CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA DÉCENTRALISATION ET DU CODE WALLON DU LOGEMENT (DOC. 589 (2006-2007) — N^{os} 1 À 4)

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de décret relatif aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public, des intercommunales et des sociétés de logement de service public et au renforcement de la transparence dans l'attribution des marchés publics de réviseurs par un pouvoir adjudicateur wallon et modifiant certaines dispositions du décret du 12 février 2004 relatif aux commissaires du Gouvernement, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et du Code wallon du Logement (Doc. 589 (2006-2007) — N^{os} 1 à 4).

Il est procédé au vote nominatif.

La proposition de décret a été adoptée par 69 voix contre 1 et 1 abstention. Elle sera soumise à la sanction du Gouvernement wallon.

JUSTIFICATION D'ABSTENTION

M. le Président. – J'invite les Membres qui se sont abstenus à faire connaître leur motif d'abstention.

M. Frédéric Daerden (PS). – Je me suis abstenu vu le caractère un peu ciblé de ce décret qui me vise tout particulièrement et vu l'insécurité juridique de ce texte vis-à-vis du droit communautaire et de la Constitution.

VOTES (SUITE)

PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU DÉCRET DU 12 FÉVRIER 2004 RELATIF AUX COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT POUR LES MATIÈRES RÉGLÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 138 DE LA CONSTITUTION ET RELATIF AUX MISSIONS DE CONTRÔLE DES RÉVISEURS AU SEIN DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC AINSI QU'AU RENFORCEMENT DE LA TRANSPARENCE DANS L'ATTRIBUTION DES MARCHÉS PUBLICS DE

RÉVISEURS PAR UN POUVOIR ADJUDICATEUR WALLON, DÉPOSÉE PAR M. CHERON, MME CORNET, MM. BAYENET ET FOURNY (DOC. 1010 (2008-2009) — N° 1)

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de décret modifiant certaines dispositions du décret du 12 février 2004 relatif aux commissaires du Gouvernement pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution et relatif aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public ainsi qu'au renforcement de la transparence dans l'attribution des marchés publics de réviseurs par un pouvoir adjudicateur wallon, déposée par M. Cheron, Mme Cornet, MM. Bayenet et Fourny (Doc. 1010 (2008-2009) — N° 1).

Ce vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2 de la Loi spéciale de Réformes institutionnelles du 8 août 1980, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Mme Dethier-Neumann et de MM. Grommes, Pire et Stoffels.

Il est procédé au vote nominatif.

La proposition de décret a été adoptée par 66 voix contre 1 et 1 abstention. Elle sera soumise à la sanction du Gouvernement wallon.

PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA LOI DU 8 JUILLET 1976 ORGANIQUE DES CENTRES PUBLICS D'ACTION SOCIALE DÉPOSÉE PAR MM. BOUCHAT, FURLAN, BORSUS ET CONSORTS (DOC. 926 (2008-2009) — N°s 1 À 5)

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de décret modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et de la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres publics d'action sociale, déposée par MM. Bouchat, Furlan, Borsus et Consorts (Doc. 926 (2008-2009) — N°s 1 à 5).

Il est procédé au vote nominatif.

La proposition de décret a été adoptée par 49 voix contre 1 et 20 abstentions. Elle sera soumise à la sanction du Gouvernement wallon.

PROPOSITION DE DÉCRET ACCORDANT LE TITRE DE «VILLE» À LA COMMUNE DE HERSTAL, DÉPOSÉE PAR MM. F. DAERDEN, DE LAMOTTE, NEVEN ET CONSORTS (DOC. 930 (2008-2009) — N°s 1 ET 2)

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de décret accordant le titre de «ville» à la commune de Herstal, déposée par MM. F. Daerden, de Lamotte, Neven et Consorts (Doc. 930 (2008-2009) — N°s 1 et 2).

Il est procédé au vote nominatif.

La proposition de décret a été adoptée à l'unanimité des 71 Membres votants. Elle sera soumise à la sanction du Gouvernement wallon.

PROPOSITION DE DÉCRET PORTANT MODIFICATIONS DES DÉCRETS DU 18 DÉCEMBRE 2003 RELATIF AUX ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE ET DU 1ER AVRIL 2004 RELATIF AUX ATTRACTIONS TOURISTIQUES, DÉPOSÉE PAR MM. GENNEN ET CONSORTS (DOC. 961 (2008-2009) N°s 1, 1 BIS ET 2)

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de décret portant modifications des décrets du 18 décembre 2003 relatif aux établissements d'hébergement touristique et du 1^{er} avril 2004 relatif aux attractions touristiques, déposée par MM. Gennen et Consorts (Doc. 961 (2008-2009) — N° 1, 1 bis et 2).

Ce vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2 de la Loi spéciale de Réformes institutionnelles du 8 août 1980, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Mme Dethier-Neumann et de MM. Grommes, Pire et Stoffels.

Il est procédé au vote nominatif.

La proposition de décret a été adoptée à l'unanimité des 67 Membres votants. Elle sera soumise à la sanction du Gouvernement wallon.

PROPOSITION DE DÉCRET PORTANT DES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE FONCTION PUBLIQUE LOCALE, DÉPOSÉE PAR MM. FURLAN ET CONSORTS (DOC. 963 (2008-2009) — N^{os} 1 ET 2)

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de décret portant des dispositions en matière de Fonction publique locale, déposée par MM. Furlan et Consorts (Doc. 963 (2008-2009) — N^{os} 1 et 2).

Il est procédé au vote nominatif.

La proposition de décret a été adoptée par 52 voix et 19 abstentions. Elle sera soumise à la sanction du Gouvernement wallon.

PROPOSITION DE DÉCRET PORTANT DES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE FONCTION PUBLIQUE LOCALE POUR LES MATIÈRES VISÉES À L'ARTICLE 138 DE LA CONSTITUTION, DÉPOSÉE PAR MM. FURLAN ET CONSORTS (DOC. 962 (2008-2009) — N^{os} 1 ET 2)

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de décret portant des dispositions en matière de Fonction publique locale pour les matières visées à l'article 138 de la Constitution, déposée par MM. Furlan et Consorts (Doc. 962 (2008-2009) — N^{os} 1 et 2).

Ce vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2 de la Loi spéciale de Réformes institutionnelles du 8 août 1980, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Mme Dethier-Neumann et de MM. Grommes, Pire et Stoffels.

Il est procédé au vote nominatif.

La proposition de décret a été adoptée par 48 voix et 19 absents. Elle sera soumise à la sanction du Gouvernement wallon.

PROPOSITION DE DÉCRET PORTANT DES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE FONCTION PUBLIQUE RÉGIONALE, DÉPOSÉE PAR MM. ONKELINX ET CONSORTS (DOC. 965 (2008-2009) — N^{os} 1 ET 2)

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de décret portant des dispositions en matière de Fonction publique régionale, déposée par MM. Onkelinx et Consorts (Doc. 965 (2008-2009) — N^{os} 1 et 2).

Il est procédé au vote nominatif.

La proposition de décret est adoptée par 46 voix contre 22 et 1 abstention. Elle sera soumise à la sanction du Gouvernement wallon.

PROPOSITION DE DÉCRET PORTANT DES DISPOSITIONS MODIFIANT LA LOI SUR LA CONSERVATION DE LA NATURE DU 12 JUILLET 1973, LE LIVRE 1^{ER} DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, LE CODE DES DROITS D'ENREGISTREMENT, D'HYPOTHÈQUE ET DE

GREFFE ET LE DÉCRET DU 27 JUIN 1996 RELATIF AUX DÉCHETS, DÉPOSÉE PAR MME CORBISIER ET CONSORTS (DOC. 964 (2008-2009) — N^{os} 1 À 4)

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de décret portant des dispositions modifiant la loi sur la Conservation de la nature du 12 juillet 1973, le Livre 1er du Code de l'Environnement, le Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe et le décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets, déposée par Mme Corbisier et Consorts (Doc. 964(2008-2009)N^o 1 à 4).

Il est procédé au vote nominatif.

La proposition de décret est adoptée par 49 voix et 22 abstentions. Elle sera soumise à la sanction du Gouvernement wallon.

PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 3 FÉVRIER 2005 SUR LE PLAN MOBILISATEUR DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION, DÉPOSÉE PAR MM. LANGENDRIES ET CONSORTS (DOC. 966 (2008-2009) — N^{os} 1 ET 2)

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de décret modifiant le décret du 3 février 2005 sur le plan mobilisateur des technologies de l'information et de la communication, déposée par MM. Langendries et Consorts (Doc. 966 (2008-2009) — N^{os} 1 et 2).

Il est procédé au vote nominatif.

La proposition de décret est adoptée par 71 voix. Elle sera soumise à la sanction du Gouvernement wallon.

PROPOSITION DE DÉCRET RELATIF À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DES ARTICLES 1 ER À 6 DU DÉCRET-PROGRAMME EN MATIÈRE DE FISCALITÉ WALLONNE DU 18 DÉCEMBRE 2008, DÉPOSÉE PAR MM. GENNEN ET CONSORTS (DOC. 967 (2008-2009) — N^{os} 1 ET 2)

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de décret relatif à l'entrée en vigueur des articles 1er à 6 du décret-programme en matière de fiscalité wallonne du 18 décembre 2008, déposée par MM. Gennen et Consorts (Doc. 967 (2008-2009) — N^{os} 1 et 2).

Il est procédé au vote nominatif.

La proposition de décret est adoptée par 47 voix et 23 abstentions. Elle sera soumise à la sanction du Gouvernement wallon.

PROPOSITION DE DÉCRET PORTANT DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA DÉTERMINATION D'UN ORGANE RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION ET DE LA CONDUITE DE LA PROCÉDURE EN MATIÈRE D'EXPROPRIATIONS ET D'ACQUISITIONS D'IMMEUBLES PAR LA RÉGION WALLONNE ET SES INSTITUTIONS, DÉPOSÉE PAR MM. ONKELINX ET CONSORTS (DOC. 968 (2008-2009) — N^{os} 1 À 3)

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de décret portant des dispositions relatives à la détermination d'un organe responsable de l'évaluation et de la conduite de la procédure en matière d'expropriations et d'acquisitions d'immeubles par la Région wallonne et ses institutions, déposée par MM. Onkelinx et Consorts (Doc. 968(2008-2009) — N^{os} 1 à 3).

Il est procédé au vote nominatif.

La proposition de décret est adoptée par 47 voix contre 22 et 1 abstention. Elle sera soumise à la sanction du Gouvernement wallon.

PROPOSITION DE DÉCRET PORTANT DES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE LOGEMENT ET D'ÉNERGIE, DÉPOSÉE PAR MM. LEBRUN ET CONSORTS (DOC. 969 (2008-2009) — N^{os} 1 À 4)

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de décret portant des dispositions en matière de Logement et d'Énergie, déposée par MM. Lebrun et Consorts (Doc. 969 (2008-2009) — N^{os} 1 à 4).

Il est procédé au vote nominatif.

La proposition de décret est adoptée par 71 voix. Elle sera soumise à la sanction du Gouvernement wallon.

PROPOSITION DE RÉOLUTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN PLAN MARSHALL POUR LIBÉRER LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, DÉPOSÉE PAR M. JAMAR (DOC. 920 (2008-2009) — N^{os} 1 ET 2)

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution pour la mise en place d'un plan Marshall pour libérer les zones d'activités économiques, déposée par M. Jamar (Doc. 920 (2008-2009) — N^o 1 et 2).

Je vous rappelle que cette proposition de résolution a fait l'objet d'un rejet en Commission de l'Aménagement du Territoire, des Transports, de l'Énergie et du logement.

Il est procédé au vote nominatif.

La proposition de résolution n'est pas adoptée par 47 voix contre 24. Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon.

PROPOSITION DE RÉOLUTION APPELANT À UN PLAN EUROPÉEN AMBITIEUX POUR SOUTENIR LE REDÉPLOIEMENT ÉCONOMIQUE ET DANS CE CADRE, LA PÉRENNITÉ D'UN PÔLE EUROPÉEN DE L'ACIER PAR MM. WESPHAEL, ONKELINX, FOURNY, JAMAR ET CONSORTS (DOC. 931 (2008-2009) — N^o 3)

M. le Président. – Nous allons voter sur l'amendement, proposé après approbation du Rapport, qui remplace l'ensemble de la proposition de résolution appelant à un plan européen ambitieux pour soutenir le redéploiement économique et dans ce cadre, la pérennité d'un pôle européen de l'acier, par MM. Wesphael, Onkelinx, Fourny, Jamar et Consorts (Doc. 931 (2008-2009) — N^o 3).

Il est procédé au vote nominatif.

La proposition de résolution est adoptée par 71 voix. Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon.

L'adoption de l'amendement entraîne l'adoption de la proposition de résolution. Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon.

PROPOSITION DE RÉOLUTION RELATIVE À LA COMPOSITION DU GOUVERNEMENT, DÉPOSÉE PAR M. HAPPART (DOC. 935 (2008-2009) — N^{os} 1 À 4)

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution relative à la composition du Gouvernement, déposée par M. Happart (Doc. 935 (2008-2009) — N^{os} 1 à 4).

Il est procédé au vote nominatif.

La proposition de résolution est adoptée par 67 voix et 3 abstentions. Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon.

PROPOSITION DE RÉOLUTION CONCERNANT LA PRIMAUTÉ À LA DERNIÈRE CANDIDATURE À UN SUFFRAGE POUR UNE ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DÉPOSÉE PAR M. HAPPART (DOC. 936 (2008-2009) — N^{os} 1 ET 2)

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution concernant la primauté à la dernière candidature à un suffrage pour une assemblée parlementaire, déposée par M. Happart (Doc. 936 (2008-2009) — N^{os} 1 et 2).

Il est procédé au vote nominatif.

La proposition de résolution est adoptée par 69 voix. Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DE LA CIRCULAIRE DE RÉGULARISATION DES «SANS PAPIER» PRÉVUE PAR L'ACCORD DE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DU 18 MARS 2008, DÉPOSÉE PAR MM. LUPERTO ET CONSORTS (DOC. 959 (2008-2009) — N^{os} 1 À 3)

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution concernant la mise en œuvre de la circulaire de régularisation des «sans papier» prévue par l'accord de Gouvernement fédéral du 18 mars 2008, déposée par MM. Luperto et Consorts (Doc. 959 (2008-2009) — N^{os} 1 à 3).

Il est procédé au vote nominatif.

La proposition de résolution est adoptée par 47 voix contre 23. Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À LANCER UN PLAN STRATÉGIQUE DE SOUTIEN AU SECTEUR LAITIER, DÉPOSÉE PAR MM. BORSUS ET CONSORTS (DOC. 960 (2008-2009) — N^{os} 1 À 3)

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution visant à lancer un plan stratégique de soutien au secteur laitier, déposée par MM. Borsus et Consorts (Doc. 960 (2008-2009) — N^o 1 à 3).

Il est procédé au vote nominatif.

La proposition de résolution est adoptée par 69 voix. Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À RÉGLEMENTER LES MODALITÉS D'AFFICHAGE SUR LES PANNEAUX ÉLECTORAUX, DÉPOSÉE PAR M. WESPHAEEL (DOC. 985 (2008-2009) — N^{os} 1 ET 2)

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution visant à réglementer les modalités d'affichage sur les panneaux électoraux, déposée par M. Wesphael (Doc. 985 (2008-2009) — N^{os} 1 et 2).

Je vous rappelle que cette proposition de résolution a fait l'objet d'un rejet en Commission des Affaires intérieures et de la Fonction publique.

Il est procédé au vote nominatif.

La proposition de résolution n'est pas adoptée par 68 voix contre 3. Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À ACCROÎTRE LE SOUTIEN AU SECTEUR «HORECA» AFIN DE L'AIDER À FAIRE FACE À LA CRISE ÉCONOMIQUE, DÉPOSÉE PAR MM. FOURNY ET CONSORTS (DOC. 991 (2008-2009) — N^{os} 1 ET 2)

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution visant à accroître le soutien au secteur «horeca» afin de l'aider à faire face à la crise économique, déposée par MM. Fourny et Consorts (Doc. 991 (2008-2009) — N^{os} 1 et 2).

Il est procédé au vote nominatif.

La proposition de résolution est adoptée par 71 voix. Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE AU DEVOIR DE MÉMOIRE, À LA DÉFENSE DE LA DÉMOCRATIE ET DE LA CITOYENNETÉ ET À LA LUTTE CONTRE LES EXTRÉMISMES, DÉPOSÉE PAR M. BAYENET, MME BERTOUILLE, MM. PROCUREUR ET WESPHAEL (DOC. 992 (2008-2009) — N^{os} 1 À 3)

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution relative au devoir de mémoire, à la défense de la démocratie et de la citoyenneté et à la lutte contre les extrémismes, déposée par M. Bayenet, Mme Bertouille, MM. Procureur et Wesphael (Doc. 992 (2008-2009) — N^{os} 1 à 3).

Il est procédé au vote nominatif.

La proposition de résolution est adoptée par 71 voix. Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon.

PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR VISANT LA CRÉATION D'UN COMITÉ «MÉMOIRE ET DÉMOCRATIE», DÉPOSÉE PAR M. BAYENET, MME BERTOUILLE, MM. PROCUREUR ET WESPHAEL (DOC. 993 (2008-2009) — N^{os} 1 ET 2)

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de modification du Règlement d'ordre intérieur visant la création d'un Comité «Mémoire et Démocratie», déposée par M. Bayenet, Mme Bertouille, MM. Procureur et Wesphael (Doc. 993 (2008-2009) — N^{os} 1 et 2).

Il est procédé au vote nominatif.

La proposition de modification du Règlement est adoptée par 71 voix.

PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR DU PARLEMENT WALLON, DÉPOSÉE PAR MM. HAPPART, FOURNY, WAHL, WESPHAEL ET CONSORTS (DOC. 1001 (2008-2009) — N^{os} 1 ET 2)

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de modification du Règlement d'ordre intérieur du Parlement wallon, déposée par MM. Happart, Fourny, Wahl, Wesphael et Consorts (Doc. 1001 (2008-2009) — N^o 1 et 2).

Il est procédé au vote nominatif.

La proposition de modification du Règlement est adoptée par 71 voix.

PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 25 MAI 1983 MODIFIANT, EN CE QUI REGARDE LE CONSEIL ÉCONOMIQUE RÉGIONAL POUR LA WALLONIE, LA LOI CADRE DU 15 JUILLET 1970 PORTANT ORGANISATION DE LA PLANIFICATION ET DE LA DÉCENTRALISATION ÉCONOMIQUE ET INSTAURANT UN CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE LA RÉGION WALLONNE, DÉPOSÉE PAR MM. BAYENET ET DE LAMOTTE (DOC. 1008 (2008-2009) — N^o 1)

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de décret modifiant le décret du 25 mai 1983 modifiant, en ce qui regarde le Conseil Économique Régional pour la Wallonie, la loi cadre du 15 juillet 1970 portant organisation de la planification et de la décentralisation économique et instaurant un Conseil Économique et Social de la Région wallonne, déposée par MM. Bayenet et de Lamotte (Doc. 1008 (2008-2009) — N^o 1).

Il est procédé au vote nominatif.

La proposition de décret est adoptée par 71 voix. Elle sera soumise à la sanction du Gouvernement wallon.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE À LA CHARTE ASSOCIATIVE, DÉPOSÉE PAR MM. BAYENET, DE LAMOTTE ET WESPHAEL (DOC. 1009 (2008-2009) N° 1)

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution relative à la charte associative, déposée par MM. Bayenet, de Lamotte et Wesphael (Doc. 1009 (2008-2009) — N° 1).

Il est procédé au vote nominatif.

La proposition de résolution est adoptée par 71 voix. Elle sera soumise à la sanction du Gouvernement wallon.

NOMINATION DU GREFFIER DU PARLEMENT WALLON (ART. 79 DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR ET ART. 47 DE LA LOI SPÉCIALE DE RÉFORMES INSTITUTIONNELLES DU 8 AOÛT 1980)

M. le Président. – Je vous communique le résultat du vote relatif à la nomination du Greffier.

Le nombre de votants a été de 68 personnes. 6 bulletins étaient blancs ou nuls, 54 voix sont favorables et 8 voix contre.

En conséquence, M. Frédéric Janssens est nommé en tant que Greffier du Parlement wallon. Monsieur Janssens, vous êtes prié de quitter tous vos mandats politiques pour votre prise de fonction le 1^{er} septembre 2009.

Je vous souhaite la bienvenue dans cette administration. J'ose espérer que vous aurez également à cœur de servir cette institution.

VOEUX DE FIN DE LÉGISLATURE

M. le Président. – Avant le dernier vote, je voudrais vous adresser quelques mots, tout simplement pour remercier, d'abord tous les Services de notre Institution qui, pendant cette législature, ont répondu à nos attentes. Bien sûr, tout est perfectible, sinon nous ne serions pas des femmes et des hommes, nous serions d'un autre monde. Chacune et chacun a fait le maximum dans son travail. Je pense à tous les Services, que ce soit notre service de sécurité, soit les MP mis à disposition par le Gouvernement fédéral, l'ensemble de notre personnel et de nos différents services. C'est sûr que cinq ans de travail dans une Institution, cela marque les esprits, n'est-ce pas Maurice Bayenet?

Je me réjouis de l'excellente collaboration que nous avons eue même si, parfois le ton était un peu élevé. Les duels se sont toujours faits dans le respect des us et coutumes.

Je remercie également l'Exécutif de sa présence, même si, malheureusement, un certain nombre de fois, j'ai dû commencer nos travaux en son absence. J'espère que, pour vous qui serez encore dans le prochain Exécutif et pour les nouveaux du prochain Exécutif, vous aurez à cœur de donner à ce Parlement wallon qui est la représentation de la Démocratie et de son exercice ici en Région wallonne, le devoir de votre présence parce que nous ne pouvons travailler efficacement au niveau de la Région wallonne que si tout un chacun travaille.

Merci à tous les Chefs de Groupe, merci à vous toutes et à vous tous. Et celles et ceux qui seront en campagne, qui le sont déjà peut-être depuis un moment, je leur souhaite évidemment d'être réélus et réélues et beaucoup de succès pour votre avenir dans ce métier particulièrement difficile qu'est le métier politique. Ce n'est pas une profession, ce n'est pas une fonction, c'est un métier dans le sens des «Arts et métiers».

Il est évidemment beaucoup plus facile de «casser un mur» que de le reconstruire, mais on s'y habitue et on vit avec, pour autant qu'on l'ait inscrit dans notre mémoire profonde et intérieure.

Voilà, chers amis, merci encore une fois de votre collaboration à toutes et à tous et bonne campagne, merci.

(Applaudissements sur tous les bancs).

M. Serge Kubla (MR). – Monsieur le Président, selon cette tradition bien ancrée, il m'appartient, tant que je suis encore ici, de vous dire quelques mots au nom de tous mes amis, Chefs de Groupe et de l'ensemble des Parlementaires.

Et mes premières paroles vont vers vous, Monsieur le Président, parce que vous êtes un personnage au sens noble du terme, personnage avec son caractère, avec son indépendance et vous venez encore de le prouver à l'instant. Vous avez, en effet, bien fait de sermonner le Gouvernement.

Personnellement, je trouve là une expression de votre franchise et puis comme vous n'êtes pas sûr que c'est le même qui sera là la fois prochaine, il ne fallait pas rater l'occasion. *(Rires)* Je tiens à souligner cela et je pense très sincèrement que vous avez été un fort bon Président.

Pour qu'un Président marque une Assemblée, il faut qu'il ait cette force de caractère que vous avez eue tout au long de cette législature et je voudrais vous en remercier sincèrement.

Vous avez défendu, je crois, chacun de nous avec équilibre, sans faire part de ce que vous apparteniez à la Majorité. Vous étiez au-dessus du lot et ce n'est pas suffisamment fréquent. Il fallait donc le souligner.

Je voudrais dire aussi à Maurice Bayenet combien nos pensées vont vers lui parce qu'on l'a senti très, très ému dans ces moments. Je crois que le thème qu'il avait choisi pour son dernier discours était évidemment marquant dans sa philosophie personnelle, mais je pense que certaines des larmes qu'il retenait portaient aussi sur le fait qu'il tournait une page de sa vie.

Dans la foulée, je voudrais me tourner vers tous ceux qui vont nous quitter maintenant et dire que, non seulement, on regrettera Maurice Bayenet, mais on regrettera bien des amis qui ont pris le chemin différent de celui de la prochaine élection. Ils s'arrêtent, pour des raisons personnelles ou bien parce que leur parti en a décidé ainsi. Ils auront, de toutes façons, un moment difficile à vivre et je leur souhaite tout le courage requis en ces moments-là.

Et puis, comme vous l'avez dit, M. le Président, il y a tous ceux qui vont aller en campagne maintenant, alors je ne vais pas être hypocrite, je ne vais pas dire que je leur souhaite à tous de réussir *(Rires)*, je ne voudrais quand même pas donner le sentiment que, ici dans un bel unanimité de fin de session, on voudrait que chacun engrange des succès.

J'espère que quelques uns vont se planter et ils se reconnaîtront et j'espère que mes amis les plus proches vont réussir et ils se reconnaîtront aussi.

Mais au-delà de cela, je souhaite à tout le monde une bonne campagne. Campagne démocratique où l'enjeu sera les idées, l'avenir de notre Région, M. le Ministre-Président et pas les hommes, pas le débat en-dessous de la ceinture mais, bien au contraire, l'affrontement entre des conceptions très objectives et normales, finalement, de notre organisation de la société.

Je remercie le Gouvernement parce que je crois que c'est une tâche très dure et je dirai qu'au fur et à mesure que je vois avancer les contrôles, les contraintes, je me rends compte que la vie de Ministre est objectivement très dure et très difficile et que ce soient les horaires, que ce soient d'autres choses encore, j'ai le sentiment que ce fut plus simple par le passé.

Je pense à un passé assez lointain où je n'étais pas Ministre, donc je ne compare pas, mais à des moments, il y a quelques décennies où je ne voyais pas les choses comme je les constate aujourd'hui. M. Antoine me confirme qu'il a ce sentiment-là aussi.

Je ne dis pas cela pour freiner l'enthousiasme de certains *(Rire)*, je ne réserve pas aux initiés le seul accès mais enfin, je veux les saluer et dire que c'est un travail qui mérite le respect et vous avez certainement le mien.

Je ne peux pas oublier tous ceux qui travaillent ici, on les côtoie à longueur de journée, ils font un peu partie de notre vie quand on est ici. Je tiens à les saluer, qu'ils soient membres du personnel, de la presse, qu'ils assurent notre sécurité, même si, parfois, on doit franchir des manifestations pour entrer dans ce lieu, ce qui n'est pas toujours simple, mais peut-être faudra-t-il penser un jour à quand même éviter ce choc qui, jusqu'à présent, s'est déroulé dans la bonne humeur. Mais qui sait, avec les tensions de notre société, des fois j'ai le sentiment que la pression est dure sur le Parlementaire qui franchit un tunnel humain qu'il l'invective ou qui lui dit comment il espère que le vote aura lieu.

Donc voilà, ce n'est pas le moment de souhaiter les bonnes vacances, parce que c'est d'habitude comme cela qu'on termine, mais non, je vous souhaite, au contraire, beaucoup de bon travail et je serai très heureux de retrouver un certain nombre d'entre vous après le 7 juin pour de nouveau repartir vers des discussions et, qui sait, des progrès sensibles pour notre Région.

Alors bonne campagne à tous.

(Applaudissements sur tous les bancs)

M. Rudy Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Merci, Monsieur le Président. Je vais me joindre à vos propos de tout à l'heure, remerciant mes Collègues du Gouvernement de m'avoir rejoint en cette session finale qui a été assez marathonesque, puisqu'on a quand même abordé de nombreuses matières. C'est vrai que le débat a été vif, mais je peux dire que cette Assemblée permet aussi des débats dans lesquels, à chaque fois, on retrouve l'empreinte du respect.

Une remarque, d'abord, sur la vie de Ministre qui vient d'être évoquée. C'est vrai qu'elle n'est pas simple, mais celle de Parlementaire non plus, n'est pas simple. Je ne dis pas cela pour décourager ceux qui souhaiteraient l'être (*Rires*), mais il est clair que les contraintes sont de plus en plus nombreuses, le contrôle démocratique ne s'exerce pas seulement du Parlementaire sur l'Exécutif, mais aussi de la société civile sur le Parlementaire.

Je voudrais m'attarder un instant sur ceux qui vont partir. D'abord il y a ceux qui partent vers d'autres cieux, je ne fais bien sûr pas une référence allégorique au paradis. Certains empruntent la voie du choix municipal, ce qui est le cas par exemple, de Paul Ficheroulle. Certains ont choisi d'emprunter la voie des européennes, ils ne seront plus parmi nous, puisqu'ils seront sur des listes européennes, c'est le cas de Frédéric Daerden. Mais il y a aussi ceux qui, pour la première fois — j'ai cherché une expression qui ne soit pas heurtante — seront exemptés des efforts de la campagne personnelle. Je vais dire cela comme cela.

Et là, il y a un certain nombre de personnes qui siègent ici, parfois depuis très longtemps, et qui vont nous quitter. Il y a d'abord Pol Calet, qui siège depuis 2004, il y a Patrick Avril depuis 1999, il y a Claude Ancion, 1999 et c'est vrai pour ceux qui ont connu un autre statut, pas de Député wallon, mais de Conseiller régional, comme on disait, avant celui de devenir Député.

Alors là, c'est une évolution qui, à l'évidence, dépasse la terminologie et c'est peut-être une des raisons pour lesquelles, quand je parlais de la complexification du métier de Parlementaire, aujourd'hui on n'est plus tout à fait dans la même Assemblée qu'il y a quelques années. Ce statut a évolué, les obligations aussi.

Je pense à Nicole Docq qui siège ici depuis 1995, Maurice Bodson, également 1995, Freddy Deghilage, 1994, René Thissen, 1992 ou Maurice Bayenet, 1995, dont on ne soulignera jamais assez l'investissement pour leur Région et leur Assemblée.

Et c'est encore plus vrai quand on regarde les choses avec la dimension de l'évolution des institutions, je songe ici à Anne-Marie Corbisier. Alors, on a parlé d'Anne-Marie Corbisier dans le Gouvernement de la Communauté Wallonie-Bruxelles, nous pouvons dire qu'elle a participé, ici, à toutes les étapes de l'affirmation de cette Assemblée et qu'elle en est un témoin et un acteur, au-delà du témoignage.

C'est tout aussi vrai pour celui qui fut mon prédécesseur, Jean-Claude Van Cauwenberghe auquel on reconnaîtra tous qu'il a été un des acteurs marquants, non seulement de la vie parlementaire, mais de l'Exécutif et je voudrais lui dire ici mon respect.

Ils ont connu, pour certain d'entre eux, notamment M. Van Cauwenberghe mais aussi Serge Kubla — je précise tout de suite que Serge Kubla n'a pas l'intention de partir tout de suite (*Rires*) — le confort du Sofitel à un moment donné et donc c'est véritablement, quand on voit notre Assemblée, une page qui s'est tournée sur

le plan institutionnel. Certains fréquentent encore le Sofitel, mais pour d'autres raisons. Je dois aussi ne pas oublier, dans ma liste, un homme qui a été un de mes compagnons de route, à la fois au Parlement fédéral et ici, c'est Charles Janssens. Il est à la fois quelqu'un qui a cette conscience wallonne et ce bon sens et l'humour requis parfois dans les circonstances politiques difficiles que l'on peut traverser.

Alors, c'est une évidence pour tous que ce Parlement a évolué et qu'il est placé devant des défis nouveaux. Ces défis seront d'ordre institutionnel.

On l'a dit tout à l'heure, je le répète, cette Assemblée sera exposée, très vraisemblablement demain, à une réflexion sur elle-même, pas que les débats se font seulement ici, mais qu'elle ne sera pas exclue de ces débats. Tout au contraire.

Vous savez, je lis les mots de Churchill qui disait: «La responsabilité est le prix à payer pour le succès». Vous allez tous et toutes entrer en campagne, à l'exception de ceux que j'ai cités. Je vous souhaite évidemment le succès, mais pas dans le sens personnel du terme, parce que je pense que ce succès, nous le devons d'abord aux gens qui nous donnent mandat, les Wallons et les Wallonnes.

Et il est de tradition, Serge Kubla l'a fait au nom des Groupes parlementaires, de remercier ceux et celles qui permettent la vie démocratique de nos Assemblées, je parle du personnel de ce Parlement.

Je dirai aussi un mot sur José Happart, mais je ne serai pas trop long car je crains qu'il ne me coupe le micro si cela durait plus de 10 minutes..., pour lui dire que c'est vrai que c'est un caractère et on peut même dire que c'est un fichu caractère. Mais je vais vous faire une confession, j'adore cela.

Parce que c'est un homme qui a eu la force de résister, il est un symbole de la résistance wallonne à un moment donné, face à une forme arrogante de flamandisation.

Il va quitter ce Parlement, mais c'est un homme actif et je ne pense pas qu'il va s'éclipser. Il se fera encore entendre! Je lui rends hommage en mon nom et au nom des Membres de cette Assemblée.

Je remercie tous les Parlementaires pour la tenue de nos débats. Je suis partant pour des débats futurs!

Dans mon empressement, je suis passé au delà d'un homme qui va également quitter ce Parlement. Il s'agit de Jean-Marie Severin. Il est un de ceux qui a ouvert le débat «brutal» sur le rapprochement des deux Assemblées.

Jean-Marie, tu n'as pas été prophète dans ton parti, tu le seras peut-être un jour dans ton pays!

M. le Président. – Mme Fassiaux-Looten souhaite ajouter quelques mots.

Mme Françoise Fassiaux-Looten (PS). – En tant que doyenne des femmes parlementaires de cette Assemblée, je tiens à remercier les anciens Parlementaires qui, pendant cinq ans, ont aidé les plus «jeunes» d'entre nous. Vous avez ainsi merveilleusement servi l'Institution parlementaire.

Je souhaite également remercier un chef d'école qui se trouve devant moi, à qui je vous demande d'ajouter vos applaudissements.

(Applaudissements sur tous les bancs)

M. le Président. – Je demande à nos services et aux Présidents des différentes Commissions de notre Assemblée de travailler encore afin de fournir un bilan de l'activité de leur Commission pour l'année écoulée et, éventuellement, pour la législature. Il serait intéressant de fournir un Rapport plus spécifique.

Je vous rappelle que nous sommes toujours Députés, de plein droit et de plein travail. Ne fermez pas vos téléphones portables, nous aurons peut-être besoin de vous. La vie est parfois compliquée!

VOTES (SUITE)

PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE MME CASSART-MAILLEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «L'ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE RELATIVE AUX AIDES À L'INVESTISSEMENT ET À L'INSTALLATION (AIDA/ISA)», PAR MM. DI ANTONIO ET CONSORTS (DOC. 1004 (2008-2009) — N° 1) ET PAR MME CASSART-MAILLEUX ET CONSORTS (DOC. 1005 (2008-2009) — N° 1)

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme sur «l'évolution de la politique relative aux aides à l'investissement et à l'installation (AIDA/ISA)», par MM. Di Antonio et Consorts (Doc. 1004 (2008-2009) — N° 1) et par Mme Cassart-Mailleux et Consorts (Doc. 1005 (2008-2009) — N° 1).

La première motion, pure et simple, de MM. Di Antonio et Consorts a été imprimée et distribuée sous le n° 1004 (2008-2009) N° 1.

La seconde motion, motivée, de Mme Cassart-Mailleux et Consorts a été imprimée et distribuée sous le n° 1005 (2008-2009) — N° 1.

Conformément aux dispositions du point 4 de l'article 68 du Règlement d'ordre intérieur, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par MM. Di Antonio et Consorts.

Il est procédé au vote nominatif.

Le projet de motion pure et simple a été adopté par 44 voix contre 26.

Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon.

Je vous remercie et je vous invite à boire le verre de l'amitié dans la galerie de verre qui jouxte notre salle de séance.

La séance est levée.

- La séance est levée à 18 heures 06 minutes.

« Tant qu'il y aura des dictatures, je n'aurai pas le cœur à critiquer une démocratie »

Jean Rostand

Avec nos sentiments les plus dévoués

à Mesdames et Messieurs les Honorables Membres

du Parlement wallon

Le Service du Compte-rendu analytique

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Ministre
M. Maurice Bayenet, Rapporteur
Mme Chantal Bertouille , MR
M. André Bouchat, cdH
M. Marcel Cheron, Écolo
Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon, cdH
Mme Véronique Cornet, MR
M. Philippe Courard, Ministre
M. Frédéric Daerden, PS
M. Michel de Lamotte, cdH
M. Rudy Demotte, Ministre-Président
Mme Monika Dethier-Neumann, Écolo
Mme Françoise Fassiaux-Looten, PS
M. Philippe Fontaine, MR
M. Dimitri Fourny, Rapporteur
M. Jacques Gennen, PS
M. Herbert Grommes, Rapporteur
M. José Happart, Président
M. Serge Kubla, MR
M. Michel Lebrun, cdH
M. Benoît Lutgen, Ministre
M. Jean-Claude Marcourt, Ministre
M. Richard Miller, Rapporteur
M. Marcel Neven, MR
M. Alain Onkelinx, PS
M. Charles Pire, FN
M. Bernard Wesphael, Écolo
Mme Monique Willocq, cdH

INDEX DES MATIÈRES

Attractions touristiques
Certification ISO 9001 du Parlement wallon
Code de la Démocratie locale et de la décentralisation
Code de l'Environnement
Comité « Mémoire et Démocratie »
Composition du Gouvernement
Conservation de la nature
Défense de la Démocratie et de la citoyenneté
Devoir de mémoire
Energie
Expropriations et acquisitions d'immeubles
Fiscalité wallonne
Fonction publique locale
Forem
Greffier du Parlement wallon
Herstal
Logement
Noyaux d'habitat
Panneaux électoraux
Plan Marshall
Pôle européen de l'acier
Receveur local
Règlement d'ordre intérieur
Régularisation des « sans papier »
Réviseurs d'entreprises
Secteur « horeca »
Secteur laitier
Suffrage pour une assemblée parlementaire
Technologies de l'information et de la communication
Voeux de fin de législature
Zones d'activités économiques

ABRÉVIATIONS COURANTES

AIS	Agence immobilière sociale
APE	Aide à la promotion de l'emploi
Arcelor	Arbed — Aceralia — Usinor
CDH	Commission des Droits de l'homme des Nations Unies
CESRW	Conseil économique et social de la Région wallonne
CoCoF	Commission communautaire française
CPAS	Centre public d'Action sociale
FOREM	Office communautaire et régional de la Formation professionnelle et de l'Emploi
HTVA	Hors Taxe sur la Valeur ajoutée
IWEPS	Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique
OIP	Organisation internationale de Produit
OIP	Organisme d'Intérêt public
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
RES	Réseau d'entreprises locales
RETI	Région européenne de Technologie industrielle
SLSP	Société de logement de Service public
SOWAER	Société wallonne des Aéroports
SPF	Service public fédéral
TVA	Taxe sur la Valeur ajoutée